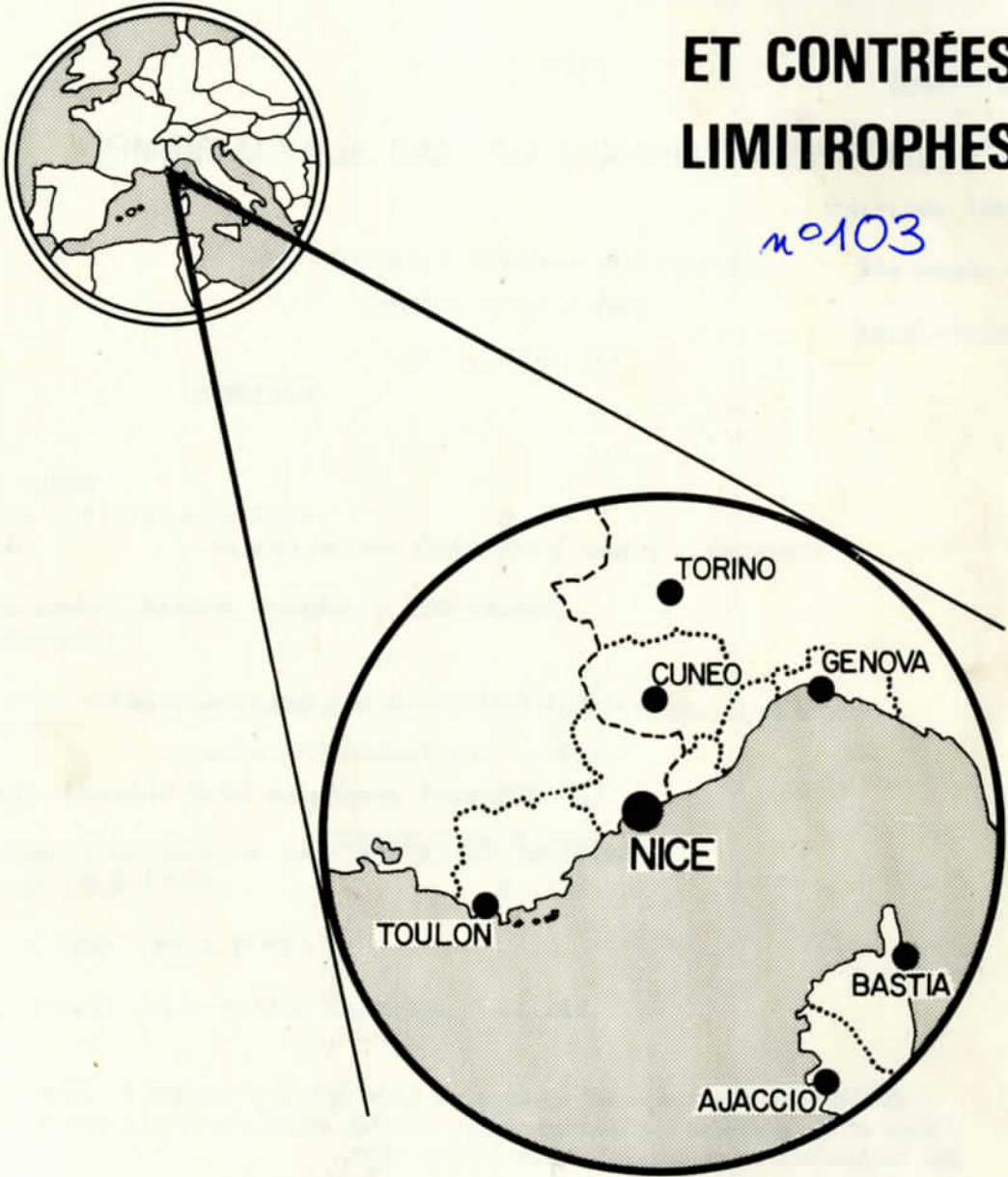


RECHERCHES RÉGIONALES

CÔTE D'AZUR
ET CONTRÉES
LIMITROPHES

n°103



RECHERCHES RÉGIONALES

COTE d'AZUR et CONTRÉES LIMITROPHES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par les

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

Centre administratif départemental

06036 NICE CEDEX

Tél. (93) 72.20.81

Fondateurs : Etienne DALMASSO, Andrée DEVUN †

Comité de Direction : Marie-Louise CARLIN, histoire du droit

Rosine CLEYET-MICHAUD, archives

Loïc ROGNANT, géographie

Ralph SCHOR, histoire

Recherches régionales se propose de faire mieux connaître la Côte d'Azur et les contrées limitrophes, telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes restent fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

SOMMAIRE

29^e année

1988 – N°2

Avril - juin

103

La colonie italienne de Nice (1960-1914) par Stéphane FABRE	p. 2
Les journées nationales dans les Alpes- Maritimes (1914-1917) par Catherine-Sophie BARDON, Frédéric BERTHEREAU, Franck LEFEUVRE	p. 23
Les propriétés étrangères dans les Alpes- Maritimes (enquête de 1922-1925) par Eric HEDOU , Laurent RASO	p. 48
Etude du journal Côte-d'Azur-Belgique par Laurence BARALE, Lydia ROBIN	p. 70

LA COLONIE ITALIENNE DE NICE

1860-1914

par Stéphane FABRE

Résumé d'un mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Schor

INTRODUCTION

L'afflux massif d'Italiens est un fait nouveau s'inscrivant dans le grand mouvement de l'immigration du XIXe siècle où l'homme s'expatrie pour fuir la famine et la misère, le décalage économique des deux pays ne pouvant que favoriser l'établissement d'un courant continu de migration de l'Italie vers la France. A ceci, il conviendrait d'ajouter des facteurs spécifiques à l'immigration des Italiens en France : le voisinage géographique et la facilité des communications par voie de terre ou de mer, ainsi que la parenté de langue, de religion, de civilisation, et même de climat et d'environnement dans cette France méditerranéenne. Les liens forgés par le passé encore très proche ne sont pas négligeables, et particulièrement à Nice où la colonie italienne diffère assez peu des autochtones, cette région deviendra une zone d'accueil pour les Transalpins. En temps de crise les heurts entre Niçois et Italiens seront plus nombreux qu'ailleurs. Nous adoptons dans ce présent condensé un plan thématique : démographie, politique, législation et diplomatie. Notre maîtrise est construite sur un plan chronologique. Nous espérons rendre plus facile à lire ce résumé.

I - LA DEMOGRAPHIE

1 - 1872

1 – EXPLICATIONS

Nous ne pouvions pas recenser tous les Italiens de Nice sans sacrifier les autres études sur cette colonie : leur vie politique, la législation les concernant, leurs relations avec les Français. Nous avons décidé de sélectionner quelques rues et quelques quartiers de Nice en nous appuyant sur le dénombrement de 1872. Nous avons d'abord choisi des parties de la ville aux fonctions variées : hôtelière, agricole, centrale, ouvrière. Parmi celles-ci, et pour affiner notre travail, nous avons établi les pourcentages de Transalpins par rapport aux Français ; nos rues sont celles au pourcentage le plus élevé. La Promenade des Anglais est le quartier hôtelier, Gairaut l'agricole, l'avenue de la Gare (la future avenue Jean Médecin) le central. Pour les quartiers ouvriers de la vieille ville et du port, nous voulions nuancer en prenant une artère ouvrière et une principale, soit respectivement : la rue de la Providence et la rue Saint-François de Paule pour le vieux Nice, la rue Bavastro et la rue Ségurane pour le port. Ceci fait, notre étude démographique pouvait commencer.

2 - LA DISTRIBUTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Dans la Promenade des Anglais, moins de 8 % de la population totale du quartier est italienne (10/129). 4 Italiens travaillent dans l'hôtellerie, les 6 autres n'ont pas de profession. De fait, en 1872, l'arrivée des Italiens est encore faible dans ce quartier qui deviendra plus tard le symbole de la vie mondaine à Nice. Gairaut n'est guère plus riche en Transalpins, ils ne sont que 10 % ; en revanche, ils représentent 81,5 % de la population étrangère (77 % pour la Promenade) ce qui est considérable. 55 % de ces immigrés travaillent dans l'agriculture, 5 % dans l'artisanat et 40 % sont sans profession. Le quartier est, en effet, peu propice à l'immigration parce qu'il est peu urbanisé et excentré. La fonction agricole domine et, lorsque les Italiens s'expatrient fuyant la misère de leurs villages, ils viennent plutôt chercher des métiers artisanaux ou monter des petits commerces.

L'avenue de la Gare, le "centre-ville", attirera à elle toutes nos catégories professionnelles. Sur les 899 personnes habitant l'avenue, 142 sont des Italiens (16 %), 82 % de la population étrangère. Pratiquement un immigré sur deux ne travaille pas (44 %). Parmi les actifs, les artisans dominent (19 H) dans l'habillement et le petit artisanat. Viennent ensuite les commerçants (10 %), les domestiques (10 %), les divers (9 %). De par sa situation, cette artère est un centre commercial où s'installent des petits commerces (limonadier, cafetier, confiseur) et des commerces plus spécialisés (coiffeur). Quant aux domestiques, le milieu riche de l'avenue en a besoin au sortir de la guerre contre la Prusse ; de même les divers, professions libérales, artistes, soldats, concierges, etc. Enfin, les employés de commerce et les agriculteurs sont très peu représentés (1 %). Mais il ne nous a pas été possible de faire la distinction entre employés et commerçants patrons seulement lorsque ceci était bien spécifié dans le recensement. On peut donc supposer que ce 1 % d'employés de commerce est tronqué par rapport aux 10 % de commerçants supposés patrons. Les 6 % restant sont dans l'hôtellerie. Cette avenue, à l'urbanisation encore incomplète en 1872, est un foyer économique et un centre commercial. Son caractère central a attiré l'immigration d'Italiens mais la nature bourgeoise de la population l'a en même temps ralentie.

Rien de comparable avec le port et la vieille ville dont les rôles attractifs sont indéniables. 17 % de la population totale et 72 % de la population étrangère de la rue Ségurane est italienne. Elle comporte 45 % de sans profession. Les artisans ouvriers dominent avec 25 % : bâtiment, habillement. On peut la différencier d'une artère purement ouvrière par ses pourcentages de commerçants (10 %) et de domestiques (10 %) qui seront très faibles pour Bavastro. Il s'agit de petits commerces d'alimentation ou des débits de boisson qui revendront à leurs compatriotes les produits de l'arrière-pays ou de la Haute Italie. Quant aux domestiques, ils confirment un niveau de vie plus élevé que pour la rue Bavastro. Sa population italienne est de 58 % par rapport à la population totale de la rue et de 99 % pour la population étrangère. De nouveau, les artisans ouvriers sont les plus nombreux parmi lesquels les ouvriers du bâtiment et de la manufacture des tabacs, les artisans sont des couturières, giletiers, culottiers, blanchisseuses pour les femmes et des tanneurs, tonneliers, cordonniers, chapeliers, tailleurs, vanniers pour les hommes. Les domestiques (4 %) et les commerçants (2 %) sont très peu présents. L'agriculture et l'hôtellerie ne sont implantées dans aucune des deux rues. Pour la rue Bavastro, l'énorme taux des non actifs (63 %) nous surprendra davantage. Les hommes immigrés à la recherche de travail sont venus avec leur famille nombreuse, c'est le père qui entretient généralement toute la famille. Ce quartier du port ouvrier deviendra un réservoir de main d'oeuvre, à l'écart de toute fonction touristique ; le même rôle et les mêmes comportements se retrouvent dans la vieille ville.

Dans la rue Saint-François de Paule, notre artère principale, les Italiens composent 18,5 % du peuplement et 85 % des étrangers. Quant à la rue de la Providence, les Italiens sont les seuls étrangers représentant 35 % de sa population totale. Les sans profession sont toujours la catégorie la plus nombreuse : respectivement 44 % et 55 %. Il n'y a aucun agriculteur. De même, l'hôtellerie est presque totalement absente. Les commerçants et leurs employés sont en petit nombre. En fait, les catégories dominantes sont, pour Saint-François de Paule, la domesticité (25 %) et les artisans ouvriers : 12 % pour cette dernière et 28,5 % pour la Providence. En tant que réservoir de main d'oeuvre on retrouve les comportements de nos deux artères du Port. Ce sont des quartiers pilotes, quartiers tradition qui "exaltent déjà une bouffée d'Italie". Ces deux parties de la ville jouent un rôle d'accueil de la population laborieuse, ce sont les habitants d'un niveau de vie très bas qui y habitent.

Dans Riquier proprement dit, les Italiens représentent 17 % de la population totale, et 100 % de la population étrangère. Plus d'un transalpin sur deux est inactif (54 %). C'est une des caractéristiques de ces quartiers ouvriers. Les artisans ouvriers sont nombreux (30 %) travaillant dans les usines qui s'implantent déjà. Les divers sont 8 %, essentiellement des journaliers et des cochers ; les commerçants sont 6 %, ce sont des chiffonniers. Les 2 % d'agriculteurs ne sont pas étonnants, dans cette zone encore très rurale en 1872. Dans Smolett, plus d'un habitant sur deux est italien (52 %), qui est aussi le seul étranger de la rue. Les sans profession sont moins nombreux qu'ailleurs (37 %). Mais, et c'est rare pour notre époque, les artisans ouvriers dépassent ce pourcentage avec 41 %. Les commerçants et leurs employés, les agriculteurs et les domestiques sont peu présents (6 à 7 %). Il est possible que l'agriculture et la domesticité aient pu être exercées hors de la rue, celle-ci n'étant que l'habitation. En 1872, Riquier est déjà un quartier ouvrier, et c'est aussi le débarras municipal, ce qui ne retient pas les immigrés.

3 - LA REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

Chez les actifs, les hommes jeunes, entre 16 et 55 ans l'emportent numériquement sur les femmes. Cependant on remarque un sensible équilibre entre les deux sexes dans les quartiers populaires de la vieille ville et du Port.

Nous ne noterons dans ce présent condensé que les faits surprenants. Ainsi pour Gairaut il est intéressant de noter que 5 femmes ont une activité dans l'agriculture et que sur ces 5 femmes 4 ont moins de 16 ans. Il s'agit probablement des filles qui aident leurs pères aux travaux des champs, tandis que la mère reste au foyer. Dans l'avenue de la Gare, 31,25 % des femmes sont actives (25 personnes), 14 sont recensées comme domestiques, femmes jeunes et célibataires. Pour la rue Saint-François de Paule et la rue Ségurane, les actifs sont à 55-60 % des hommes, ce qui traduit l'aspect populaire de ces rues. Pourtant le taux de domesticité implique une présence féminine active : 21 dans la première artère (sur 24 actives) et 9 dans la deuxième (sur 21), 50 % environ de ces femmes ont entre 16 et 35 ans. Quant aux rues ouvrières (Bavastro, Providence, Riquier et Smolett), les hommes sont en activité pour 70 à 90 %. Parmi ces énormes pourcentages, la tranche la mieux représentée est celle des 16-35 ans, de 37,5 % à 55 %.

Les non actifs sont les enfants de moins de 16 ans et la plupart des femmes. A Bavastro par exemple, 69 % des non actifs sont des femmes, ce qui représente les 2/3. 86 % des femmes, dont 97 % de moins de 16 ans ne travaillent pas. "Les femmes sont l'élément conservateur et stabilisateur qui fixe au sol les races déplacées". Nous sommes donc en présence d'un début de colonisation. Les individus mariés sont principalement localisés dans les quartiers ouvriers qui jouent un rôle d'accueil.

2 - 1876-1886

1 - LES DIFFERENTES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Sur la Promenade des Anglais, le pourcentage des Transalpins, par rapport à la population totale passe de 16 à 18 % et par rapport aux étrangers du quartier de 33 à 47 %. L'hôtellerie est au centre des activités exercées par les Italiens. Elle représente 47 %. Nous trouvons une grande majorité d'employés, portiers, valets et femmes de chambres, cuisiniers. Très peu d'autres métiers sont recensés : la domesticité qui est de 7,5 % en 1876 disparaît en 1886 ; les "divers" passeront de 15 à 16 %. Quant aux sans profession, leur pourcentage reste

sensiblement le même. La Promenade est un quartier riche et mondain, les hôtels s'y sont implantés, entraînant une spécialisation de cette partie de la ville.

Pour Gairaut, une erreur dans le recensement de 1876 nous a privé de données. En 1886, nos immigrés représentent 15 % de la population totale et 83 % des étrangers. Le caractère agricole s'y affirme puisque nous relevons 15 % d'agriculteurs. Il faudrait ajouter les 26 % de divers, tous des journaliers qu'on peut supposer agricoles. On peut également comptabiliser une partie des domestiques qui devaient aider leurs patrons dans les champs. En extrapolant, on peut supposer qu'une personne sur deux travailla dans l'agriculture. On recense aussi 9 % d'artisans ouvriers. Une personne sur trois ne travaille pas.

Dans l'avenue de la Gare, les Italiens représentent 12 % de ses habitants en 1876 et 15% en 1886. Les étrangers de l'avenue sont à 67 % italiens ; en 1886 ils ne le sont plus qu'à 62 %. Durant ces dix années, la catégorie dominante est la domesticité ; la nature bourgeoise semble s'affirmer. En 1886, une personne sur cinq est employée de maison, mais en tant que centre ville toutes les fonctions doivent y être présentes pour fournir aux habitants les services les plus divers possible. Les 2 activités professionnelles les mieux représentées sont ensuite les artisans ouvriers et les divers. A moins de 10 % viennent les commerçants (de 7 à 6 %), les employés de commerce (6 %) et l'hôtellerie (de 5 à 8 %). Les sans profession passeront de 43 à 36 %. L'urbanisation de l'avenue commencée à 1873, sa nature centrale qui implique toute une diversité de ses fonctions, ont induit un fort courant d'immigration où les Italiens sont le groupe le mieux représenté.

Pour Saint-François de Paule, l'augmentation de la population italienne est minime (de 21 à 22 %), tandis que pour la rue de la Providence, l'accroissement est conséquent, de 30 à 40 %. La colonie transalpine est toujours très nettement dominante. Il y a eu plus particulièrement dans notre rue populaire du quartier un fort appel de main d'œuvre ; le taux des sans profession diminuera fortement (de 50 à 36 % pour Saint-François de Paule, de 59 à 44 % pour la Providence). Des catégories en profitent : les commerces et les "divers" (journaliers, cochers, artistes). Dans le même temps, les Italiens ne semblent pas miser sur l'hôtellerie ou la domesticité. Les artisans ouvriers se maintiennent dans les 15 %. Dans la rue de la Providence, ces derniers passent de 25 à 35 % ; comme dans l'artère bourgeoise, le commerce et les "divers" augmentent également. C'est à peu près la même évolution que nous rencontrons dans le Port. La population italienne s'est accrue à Bavastro de 49 à 57 %, à Ségurane de 19 à 34 %, ce qui est considérable. Elle est assez largement majoritaire parmi les étrangers, de 85 à 95 %. Les sans profession comme dans la vieille ville baissent. Le fait notable est l'installation plus nombreuse des artisans et des ouvriers. La main d'oeuvre est sans arrêt présente et disponible dans ces quartiers plus ouvriers que les autres. Quant aux autres professions, on peut parler, plus ou moins, de stagnation. Nous n'étudierons ici que la rue Smolett qui voit ses Transalpins augmenter de 49 à 52 % par rapport à la population totale, en dix ans. Ils représentent plus de 95 % de la population étrangère. Contrairement à ce que nous avons observé à l'est du Paillon, la catégorie des sans profession subit un accroissement. La colonie italienne de la rue Smolett est mouvante, les professions changent d'un recensement à l'autre ; cela provient du fait que cette rue est une transition entre le Port et Riquier, quartier traditionnel et quartier neuf. Les Italiens cherchent les professions qui rapportent le plus. Cette rue est un lieu de passage pour les immigrants en quête de travail. Le quartier Riquier est surprenant : il est ouvrier, mais tout un monde gravite autour de ce noyau, apportant de recensement en recensement des changements conséquents dans les catégories socioprofessionnelles.

2 - REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

Les personnes actives sont principalement de sexe masculin, elles ont entre 16 et 55 ans. Cette immigration est jeune, à prédominance masculine. La tranche d'âge des plus de 55 ans est faiblement représentée. Mais l'élément féminin commence à croître en 1886. Ceci est caractéristique d'une population qui tend à se fixer à Nice, à y faire souche en y fondant une famille, ou en faisant venir la sienne et en continuant à avoir des enfants sur le sol français. Il ne faut pourtant pas oublier que la colonie italienne dans les années 1880 possède encore de nombreux traits de nomadisme. Les Transalpins mènent une existence itinérante, tantôt journaliers, tantôt ouvriers dans le bâtiment. Un changement s'amorce, qui sera plus sensible en fin dans les parties spécialisées de la ville. Dans l'avenue de la Gare en 1886 les femmes représenteront 45 % de la population active ; à cette date d'ailleurs, les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

A Gairaut, il y a très peu de différence entre les hommes et les femmes actifs. Dans les travaux des champs les couples travaillaient ensemble, les enfants aussi. En 1886, les moins de 16 ans entrent pour 20 % dans les actifs, ce qui est important. L'activité harassante des agriculteurs nécessitait le plus de bras disponibles. Parmi les non actifs nous retrouvons les moins de 16 ans et les femmes au foyer.

On peut voir une évolution de l'immigration italienne. Plus de familles émigrant, moins de nomades, sont un des traits de cette migration des années 1880. Le caractère de nos quartiers semble s'affirmer et la différence entre ceux de l'ouest et ceux de l'est s'accroît ; ces derniers sont les greniers italiens de Nice.

3 - 1896-1911

1 - LES METIERS EXERCES

Sur la Promenade des Anglais nous enregistrons une baisse sensible des habitants du quartier mais aussi de ses étrangers, entre 1886 et 1896. Un autre problème est le changement de situation survenu entre les années 1872-1886 et 1896-1911 : les villas particulières qui jalonnaient le bord de mer attirèrent de plus en plus de domestiques qui devinrent aussi nombreux sinon plus que les hôteliers.

La Promenade s'articulera toujours sur le tourisme et demeure le symbole de la ville de saison moderne et de la vie mondaine. Cette partie de la ville n'accueillit pas beaucoup d'immigrés ; ceux-ci restaient lorsqu'ils trouvaient du travail, ce qui peut expliquer le petit nombre de chômeurs (16 % en 1906 et 11 % en 1911). Le caractère luxueux n'engageait pas les Transalpins à y chercher du travail, cette immigration était purement temporaire.

Les Italiens du quartier de Gairaut baisseront en pourcentage passant de 25 % en 1896 à 21 % en 1911. Un changement amorcé pendant notre période va survenir. Le caractère agricole est bien affirmé mais la nouveauté est l'implantation des artisans et surtout des ouvriers (des mineurs). Les commerçants comptabilisés sont tous des laitiers qui, ayant installé quelques vaches dans les prés de Gairaut, vendent et livrent le lait de la ville. Ce quartier, qui fut au début un lieu de passage pour les immigrés qui restaient quelques mois ou une année pour repartir, voit ses habitants y demeurer au XXe siècle. Sa population se diversifie également au point de vue social et économique, ce quartier périphérique s'intégrera dans la vie civique tout en gardant son caractère agricole.

La population italienne de l'avenue de la Gare se stabilise dans notre période. Les domestiques dans ces quinze années vont devenir la catégorie dominante de ce quartier. Ce sont généralement des jeunes filles célibataires qui trouvent dans cet emploi la stabilité tant recherchée par les immigrés de cette période. Les commerces trouvent aussi intérêt à s'y installer. La plupart pratique le commerce de détail, il y a quelques négociants. Tous ces commerçants ont trouvé une nombreuse clientèle et peuvent s'enrichir. La colonie transalpine de l'avenue de la Gare est d'une grande diversité. La nature du quartier, sa centralité ont, dès le début, attiré la main d'œuvre et l'immigration, développant de nombreuses fonctions, l'avenue a amené l'Italien à occuper tous les postes de travail. Il faut pourtant signaler que les étrangers étaient peu nombreux et en particulier les Transalpins.

Dans la rue Saint-François de Paule, les Italiens représentent 19 % de la population totale en 1896 et 1911, après être montés à 22,5 % en 1906. Ils sont la colonie étrangère la plus nombreuse allant même jusqu'à représenter 91 % en 1906 pour finalement se fixer à 65 % en 1911. L'évolution affecte l'hôtellerie et les domestiques qui se développent aux dépens des artisans ouvriers. Cela semble marquer un relatif embourgeoisement de cette rue. Artère principale de la vieille ville, elle subit le même changement que l'avenue de la Gare. Les hôteliers passeront de 3 % en 1896 à 13 % en 1911 ; les domestiques de 27 % à 35 % dans le même temps. Le progrès du tourisme, dans le début du siècle, dut favoriser l'installation d'hôtellerie et l'établissement d'une population riche plus aristocratique ou plus bourgeoise. Il est certain que le comportement de la rue de la Providence est tout autre. Pendant les quinze années, tous les étrangers de la rue sont des Italiens. Ils représentent également 45 % du nombre total d'habitants en 1896 et stagnent à 43 % en 1911. Néanmoins, on assiste dans cette période à un bouleversement dans les métiers mêmes de l'artisanat. Les sans profession sont, contrairement à Saint-François de Paule, assez nombreux, passant de 37 % en 1896 à 42 % en 1911. Ces immigrés des quartiers populaires viennent avec leur famille, femme et enfants, quelquefois même collatéraux alors que les domestiques et les employés de l'hôtellerie sont, presque tous, célibataires. Au début du XXe siècle, la différence entre les rues Saint-François de Paule et la Providence est plus saisissante ; cela provient de la situation des deux rues, mais aussi de leur importance.

Pour ce qui est du Port, les deux rues Ségurane et Bavastro adoptent les mêmes comportements. Le pourcentage d'Italiens par rapport à la population totale se stabilise à 20 % pour la première rue et s'élève à 45-50 % pour la deuxième ; les Transalpins représentent 85 à 95 % de la colonie étrangère de la première artère et 93 % à 95 % dans la deuxième. Les commerçants composent environ 8 % de la population immigrée des deux rues, les commerces sont presque exclusivement alimentaires. On trouve très peu d'employés d'hôtel et de domestiques, ces catégories n'ont pas vraiment d'opportunités de travail dans ce quartier plus populaire que la vieille ville. En fait, seuls les artisans ouvriers sont en nombre important : 30 % à Ségurane, 40 % à Bavastro. Le Port reste très ouvrier et plus que jamais un réservoir de main d'œuvre à la fin de notre période. Il est le bastion bien vivant de la population niçoise, quartier de prédilection pour les Transalpins.

Le quartier Riquier n'existe plus en tant que tel dans le recensement de 1911. Nous n'avons les données que pour les années 1896 et 1906. Cette partie de la ville, qu'on voulait utilitaire, semble plutôt être un champ d'essai ; les Italiens ne s'y fixent pas, les catégories socioprofessionnelles sont très fluctuantes d'un recensement à un autre. La rue Smolett est plus intéressante à étudier. Tous les métiers sont plus ou moins représentés. Il y a un très grand nombre d'artisans ouvriers. Ils entrent pour 45 % dans la composition de la colonie

italienne en 1896 et pour 39 % en 1911. Mais, les Transalpins n'y sont plus aussi présents, de 25 % en 1896 à 19,5 % en 1911 (52 % en 1886). Ce quartier est ouvrier, les immigrés n'y demeurent pas vraiment.

2 - LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

Dans les trois rues ou quartiers où la domesticité est importante (Promenade, avenue de la Gare, Saint-François de Paule), on note une prédominance féminine dans les rangs des actifs. Le pourcentage d'actifs s'échelonne de 52 % à 69 %. Ces chiffres sont éloquentes, surtout si l'on considère l'activité des femmes dans les années qui précèdent dans ces mêmes quartiers. Ce sont principalement des jeunes femmes ayant entre 16 et 35 ans. Elles sont généralement célibataires et ne restent pas d'un recensement sur l'autre. C'est, en fait, ce qui subsiste de l'immigration temporaire de ces dernières années.

Nous avons relevé quatre autres quartiers où les femmes sont plus nombreuses, mais où, cette fois-ci, ce sont les hommes qui entretiennent les rangs des actifs. En effet, dans Gairaut, les rues de Providence, Ségurane et Smolett, on rencontre plus de femmes que d'hommes. Ceux-ci dominent les actifs de 52 % à 76 %, surtout les 16-35 ans. Les immigrés exercent une activité de façon plus continue, plus suivie de 16 à 55 ans, et même au-delà (les plus de 55 ans sont, en moyenne, 20 % chez les actifs). Dans le quartier Riquier et la rue Bavastro les hommes sont les plus nombreux et sont les actifs. Les 16-55 ans sont la tranche d'âge la mieux représentée, les plus de 55 ans entrant pour 11-13 % dans la composition des hommes travailleurs. Cette dernière tranche d'âge regroupe d'ailleurs principalement des petits artisans.

Les rangs des non actifs sont toujours fournis de la même façon par les enfants, en léger recul, et par les femmes au foyer. Le nombre moins important d'enfants provient de ce que nous n'avons pas comptabilisé les naturalisés. Pendant nos trente neuf années de recensement, les non actifs demeurent les moins de 16 ans et les femmes au foyer. Quant aux hommes jeunes, ils travaillent pour nourrir leur famille, ce qui peut expliquer le niveau de vie très bas qui est le lot de nombreux immigrés. Il est certain, enfin, qu'à l'aube du XXe siècle, le Transalpin a cherché à résider à Nice, à y faire des enfants, à les naturaliser, à s'intégrer.

3 - LA PROVENANCE REGIONALE

Nous n'avons pu étudier les régions de provenance des Italiens qu'en 1906 et 1911. A ces dates seulement est apparu le village natal des immigrés. Beaucoup d'erreurs se sont glissées dans l'orthographe des noms de lieu, ce qui nous a obligé quelquefois à des approximations. Quant à notre taux moyen d'inconnus, il s'élève à 10,5 %. Cela mis à part, nous avons divisé les régions de provenance en quatre grands groupes : nord, 80 centre, sud et divers.

Le nord est de loin la région d'où nous est parvenu le plus grand nombre de Transalpins. Ils regroupent 65,3 % des immigrés. Le Piémont est "pilote" avec 41 % des immigrés du nord. Frontaliers, proches par la langue et la culture, les Piémontais s'expatrient volontiers vers la France et vers Nice en particulier où ils peuvent retrouver la vie qu'ils menaient en Italie. La deuxième région frontalière, la Ligurie, ne comptabilise que 15,7 % de l'immigration venue du nord. Le Centre voit 18,4 % de ses habitants émigrer vers Nice. C'est la Toscane, avec 7,1 %, qui domine. Les Toscans n'émigrent pas toujours pour des raisons économiques, comme c'est le cas pour les gens du nord, mais pour activisme politique.

L'Ombrie vient en deuxième place avec 5,1 % pour l'Italie centrale. Un grand nombre de ces Italiens sont originaires de Città di Castello et aussi de Pérouse, souvent par familles entières et en famille. Les régions plus riches ou plus éloignées donnent moins de leurs fils à Nice. Le sud comptabilise 10,1 % des immigrés transalpins de Nice. Un peu plus de la moitié (5,6 %) arrive de la Calabre, ce qui peut paraître étonnant lorsqu'on sait que les habitants du sud de l'Italie s'expatrièrent à cette époque plutôt vers les Amériques. Notre dernière catégorie, les divers, donne 6,2 % du total de l'immigration. Les Niçois sont encore 3,6 % au début du siècle à avoir conservé leur nationalité italienne.

Toutes les régions sont représentées dans nos quartiers, les proportions sont respectées par rapport à la tendance générale que nous venons d'étudier. Une seule exception existe dans la rue de la Providence. On trouve en effet un très grand pourcentage d'immigrés venus du sud, en particulier de Calabre. En 1906, 37 % de l'immigration provient de ces régions (35 % de Calabrais). En 1911, 62,5 % de Transalpins de la rue sont issus du sud dont 48,5 % de Calabre. Il existe des filières, des courants de l'émigration italienne, qui conduisent en des points très localisés des gens originaires de la même province ou du même village. Les Piémontais demeurent la région la mieux représentée du voisinage culturel et de la communauté des langues.

II - LA VIE POLITIQUE 1 - Le séparatisme

1 - LES MENEES SEPARATISTES, 1860-1874

Ces menées revêtirent de nombreuses formes dans les années qui suivirent l'annexion. Ces actions étaient le fait de Niçois qui avaient conservé la nationalité italienne. Certains étaient plus militants que d'autres et l'administration les surnommait les "Italianissimes". Il y eut notamment des rixes entre civils et militaires. Quelques injures, blessures, coups prouvaient le rejet du plébiscite de 1860. Ces incidents se développèrent dans les dix années prenant place après l'annexion de Nice à la France. Cette pression des Italianissimes aboutit à une manifestation le 6 novembre 1870 ; le Préfet, devant une délégation de politiciens, plus ou moins séparatistes, dut promettre la réorganisation de la Garde nationale et celle du Conseil municipal. A ces actions destinées à rejeter "physiquement" le Français, s'ajoutèrent des manifestations pro italiennes, moyen plus détourné de prouver sa sympathie à son ancienne patrie.

Ce furent d'abord des recrutements de jeunes Niçois, ouvriers ou artisans, pauvres, pour les armées de Garibaldi. A l'occasion de l'expédition en Sicile en 1860 ou lors de la guerre entre l'Autriche et l'Italie en 1866, le paquebot de Gênes embarqua, clandestinement, ces jeunes gens vers l'Italie, attirés par le nom de Garibaldi, par le goût de l'aventure et, probablement par la maigre solde qu'on leur offrait, ces recrues quittaient la France. Ce furent ensuite des bruits comme quoi l'annexion ne serait qu'un fait provisoire : débarquements à Vintimille, soulèvements à Nice, promesses que Garibaldi viendrait arracher Nice à la France. Toutes ces rumeurs entretenaient un climat de séparatisme au sein des populations italiennes et pro italiennes localisées surtout au Port et dans la vieille ville. Enfin, une lettre fit beaucoup de bruit : une pétition félicitant Laurenti Roubaudi (niçois, ancien député de Nice, ami de Garibaldi) pour sa nomination au parlement de Palerme comme député, déclarait de surcroît attendre la libération de Nice du joug oppressant du Français. Cette lettre déclencha des menaces de sanctions et d'interdiction de séjour à Nice pour Laurenti Roubaudi. Tout rentra finalement dans l'ordre. Il n'en fallait pas beaucoup pour enflammer les passions.

La presse séparatiste, française ou italienne, eut une influence certaine dans les actions et les propos séparatistes. Le plus polémique, le plus lu fut "Il Diritto di Nizza" qui était rédigé en italien et dont le premier numéro parut le 6 novembre 1870. Les rédacteurs de ce journal connaissaient bien la population niçoise et les faiblesses de l'administration. Exploitant tous les menus incidents, ce quotidien jouit d'une grande popularité dans les milieux pro italiens de Nice.

Il n'est pas étonnant que sa suppression ait été le signal de deux ou trois journées très animées à l'intérieur de la ville. Une élection à l'Assemblée nationale avait eu lieu le 8 février 1871. Un parti séparatiste existait alors à Nice ; il attirait dans son sillage la masse de la population dont le particularisme avait été exacerbé. Les résultats prouvaient son emprise et l'impact de la propagande menée par "Il Diritto di Nizza" : Garibaldi 20667 voix, Bergondi (séparatiste) 14618 voix, Piccon (séparatiste) 13362 voix. Alors que la population fêtait la victoire électorale, l'annonce de la suppression du "Diritto" joua le rôle de détonateur. Les 9 et 10 février, une foule mouvante sillonna les rues de la vieille ville, lançant quelques pierres sur les soldats. La population assiégea la préfecture, ses vitres furent brisées. Les manifestants exprimaient leur indignation ou leur excitation après le vote séparatiste des jours précédents. Cette manifestation ne fit pas de victimes, elle ne fut pas une tentative révolutionnaire, peut-être même sonna-t-elle le glas du séparatisme au moins en tant que force de résistance "physique".

Dans l'année 1871, un mouvement plus subtil prit la succession du séparatisme. "Le nouveau parti n'est pas séparatiste, mais révisionniste, il ne veut pas se séparer de la France (terrain extra-légal), mais demande la révision du plébiscite de 1860" ("Il Pensiero di Nizza des 29-30 mars et du 1er avril 1871). C'est une toute autre optique qui anima les révisionnistes qui furent plutôt des politiciens ambitieux. Les députés Piccon et Bergondi entrèrent dans ce mouvement ; dans un mandat secret du 1er février 1871 ils exprimaient leur volonté de soumettre à l'assemblée ce projet de révision. Ce parti fut soutenu par le successeur du "Diritto" et de la "Voce", "Il Pensiero di Nizza". Son premier numéro datait du 19 février 1871, le journal était rédigé en italien. Dirigé par André, avocat à Nice, de nationalité italienne, ce quotidien fut le chef de file de la propagande révisionniste. Mais il est certain qu'il n'était lu que par la population italienne ou pro italienne à l'est du Paillon. Ce journal, anti-français, excitait à la haine du gouvernement, critiquait violemment l'administration. Aux élections d'avril 1871, la liste révisionniste triompha. Raynaud fut nommé maire, MM. Borriglione, Brès et Hillon adjoints. Le 2 juillet 1871, aux élections législatives supplémentaires, les candidats républicains furent élus. C'était un premier coup d'arrêt au révisionnisme.

Un banquet fut organisé, le 21 avril 1874, sous la municipalité de Raynaud, en l'honneur des délégués de la chambre de commerce italienne de Coni. Pendant ce repas, Louis Piccon, député, prononça un discours en langue italienne où il déclarait que Nice retournerait à l'Italie et qu'il sacrifierait tout pour voir ce jour. Le tollé que provoquèrent les paroles du politicien révisionniste l'obligea à démissionner. C'était le deuxième coup d'arrêt. Le dernier se produisit le 7 mai 1874 vers quatre heures du soir. L'autre député séparatiste, Constantin Bergondi, se suicida à son domicile, d'un coup de pistolet à la tempe droite. Les causes du suicide nous restent encore inconnues. Toujours est-il que le triste dénouement de cette affaire incita les Niçois à rejeter le séparatisme militant et le révisionnisme, rêves impossibles et dangereux.

2 - L'ACCALMIE, 1874-1886

"Il Pensiero di Nizza" dut, bon gré, mal gré, s'intégrer à la vie française. La république s'affirmait et le rapprochement des intérêts de Nice et de la France était un obstacle au particularisme niçois. Le séparatisme s'était développé à la faveur de difficultés politiques, économiques, sociales. Or, la nation se relevait du désastre de 1871. L'Italie, dans le même temps, connaissait une crise grave soulignée par les journaux français. "Il Pensiero" se fit dès lors virulent, polémiste. Nous avons séparé trois types d'attaque, leitmotiv des articles du journal : le "Pensiero" se plaint de ceux qui se servent du spectre du séparatisme comme arme électorale ; une seconde série d'articles violents contre Borriglione illustre pour le quotidien l'état de fait précédent ; le journal critique l'administration française faisant remarquer qu'elle ne comprend pas la population niçoise. Les mêmes thèmes revenaient sans cesse et le "Pensiero" se cantonna dans son rôle de polémiste déployant toujours les mêmes arguments.

Pourtant, la surveillance du "Pensiero" n'a sans doute jamais cessé. Le Préfet surtout s'émouvait de ce que le journal était écrit en italien ; c'était pour lui un fait intolérable. Cette langue semblait signifier pour l'administration le retour du séparatisme. La peur de cette opportunité et d'un soulèvement dû à la propagande du "Pensiero" ont motivé la vigilance des autorités. Mais, Nice était une ville conservatrice, attachée à la République. "Il Pensiero di Nizza" ne touchait qu'une fraction de la population, celle restée au contact des Italiens, traditionnellement localisés au port et dans la vieille ville. C'était bien là la fin du séparatisme et du révisionnisme.

3 - L'IRREDENTISME, 1887-1914

Les anciens séparatistes militants avaient abandonné leurs activités et étaient devenus de bons citoyens. Borriglione, un des révisionnistes les plus ardents dans les années 1870, fut élu maire républicain. Il n'y eut plus d'actions visant à séparer Nice de la France. Plusieurs sociétés entretenaient le feu du séparatisme, comme la Société de Secours Mutuel italienne. Son but, à sa création, était apolitique. Le délégué Poli du Consulat général italien de Nice y introduisit des notables. Guano, un irrédentiste, devint président. On y cultivait l'esprit de loyalisme et d'attachement à la monarchie italienne.

Quelques manifestations de sympathie eurent lieu à Nice. Garibaldi était toujours célébré dans la ville : l'anniversaire de sa naissance et de sa mort donnaient l'occasion à des regroupements où l'union des races latines et l'alliance des peuples français et italiens étaient proclamées. Le séparatisme n'avait plus de raison d'être. Il subsista dans ces quelques sociétés italiennes, de secours, de bienfaisance et son stade ne dépassa pas celui du discours et du souvenir.

2 - L'ANARCHISME

1 - LA PROPAGANDE DES GROUPES ANARCHISTES

En 1884, nous en étions aux balbutiements de l'anarchisme. Quelques amis se réunissaient, quelques affiches étaient placardées et c'était tout. Un début d'organisation se fit sentir vers 1886. Le groupe "Ni Dieu ni Maître" décidait dans des réunions sporadiques de la propagande et des moyens à mettre en place pour la diffuser : manifestations, placards, brochures. Hais, la lutte entre anarchistes et socialistes desservit l'un et l'autre des mouvements. Elle divisa les ouvriers dénonçant le manque de cohésion des deux partis. De

plus, ils étaient minés de l'intérieur par des mouchards de la police. Nous avons ainsi d'innombrables comptes-rendus de réunions : tout ce qui s'y disait, tous les gens qui y assistaient étaient soigneusement consignés par ces mouchards. La répression et la surveillance policière retardèrent le développement de l'idée anarchiste à Nice.

Ce fut pourtant une spécificité italienne dans les années 1890. Entre 1890 et 1894 on ne rencontre toujours pas de groupe constitué mais un regroupement plus ou moins homogène d'amis se disant anarchistes, se connaissant bien et assez repliés sur eux-mêmes par crainte des indicateurs. On remarque deux figures de proue à cette époque. Gianneschi Averado dit Bobo avait une buvette 53 rue de Villefranche, c'était un rendez-vous des anarchistes ; ils discutaient et décidaient des actions à mener. Il y avait aussi Robert Rolli qui était le chef du parti anarchiste. Quant à leur action, elle se limitait à la lecture de la presse ou de brochures, à l'apposition d'affiches. Il apparaît un noyau de 15 militants et 82 sympathisants. Parmi eux, on recense 89 Italiens.

De 1894 à 1900, l'activité anarchiste semble rester à l'état embryonnaire. La répression policière pesait toujours sur les anarchistes. En 1900, ceux-ci s'allièrent à la Fédération socialiste révolutionnaire italienne des Alpes-Maritimes (FSRI). Ils trouvaient là le cadre qui leur manquait. L'anarchisme se popularisa sur des problèmes touchant à la politique intérieure. Les militants et sympathisants étaient au nombre de 34. Des réunions spontanées sans ordre du jour précis avaient lieu dans les buvettes ou chez les compagnons ; elles n'avaient d'autre fin que de réunir ceux-ci pour discuter d'anarchisme ou de tout autre chose. Deux hommes sont souvent retrouvés à cette époque. Eugène Agostinucci s'installa à Nice le 27 juin 1900, il exerça divers métiers et ce fut un des militants les plus actifs. Antoine Motta, peintre en bâtiment, se fixa à Nice en 1902, il est en relation très suivie avec les compagnons et reçoit poste restante des brochures anarchistes. Il assiste à toutes les réunions : beau parleur, il est très écouté. Le fait que ces Italiens ne soient souvent que de passage, la peur de la répression et de l'expulsion découragèrent les ouvriers à adhérer complètement à l'action anarchiste. Sa propagande fut, tout au long de notre période, faible.

2 - L'ACTION DES GROUPES

La distribution des journaux nous est connue pour leur interdiction de parution. Ainsi, dans les années 1890-1894, voit-on nombre de tracts, manifestes, publications distribuées dans le département, supprimés par arrêté préfectoral. Ces brochures étaient généralement publiées à Bruxelles, à Londres, à Paris ou en Suisse. Elles avaient des titres très violents et incitaient à la révolte. Quant aux affiches, le ministère de l'Intérieur demandait qu'elles fussent arrachées et saisies et que les auteurs du placardage fussent arrêtés, si possible. Mais la virulence des propos anarchistes ne s'accorda jamais aux actions à Nice.

Deux assassinats allaient secouer les nations européennes et le monde anarchiste fut victime d'une répression quelquefois sans pitié des autorités. Le 4 juin 1894, le Président de la République Sadi Carnot était assassiné à Lyon par Caserio. A Nice, il n'y eut apparemment pas de troubles après cet acte, ni d'apologie du crime, ni de menaces contre son successeur Casimier Perier, ni de répression contre les Italiens de la cité. Tout parut calme dans les Alpes-Maritimes. A son tour, le meurtre d'Umberto 1er, le 30 juillet 1900, provoqua un tollé de la presse européenne. Cet incident dramatique n'amena aucune réaction à Nice. Seul le 31 juillet 1894, à l'occasion du Carnaval, un explosif fut découvert et désamorcé au Casino municipal. Nous n'avons trouvé aucune trace d'action tranchante de la part des anarchistes

italiens de Nice. Ils encoururent pourtant la répression des autorités, inquiètes lorsqu'il s'agissait d'anarchistes.

3 - LA REPRESSION

90 % des anarchistes étant Italiens, la répression prit le plus souvent la forme de l'expulsion expéditive. En fait, à Nice, le Parquet n'a jamais cru à un péril anarchiste dans ces années troublées ; les mesures furent plus préventives que répressives. L'anarchisme se résumait à un petit groupe d'Italiens se réunissant dans la vieille ville ou au port, sans aucune audience et sans action suivie ni manifeste. Il semblerait que la police ait produit un travail de harcèlement. Tout étranger, à son arrivée, était suspect et l'on enquêtait sur lui, sur ses fréquentations et sur ses antécédents. La surveillance était relâchée si rien n'était découvert. L'expulsion fut l'arme redoutable qui inspirait la crainte aux anarchistes. Apparemment, on en usa et abusa. Il est fort probable, vu le nombre d'expulsions, que beaucoup d'entre elles aient dû frapper des innocents ou de simples sympathisants. Nous avons d'ailleurs remarqué que les principaux chefs italiens du mouvement anarchiste sont restés en place à Nice sans avoir à souffrir de cette mesure, ou s'ils en ont souffert, l'arrêté fut annulé. Le milieu autochtone niçois n'a jamais été influencé par les théories anarchistes. Le bilan de l'implantation anarchiste est un constat d'échec. Toutes les tentatives n'auront été qu'éphémères ne dépassant guère le stade du groupuscule sans enracinement profond dans la réalité de la ville.

3 - LE SOCIALISME

1 - LES CERCLES DE LA FIN DU XIXe

Les immigrés italiens, tout au moins ceux qui étaient animés par un idéal démocratique, se retrouvaient au sein du groupe Mazzini. Ce cercle a dû exister depuis 1880 environ. Si l'appartenance de ses membres à la classe ouvrière ne laisse aucun doute, leur nombre est assez flou. Leurs réunions n'avaient aucune périodicité. Ce cercle ne fut qu'un groupe régional de l'Association Universelle qu'avait fondée Mazzini en 1866. Ce cercle ne fut pas, semble-t-il, un foyer de révolutionnaires sur la Côte d'Azur. Il était républicain. Profitant des mauvaises relations entre la France et l'Italie, les Mazziniens développèrent leurs idées dans les années 1880. Mais, à l'extrême fin du XIXe, lorsque la Sainte Alliance fut prononcée entre les gouvernements et polices européennes contre l'anarchie, on vit des anarchistes dans le cercle Hazzini qui devint "un véritable foyer de révolutionnaires en rapport avec les groupes anarchistes". Les dangereux "révolutionnaires" n'existaient que dans l'imagination des fonctionnaires.

En 1886, un autre cercle naîtra, le groupe socialiste international Amilcare Cipriani. Le fondateur fut Frédéric Stackerlberg, immigré russe socialiste, qui déploya une grande activité à Nice. La majorité de ses membres fut constituée d'Italiens qui avaient été, ou étaient encore, au cercle Mazzini. La répression qui s'abattit sur le groupe est à l'origine de sa disparition. Le cercle Amilcare Cipriani, en dépit de sa brève existence, fut un élément important pour le développement du mouvement socialiste dans les Alpes-Maritimes. Il avait réalisé l'unité des différents courants de gauche existant alors sur la Côte d'Azur. Talchi, un des membres du groupe, fonda un cercle plus avancé dont le but était la propagande par la presse, et non par l'activisme politique. Ainsi naquit "Lo Schiavo" (l'esclave), journal du communisme anarchisme. Il ne vécut que quelques mois d'août à novembre 1887.

Dès le début, ces cercles connurent des difficultés à cause de la police, en particulier des mouchards. La profonde division avec les anarchistes ralentit la propagande socialiste. Les socialistes tentèrent de se rassembler mais le manque de cohésion provoqua l'échec. Cette apathie semble provenir de trois facteurs : le fait que les meneurs passent, mais ne s'arrêtent pas, a été un lourd handicap ; la nonchalance caractérisant l'action ne pouvait pas non plus donner d'influence à celle-ci ; la peur de l'expulsion a annihilé toute velléité chez le socialiste italien de Nice. Ces trois composantes ont entraîné la disparition complète du socialisme transalpin à Nice. Quant aux républicains, ils fondèrent la Fédération démocratique républicaine italienne des Alpes-Maritimes en 1905. Ce n'est qu'à l'aube du XXe siècle qu'un grand mouvement socialiste italien verra le jour à Nice.

2 - LA FEDERATION SOCIALISTE REVOLUTIONNAIRE ITALIENNE DANS LES ALPES-MARITIMES, 1902-1914

Vers 1900, tous les obstacles qui auparavant avaient provoqué l'échec du développement d'un mouvement politique au sein de l'immigration italienne, allaient progressivement disparaître : police moins pointilleuse, parti unique, immigrés de plus en plus nombreux et fixes. La FSRI avait une organisation bien précise et s'appuyait directement sur les revendications des travailleurs immigrés. Ses statuts affirmaient son adhésion au Parti socialiste italien et son but était la propagande des idées qui étaient à la base du PSI. La FSRI avait des effectifs plus étoffés que les cercles, avec des groupes dans plusieurs localités du département et en liaison étroite avec d'autres installés dans le reste de la France, ce qui était une grande nouveauté par rapport aux précédentes années. La liste des membres de Nice en février 1901 indique 63 noms. Il a dû y avoir environ 70 membres à Nice. Toutes sections réunies, il y aurait eu au minimum 230 socialistes italiens en 1905-1906 dans le département. Le nouveau militant italien était plus âgé, avait un passé politique (quelquefois dans les cercles), était installé depuis environ vingt ans dans la ville, exerçait un métier artisanal. Propager les idées socialistes parmi les travailleurs transalpins, tel était son but. Cette propagande prit souvent la forme soit de réunions animées par des orateurs d'Outremont, soit écrite en diffusant des brochures politiques et surtout en publiant un hebdomadaire "Il Riscatto dei Lavoratori" (le rachat des travailleurs). Les dirigeants s'attachèrent à traiter des problèmes immédiats et se préoccupèrent de la participation aux syndicats et aux coopératives. La FSRI disposait d'un cadre solide et d'habiles meneurs.

En septembre 1904, Giovanni Petrini, socialiste italien d'envergure, trouva refuge à Nice à la FSRI. Il donna un coup de fouet à sa propagande : "cette activité se manifeste par de nombreuses réunions et par une grande cohésion entre les membres des différentes sections". Il fonda et dirigea le journal, il organisa les congrès des socialistes italiens du Midi et du Sud-Est de la France. L'autre membre très influent s'appelait Lombardo Rocco. Né à Partanna, en Sicile, le 25 janvier 1879, il arriva à Nice dans les années 1890. Il s'y est constamment et activement occupé de politique, adressant régulièrement des correspondances aux journaux avancés d'Italie (comme l'Avanti de Savone). En 1902, il devint secrétaire de la section de Nice et avait de nombreuses relations avec le Comité directeur de Milan et avec le siège central de toutes les sections de France qui se trouvait à Paris. Il exerçait le métier de typographe mais vivait de son activité de courtier en nouveautés. Il fut directeur du journal à partir de 1905. Ces deux hommes jouèrent un rôle prépondérant dans la FSRI au début du XXe siècle. Les meneurs sont des hommes mûrs au courant des problèmes de l'ouvrier. Ils développèrent une intense propagande.

En 1902, nous trouvons trace de la naissance de la FSRI. La section a son siège 27 rue Delille. Lombardo Rocco est le secrétaire de cette section. Cette fédération voulait grouper toutes les forces ouvrières en un seul faisceau. Cette organisation tirait sa puissance de l'union. La propagande sociaux-révolutionnaires était en marche et allait se diffuser abondamment dans les années 1903-1914. Le 24 septembre 1903, les charretiers et les balayeurs se mirent en grève. Le 27, des heurts entre manifestants et policiers aboutirent à huit arrestations. La grève générale fut votée. Le 28, de nouvelles rixes violentes se produisirent. Le 29, les ouvriers boulangers et les chauffeurs de la Compagnie du Gaz se joignirent à la grève qui toucha aussi les débardeurs, les peintres en bâtiment, les cantonniers, les garçons coiffeurs et les plombiers. Tout cessa le 5 octobre 1903. Un tel mouvement est, sans doute, à mettre au compte de la FSRI : la majorité des grévistes était composée d'ouvriers italiens. Les militants de cette fédération n'étaient plus des vagabonds politiques, mais d'un âge mûr, ils avaient pour la plupart une famille, un métier stable, connaissaient bien les conditions de vie et de travail de leurs compatriotes. Ils ne négligèrent aucun moyen de diffuser leurs idées. Pour la première fois la FSRI était un mouvement en liaison avec les ouvriers et non pas coupé d'eux. La création de "Il Riscatto dei Lavoratori", organe hebdomadaire de la FSRI, épaula la propagande et permit une diffusion plus profonde. Le premier numéro parut le jour de Noël 1904. Les revendications étaient simples : égalité des droits entre travailleurs français et italiens. Ceux-ci acceptaient en effet les travaux les plus pénibles à des prix très bas, empêchant toute progression possible des salaires. La grève fut, dès lors, une arme puissante et mobilisatrice.

Parallèlement, une active propagande anti-militariste se manifestait. "A Nice, la section anti-militariste (groupe français) a été fondée dans les premiers mois de l'année 1905. Elle vient d'opérer sa fusion avec le groupe similaire italien (au mois de mai 1907, NDLR). Les deux groupes réunis comprennent une centaine de membres dont plus de soixante sont Italiens. La propagande active faite par le meneur italien est de beaucoup la plus redoutable. Cela tient d'abord à ce que la majeure partie des ouvriers, occupés dans les différents corps de métiers, est de nationalité italienne et ensuite à l'esprit nettement anarchique et libertaire qui anime les chefs du groupement. Jusqu'à ces dernières années, les masses ouvrières italiennes, domiciliées dans les Alpes-Maritimes, vivaient en dehors de toute préoccupation politique et n'avaient aucune organisation syndicale. La venue à Nice de quelques individus suffit pour changer complètement l'état des choses. Telle est à Nice et dans le département l'action menée par les Rocco Lombardo, Nardi et ses amis. Mais il convient de ne pas oublier que leurs actions s'étendent beaucoup plus loin, Nice étant le siège de la FSRI de France. Ils se trouvent par conséquent à la tête du mouvement, leur influence est considérable dans tout le Sud-Est, ils donnent le mot d'ordre aux sections existantes dans le Var et les Bouches-du-Rhône". Ce témoignage capital d'un rapport du commissaire spécial au Préfet, daté du 29 mai 1907, nous renseigne sur le développement de l'idée socialiste à Nice, sur les meneurs et sur leur influence, l'étendue des pouvoirs de la FSRI des Alpes-Maritimes. Celle-ci semble tenir la tête du mouvement socialiste jusqu'à la Première Guerre Mondiale. Il ne faut pourtant pas se leurrer. Les meneurs étaient tous connus, fichés par le Préfet. A la moindre incartade, ils auraient été expulsés. Le socialiste italien était ainsi bien muselé.

III - LEGISLATION ET DIPLOMATIE

1 - Les lois françaises et les étrangers

1 - LA NATURALISATION

La loi du 3 décembre 1849 stipulait que la naturalisation était concédée par acte du gouvernement. C'était un décret. Il ne pouvait être sollicité qu'après une résidence en France de dix années dont le point de départ n'était marqué que par l'autorisation de fixer son domicile en France, mais qui pouvait être ramenée à une année en faveur des étrangers ayant rendu des services exceptionnels à la nation. Le délai, entre la demande et l'admission à domicile, fut rapporté à 3 ans par la loi du 29 juin 1867. La naturalisation était personnelle à l'étranger qui l'obtenait. Quant aux enfants, ceux qui venaient à naître après la naturalisation étaient français, mais pour ceux qui étaient déjà nés, ils demeuraient étrangers. La loi du 7 février 1851 facilita l'acquisition de la nationalité française. Ils pouvaient devenir français au moyen d'une simple manifestation de volonté formulée par une déclaration faite devant l'autorité municipale, soit dans l'année qui suivait la naturalisation du père si l'enfant était majeur, soit dans l'année qui suivait cette majorité s'il était encore mineur. La loi du 16 décembre 1874 accorda la nationalité française à tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y était né, sauf si l'enfant répudiait la nationalité française. Ces lois très compliquées, nécessitant beaucoup de paperasses, freinaient la naturalisation. Lorsqu'on sait qu'à cette époque de très nombreux dossiers furent refusés, quelquefois sans raison apparente, cela n'encourageait pas l'immigré à faire sa demande.

Le décret du 2 octobre 1888 simplifia nettement cette législation. A son arrivée en France, l'étranger devait faire une déclaration de résidence. La loi du 26 juin 1889 remania la naturalisation. Elle demeurait une concession toute de faveur faite par le chef de l'Etat. L'étranger devait avoir été autorisé préalablement à établir son domicile en France : celle-ci était accordée après une enquête sur la moralité de l'étranger. Un délai de trois ans minimum et de cinq ans maximum devait s'écouler entre le décret d'admission à domicile et la naturalisation. Celle-ci ne pouvait être demandée que par des individus majeurs de vingt et un ans. La durée du stage pouvait être réduite à un an lorsque l'étranger avait épousé une Française, lorsqu'il avait rendu des services exceptionnels ou lorsqu'il avait été attaché au service militaire dans les colonies ou les protectorats français. L'autorisation d'établir son domicile en France cessait d'être le préliminaire indispensable de la naturalisation lorsque l'étranger résidait depuis plus de dix ans en France. Il fallait que la résidence ait été ininterrompue de telle sorte que l'absence d'esprit de retour au pays soit bien établie. De plus, par cette loi, la naturalisation n'était plus strictement personnelle. La femme, les enfants majeurs bénéficiaient d'une dispense de stage qui facilitait l'accès à la naturalisation. Quant aux enfants mineurs, ils acquéraient la nationalité française en même temps que leur père sauf s'ils répudiaient la qualité de français au cours de leur vingt-deuxième année. La loi du 2 juillet 1893 accordait la nationalité française à un enfant d'une mère française et d'un père étranger, sauf s'il la refusait. Ces lois sont un fait nouveau dans l'histoire d'une nation. La législation est créée pour des étrangers vivant sur le sol français. Elle facilitait l'intégration.

2 - LES LOIS ET LE TRAVAILLEUR ETRANGER

La loi s'appliqua d'abord à taxer, tout comme les Français, les étrangers installés en France. Un projet d'impôt sur le revenu fut mis en place en 1909. Mais le paiement de cette

contribution ne s'effectuait que si l'étranger était fixé en France et non pas pour des locations d'année en année, ou même durant une seule année.

L'autre problème était l'ouvrier étranger lui-même. A Nice, les Italiens étaient très nombreux, ils acceptaient des travaux harassants et mal payés. Ils avaient donc la préférence des employeurs qui pouvaient les exploiter à moindre perte. Hais en 1913, on discutait encore de la création d'une taxe de séjour pour les ouvriers non français et pour les personnes qui les emploieraient. Or, nous apprenons que d'une part les traités avec les puissances étrangères stipulaient une assimilation complète entre les contractants et les nationaux, en ce qui concerne les droits publics de résidence, d'établissement, de commerce et d'industrie ainsi que les taxes et impôts perçus conformément aux lois en vigueur sur les territoires respectifs. D'autre part, il était interdit en droit légal de frapper les ouvriers étrangers d'une taxe quelconque en leur qualité d'étranger ou même de les placer dans une condition légale inférieure à celle des Français, quant à l'exercice de leur profession. Nous ne nous appesantirons pas sur ces problèmes des lois. Notre but est de montrer la sensibilisation des politiciens, Français ou Italiens, à la question de l'immigration. Les points de litige sur la taxe de séjour, sur l'imposition des ouvriers étrangers a conduit à un climat de malaise entre les deux peuples. Les rapports franco-italiens décidèrent alors des heurts ou des rapprochements entre les Niçois autochtones et la colonie italienne de Nice.

2 - Les relations entre la France et l' Italie

1 - UN DEMI-SIECLE DE TENSION

Sans exagérer, nous croyons pouvoir dire que les rapports franco-italiens pendant la période qui nous occupe furent mauvais. Ce n'est qu'au XXe siècle que ces relations s'apaiseront. Il apparaît que l'augmentation de l'immigration italienne au XIXe siècle a provoqué des heurts. Nous n'avons pas relevé les innombrables faits divers qui jalonnent nos cinquante années étudiées, mais l'Italien y est décrit comme le voleur, le mendiant ou l'homme armé d'un couteau n'hésitant pas à s'en servir.

Les mauvaises relations qui existaient entre la France et l'Italie n'ont pas calmé les esprits. En 1885, on pouvait encore lire que si Nice retournait à l'Italie, les affaires seraient bien plus prospères. On a vu se développer des incidents de frontière, d'espionnage. En septembre 1878, une bénigne erreur frontalière dégénéra. Deux brigadiers français qui travaillaient à la douane virent paître un troupeau de moutons conduit par des bergers italiens. Persuadés que celui-ci se trouvait sur le territoire français, ils se rendirent auprès d'eux, leur enjoignant l'ordre de retourner en Italie. Or, il semble que le troupeau paissait bien outremont. Devant le refus des pâtres sûrs de leur fait, les deux agents français les arrêtèrent. Après de multiples complications, un des brigadiers fut rétrogradé et l'autre fut muté. Ce climat de crise des années 1880 ne fit qu'empirer avec le gouvernement de Francesco Crispi (1887-1891 et 1893-1896). Bien que le calme dominât dans les années 1875-1886, ceci annonçait la tempête.

Les problèmes diplomatiques furent fréquents à la fin du XIXe. La tension fut ravivée par l'affaire de Tunisie qui échappa à l'Italie. La diplomatie transalpine surveilla Ferry à qui elle ne pardonnait pas de lui avoir retiré la Tunisie et craignait que l'influence française en Afrique ne se fit à son détriment (octobre 1887). Cela a pu atteindre un degré tragique : "J'ai été informé que M. Crispi a fait appeler, il y a quelques semaines, l'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux de chemin de fer ayant un caractère stratégique. M. Crispi s'est plaint vivement de certains retards qui en présence de l'imminence de la guerre exposaient l'Italie au

plus grand danger" (lettre du Préfet au ministre de l'Intérieur, 27 août 1889). Une guerre aurait pu jeter, l'une contre l'autre, les sœurs latines. Le climat se détendit par la suite quoique chaque incident déchaînât les diplomates et la presse.

La suspicion qui régnait entre les deux pays à la fin du XIXe siècle engendra de nombreuses mesures plus particulièrement à la frontière, lieu de contact le plus sensible entre les deux nations. La surveillance frontalière française semble avoir été moins sévère que celle de l'Italie. Seuls les étrangers qui, par leurs agissements, leurs relations, les démarches qu'ils tentaient pour se procurer des renseignements sur les moyens de défense du pays, étaient interrogés et mis en demeure de prouver leur identité. Les rapports franco-italiens ne cessaient de se dégrader, chaque incident étant source de conflits.

2 - TROIS EXEMPLES DE DISCORDES

Nous traiterons ici de trois problèmes en particulier parce qu'ils furent constants depuis l'annexion jusqu'à la Première Guerre Mondiale, Typiques des relations entre les deux nations, ils surgirent, périodiquement, dans la presse ou dans les rapports de police.

Nous parlerons d'abord des affaires d'espionnage. Nous avons recueilli des informations disparates, mais il est permis de supposer que ces affaires émaillèrent le demi-siècle étudié. Il s'agissait d'observer les ouvrages d'art ou stratégiques. La pratique était fort courante et très bien organisée. Cette conduite provoqua quelquefois de violentes réactions de la part du public. La suspicion pouvait aller très loin puisque nous avons même vu un prêtre italien accusé d'espionnage : il aurait déclaré qu'il était facile de faire sauter avec une bombe le fort de la Tête de Chien ! Tout acte du gouvernement voisin était épié, tout mouvement à la frontière, surveillé. On retrouvait parfois quelques-uns de ces espions au Consulat général d'Italie de Nice.

A Nice, les consuls se sont suivis et se sont ressemblés. Ils ont, certes, collaboré avec la police et l'administration dans la chasse aux anarchistes et aux socialistes, mais leurs bureaux furent surtout des nids d'irréductibles et des refuges pour les espions. Dans les années 1890, le préfet dénonçait les relations étroites entre le consul et "Il Pensiero di Nizza". Toute information mettant en cause le gouvernement français était transmise au journal. Les consuls jouèrent un rôle occulte. La grande activité du Consulat semble avoir été l'espionnage mais il ne faut pas exagérer son influence. Le plus triste épisode fut probablement la chasse aux anarchistes dont on peut penser qu'elle sacrifia beaucoup d'innocents.

Le dernier élément est la ligne de chemin de fer Nice-Coni. Cette voie ferrée avait une grande importance économique : les littoraux français et italiens seraient en rapport, donnant de nouveaux débouchés aux deux nations. L'intérêt était politique et administratif : cette ligne avait été promise à l'annexion, la ligne Coni-Vintimille déjà construite, les frontaliers n'auraient donc pas compris que ce réseau ne soit pas créé. De plus il rattacherait la population des montagnes aux villes côtières ; il serait plus facile de se rendre en Italie. Leurs vœux exaucés, les gens seraient reconnaissants au gouvernement en place. Malgré tout, la lenteur administrative, les désaccords diplomatiques, les dépenses jugées trop élevées retardèrent la signature de la Convention survenue le 6 juin 1904. L'apaisement des relations franco-italiennes au XXe siècle est évidemment la raison majeure de cette signature. Dès lors, la construction fut sans cesse remise en cause. On promit cette voie ferrée pendant cinquante ans, mais on ne la vit jamais. Pour conclure, il suffit de préciser que l'ouverture de la ligne eut lieu en 1928 et qu'elle fut détruite dans les premières années de la Seconde Guerre Mondiale !

3 - L'APAISEMENT DES RELATIONS AU XXE SIECLE

La rivalité entre les travailleurs français et italiens demeura, mais le rapprochement des deux pays s'opéra. Dès 1902, on pouvait lire : "La politique de l'Italie n'est dirigée ni directement ni indirectement contre la France et ne saurait comporter une menace contre nous" ("La Défense des Alpes-Maritimes", n° 70, 6 juillet 1902). Cette déclaration était faite à propos du renouvellement de la Triple Alliance. Au XXe siècle, l'Italie se séparait de plus en plus de ses alliés allemands et austro-hongrois. Sans nul doute, les nouveaux ministères (Zanardelli et Giolitti) et le nouveau roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, firent mieux augurer de l'avenir des liens entre les deux nations. La France encouragea même l'Italie dans ses conquêtes coloniales, ce qui n'était nullement accepté par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Ces événements mettaient en péril la Triple Alliance qui vacilla à l'aube de notre siècle. L'Italie se détachait progressivement de ses alliés. Le dénouement eut lieu à la déclaration de la guerre. Il fut clair, dès le début, que l'Italie ne se battrait pas aux côtés de ses partenaires de la Triple Alliance.

3 - Autochtones et Italiens à Nice

1 - LES DISSENSIONS

Les conflits diplomatiques entre la France et l'Italie se cristallisèrent à Nice, en particulier dans la lutte entre ouvriers français et italiens. Dès 1897, la "Lutte sociale", journal socialiste en français de Nice, demandait l'établissement d'un minimum de salaire et d'un maximum d'heures de travail, afin de lutter contre la concurrence des ouvriers étrangers. Les syndicats dénonçaient aussi ce problème : la corporation des ouvriers vermicelliers fut complètement désorganisée à cause du trop grand nombre d'ouvriers étrangers qui travaillaient à des prix dérisoires ; les grèves des boulangers étaient dues à la main d'oeuvre immigrée travaillant pour des salaires trop bas. Les Italiens immigraient la plupart pour des raisons économiques. Ils acceptaient les sacrifices. Ils étaient employés aux tâches les plus avilissantes, les plus rudes et étaient payés un salaire de misère. Ils étaient un moyen, pour les employeurs, non seulement de casser les salaires, mais aussi de briser les grèves. Même si les conflits n'étaient pas armés, une grande tension régnait entre les travailleurs et de nombreuses rixes éclataient.

Un autre problème existait ; le fait que les Italiens, en particulier, amassaient un petit pécule pour ensuite retourner en Italie. C'était flagrant pour la catégorie mouvante de l'hôtellerie. Bien qu'en régression, ces saisonniers étaient encore nombreux. Ils étaient accusés de voler le travail des autochtones. Il ne faudrait pourtant pas dramatiser. La fin du XIXe et le début du XXe siècles virent d'innombrables projets visant à ne plus favoriser l'élément étranger. A Nice, cette main d'oeuvre était une aubaine. Les rivalités entre travailleurs furent surtout verbales. Il n'y eut pas d'incidents graves.

2 - LA SITUATION A LA DECLARATION DE LA GUERRE

Victor-Emmanuel III, ainsi que les gouvernements successifs, se montrèrent plus conciliants vis-à-vis de la France. Le changement des relations à l'intérieur même de la Triple Alliance donnait toute satisfaction aux dirigeants français. Ainsi, lorsque l'équilibre européen se trouva très dangereusement perturbé, la presse nationale, et niçoise en particulier, n'eut-elle aucun moment de doute sur les positions futures de l'Italie.

Le 28 juillet 1914, l'Autriche-Hongrie déclarait la guerre à la Serbie ; le gouvernement italien fit savoir que "l'Italie n'a pas eu connaissance préalable de la note austro-hongroise..., l'Autriche ne doit pas compter sur l'appui diplomatique et encore moins militaire de l'Italie" ("Le Petit Niçois", n° 207, 28 juillet 1914). Il est clair que l'Italie en 1914 n'avait qu'un choix possible : la neutralité. Alors que le conflit n'était pas encore mondial, la soeur latine se défiait de ses alliés et envisageait même la prise d'armes contre ceux-ci. Ce retournement de situation ne pouvait que déconsidérer l'Italie aux yeux des deux partenaires de la Triple Alliance. Celle-là ne pouvait pas rentrer non plus en guerre aux côtés de la Triple Entente, car qui aurait alors voulu d'un quelconque traité futur avec elle ? Comme la guerre était déclarée entre la France et l'Allemagne, le 3 août 1914, l'Italie fit savoir qu'elle resterait neutre. A cette date, on peut lire dans "Le Petit Niçois" : "Les raisons de la déclaration de neutralité approuvées par le conseil des ministres sont graves et portent sur les cinq points suivants : 1- La note de l'Autriche en Serbie fut communiquée au gouvernement italien après l'avoir été en Serbie. La chancellerie de Vienne n'a informé en rien le gouvernement italien de ses intentions. 2- Une des clauses fondamentales du traité de la Triple Alliance est qu'aucun des alliés ne pourra entreprendre quelconque action que ce soit dans les Balkans sans s'être au préalable mis d'accord avec ses deux alliés, or, l'Autriche n'a sollicité aucun accord avec l'Italie. 3- La Triple Alliance a un caractère défensif et non agressif et ne peut obliger un allié à suivre celui d'entre eux qui entendent entreprendre pour son propre compte une action agressive comme celle que l'Autriche a entreprise en Serbie. 4- L'intérêt fondamental de l'Italie est que l'équilibre adriatique et balkanique résultant de la dernière guerre en Orient ne soit pas rompu, ni que soit violé le principe "Les Balkans aux Balkaniques". Or, l'action militaire de l'Autriche en Serbie malgré les affirmations de la chancellerie de Vienne que l'Autriche n'a aucune visée internationale est de nature à détruire le susdit équilibre. 5- L'Italie n'ayant été prévenue en rien par l'Autriche, elle ne peut cependant que prendre, dans l'éventualité de complications européennes, les décisions indispensables à la sauvegarde de ses intérêts vitaux".

Cette neutralité réglait la question diplomatique entre la France et l'Italie. A Nice, aucune mesure discriminatoire ne fut prise contre la colonie italienne par les autorités de la ville. Les Italiens de Nice ne tardèrent pas à prouver leur entier dévouement à la cause française, une grande manifestation eut lieu. Ils démontraient par là leurs ardentes sympathies pour la France ; beaucoup de ses membres désiraient former un corps de volontaires qui combattraient aux côtés des troupes françaises. Le 30 août 1914, le premier contingent de volontaires italiens engagés pour la durée de la guerre quitta Nice. La "Compagnia Nizza" comptait plus de 350 membres à cette date.

CONCLUSION

La colonie italienne, de loin la plus nombreuse en 1914, peut être considérée comme un agent privilégié de l'histoire des relations internationales. Tantôt enjeu des décisions gouvernementales, tantôt moteur de l'événement, elle couvre une surface historique qui méritait de retenir l'attention.

Notre période (1860-1914) avait peu été étudiée. L'immigration italienne quant à elle fut un des événements de l'époque. Notre sujet nous a semblé d'une importance capitale en lui-même, et nous avons tenté de mettre le plus possible en relief les différents visages de la colonie italienne ainsi que les interactions qui ont pu modifier son comportement. Il nous paraît essentiel pour la compréhension de l'immigration transalpine à Nice et dans les Alpes-Maritimes dans l'entre-deux-guerres, cette dernière se construisant sur les bases de la migration des années 1860-1914. Enfin, cette étude nous a paru utile pour comprendre les problèmes actuels des immigrés, car en fin de compte toutes les immigrations massives ont posé les mêmes types de réaction.

**LES JOURNEES NATIONALES
DANS LES ALPES-MARITIMES
(1914-1917)**

**par Catherine-Sophie BARBON
Frédéric BERTHEREAU
Franck LEFEUVRE**

**Etude menée, sous la direction de M. Schor, professeur d'histoire
contemporaine, dans le cadre de l'Unité de valeur d'initiation à
l'archivistique et à la recherche historique
(Université de Nice, année 1987-1988)**

Les Journées nationales, collectes d'argent sur la voie publique, le même jour dans toute la France, en faveur des populations défavorisées, s'étendent de 1914 à 1917 (pour les échantillons retenus ici), soit tout au long de la Première Guerre mondiale.

Ce sont des "appels à la générosité" des populations "pour soulager la misère affreuse créée par la guerre" ; c'est à l'exemple de la Journée nationale de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales : une "manifestation de solidarité patriotique (qui consacre) la reconnaissance de la métropole pour ses sujets et protégés de toutes les régions de l'Afrique et pour les soldats qui ont combattu à leurs côtés".

La "solidarité" et la "fraternité" sont les mots-clés de ces journées. Outre leurs caractères humanitaires qui visent à faire prendre conscience aux hommes que d'autres hommes ont besoin d'eux, les Journées nationales ont aussi pour objectif de faire mieux connaître une association, de prouver son dévouement pour une cause d'intérêt général : ainsi l'action déterminante jouée par le Touring Club de France dans l'organisation de la Journée nationale du Canon 75 (où les bénéfices de l'opération ont été versés à l'Oeuvre du Soldat du Front créée par ledit T.CF.).

Les Journées nationales sont aussi celles de la promotion d'une idée : elles marquent l'appel à des fonds privés pour palier les aides insuffisantes de l'Etat, qui, en ces temps de crise, ne peut tout prendre en charge.

L'objectif premier des Journées nationales est de recueillir le plus d'argent possible : pour cela, il faut attirer l'attention des populations sur les thèmes évoqués, leur donner l'envie de "faire un geste", mais surtout démontrer le sérieux tant dans l'organisation administrative que dans les préparatifs ou le déroulement de l'opération à laquelle il leur est demandé de participer.

L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE NATIONALE : LE TEMPS DES DECISIONS

L'organisation des Journées nationales repose sur un schéma permanent qui correspond à l'ensemble des décisions administratives prises au niveau national et départemental pour la réussite de l'opération.

De fait, il y a 7 éléments importants et constitutifs d'une Journée.

- La décision arrêtée en vue de la préparation d'une journée de collecte : celle-ci est ponctuelle et dépend des besoins en matériel, a fortiori en argent, et peut être due à l'initiative d'organismes privés (T.CF....) ou publics (organisation sur ordre gouvernemental de Journées nationales du Petit Drapeau Belge et de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales).

- Le choix du thème n'est pas innocent : il reflète la volonté d'impressionner l'imaginaire collectif et cherche par là à développer toute une gamme de sentiments à l'égard des questions abordées (exaltation de la Patrie, sentimentalisme lors des Journées nationales des Orphelins, peur et utilisation de schémas reposant sur le Mal associé à la fois à la guerre et à la maladie lors de la Journée nationale des Tuberculeux...) ; c'est aussi un classement entre des Journées à caractère politique (Petit Drapeau Belge et Armée d'Afrique et Troupes coloniales) et des Journées plus en rapport avec la vie quotidienne (Orphelins, Tuberculeux). Dès lors, quel a été le thème le plus "porteur", celui qui a permis de recueillir le plus d'argent

- Le parrainage : c'est le fait de personnalités éminentes (en général, ces Journées sont placées sous le haut patronage du Président de la République), apportant un soutien honorifique qui n'a d'autre objectif que de donner du crédit à l'entreprise, une garantie de sérieux ; mais c'est aussi pour souligner le caractère national de ces Journées qui doivent réunir les Français derrière le sentiment d'avoir accompli une bonne action mais surtout d'avoir fait leur devoir, répondu à l'appel des autorités.

- La présidence effective : la constitution d'un comité national de coordination, installé à Paris, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire national et d'un trésorier. Ces hommes sont principalement issus de l'Assemblée nationale, du Sénat, ou appartiennent au monde de la finance (banques) et de l'entreprise.

- Une délégation de pouvoir au niveau local : c'est un appel aux Préfets, priés de "prêter appui de (leur) crédit (afin de) grouper les bonnes volontés, pour la réussite de la (Journée)".

Ainsi, sur proposition des membres du Comité national : "il appartient à M. le Préfet de prendre les mesures qu'il juge favorables au succès de la "Journée" et que, dans (leur) ignorance de la situation locale, (ils) ne (sauraient) judicieusement arrêter".

Ce fait est essentiellement marqué par l'utilisation d'infrastructures et cadres d'Etat qui permet la rapidité dans la mise en œuvre de l'opération.

- La fixation de la date

- Une campagne de sensibilisation de l'opinion par la diffusion de brochures explicatives (lors des Journées nationales des Orphelins), d'affiches annonçant la manifestation.

L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE NATIONALE : LES PREPARATIFS

Ils sont de deux ordres : national et local.

Au niveau national : la recherche d'un symbole, que le Comité choisit comme représentatif de la Journée. Ce sont, en général, les couleurs du drapeau national (pour la Journée nationale du Petit Drapeau Belge), que l'on retrouve sur les insignes vendus à cette occasion. Pour la Journée nationale du Petit Drapeau Belge, le signe de reconnaissance que l'on a distribué est un drapeau belge pour la boutonnière ; pour celle du Canon 75, il y a à la fois des médailles, des épingles de cravate et des insignes.

Tout cela implique des fabrications spéciales pour ces objets mis en vente. Dès lors il est fait un appel d'offre de fabrication qui s'instruit selon le marché de l'offre et de la demande et de la libre concurrence : par exemple pour la Journée nationale du Petit Drapeau Belge, tel fabricant propose de fournir des drapeaux belges au prix de 7,70 le mille, tel autre à 10 francs le mille, tel autre enfin à 50 francs le mille ; il est à noter qu'ils sont tous les trois de différents lieux géographiques (la Rochelle, Nice, Paris) et que pour certains, il convient peut-être d'ajouter le coût du transport. Quand le nom du fabricant est arrêté, que le bon de commande est passé, il appartient au Comité national d'assurer la répartition desdits insignes. Le trésorier prend contact avec le Préfet pour cela : "chargé comme trésorier d'organiser la vente du Drapeau belge, j'ai reçu un avis de la Présidence du Conseil (...) que vous désiriez avoir

d'abord 20.000 drapeaux, que je vous fais expédier aujourd'hui en différentes matières : nous avons très peu de métal, un peu plus de celluloïd, mais surtout du carton et peut-être de la soie".

Ici apparaissent les premières difficultés. D'une part, il peut y avoir des erreurs de fabrication (lors de la Journée nationale du Petit Drapeau Belge où le préfet est prié "instamment de mettre de côté les drapeaux en soie reçus (...) avec des bandes transversales qui ressemblent trop au drapeau allemand..."). D'autre part, en raison de la guerre, c'est la pénurie (tant en affiche" qu'en insignes) caractérisée par le manque de métaux : pour les Journées nationales des Orphelins, la différence est notable entre la première journée, où il était possible de souscrire pour une médaille en or ou en argent, et la seconde journée, où devant les manques et le coût d'objets en métal, il est décidé une hiérarchisation en fonction des dons effectués (ainsi pour un don de 0,50 francs obtient-on un insigne en cuivre ou aluminium, pour 0,25 celui-ci est en carton estampé ou en simili métal, enfin pour 0,15 il est en carton).

Devant la crainte de la désaffection du public pour ces causes, du fait du poids et des conséquences de la guerre, on assiste à une évolution de la stratégie de vente lors des Journées. On passe de la mise en vente d'un "petit drapeau belge, offert au public, suivant la générosité de chacun, SANS détermination de prix" (cela en 1914 comme en 1915, lors de la Journée nationale du Canon 75, où le prix est laissé à l'appréciation de l'acheteur), à une politique d'attribution d'insigne en fonction du don, vers la mise en place d'une tombola, lors de la Journée nationale de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales. Celle-ci est instituée pour attirer les donateurs potentiels à qui l'on fait savoir que "toute personne donnant une obole de 0,50 francs a droit, avec l'insigne, à un billet de tombola". Il est mis l'accent sur les lots à gagner : à savoir un gros lot de 5.000 francs de rente, deux lots de 1.000 francs chacun, dix lots de 100 francs chacun... Quel a été l'impact de cette mesure ?

Au niveau local : la répartition des tâches opérée par la préfecture au sein du département, dès que le préfet a été saisi par voie hiérarchique de l'intention d'organiser une Journée nationale. Son action repose sur €mesures préalablement définies avec l'accord des Comités nationaux :

- les relations avec les municipalités et les personnes des diverses associations agréées (Croix-Rouge...).

- le recrutement et la centralisation, la coordination des équipes de quêteuses (surtout leur répartition par zone géographique) ; il est, de plus recommandé par le Comité national de la Journée d'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales, de "n'employer que de grandes jeunes filles pour la délivrance des billets de tombola". L'accent est mis, aussi, sur "l'espoir que les personnes sollicitées seront heureuses de mettre leur générosité au service d'une œuvre si incontestablement noble et utile" (bénévolat ?).

- la commande du nombre d'affiches, d'insignes, de cartes de quêteuses et de commissaires, d'étiquettes pour recouvrir les troncs; d'où l'organisation d'une sorte d'étude de marché, afin de connaître les besoins pour chacune de ces catégories par communes. L'acheminement du matériel dans les diverses villes et communes : affiches, circulaires aux maires, insignes, billets de tombola réunis en carnets de 25...

- la prise de mesures de police en vue de la protection des quêteuses, du contrôle et d'empêcher la vente illicite d'insignes ou contrefaçons (d'où la délivrance de carte d'identité aux quêteuses et commissaires).

- la "répartition des permanences pour les réserves d'insignes et de dépôts des troncs utilisés".

- la désignation d'un mandataire, chargé de la comptabilité des carnets des billets de tombola. La levée des fonds recueillis, qui sont centralisés par les mairies, transmis à la préfecture, qui les dépose à la Banque de France, sur le compte de ladite Journée.

L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE NATIONALE : LE DEROULEMENT

La Journée, après la résolution des questions administratives et matérielles, peut avoir lieu.

La journée commence par la collecte sur la voie publique (dons anonymes de particuliers), peut se poursuivre par l'organisation d'une soirée dont les bénéfices sont reversés au compte de la Journée (par exemple lors de la Journée nationale du Petit Drapeau Belge). Des bienfaiteurs, appartenant à la bonne société, fortunés, apportent leur contribution pour la réussite de ces Journées : ils font des dons et souscriptions.

Mais au fil de ces Journées, apparaît une nouvelle forme d'aide à l'organisation, sorte de mécénat d'entreprise, avant la lettre. Lors de la deuxième Journée nationale des Orphelins, le syndicat des directeurs de cinémas du département propose de reverser intégralement la recette d'un jour et autorise la vente des insignes pendant la représentation ; de même, le ministre des Postes autorise un affichage, annonçant la Journée, dans les bureaux dépendants de son ministère. C'est au cours de la Journée nationale de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales que cela est le plus évident : de grandes banques, des établissements de crédit et des sociétés diverses soutiennent l'opération, en offrant les lots de la tombola, moyen aussi d'assurer de la publicité pour leurs entreprises.

De plus, profitant de la dynamique créée autour de et par ces Journées, le ministre des Finances, lors de cette même Journée, "pense que les lots de (ladite Journée) consistant en bons de la Défense nationale, il est opportun de faire distribuer dans toute la France et les colonies, en même temps que les insignes de la (Journée) une carte invitant à souscrire aux bons de la Défense nationale".

"160 circulaires, 160 bordereaux aller et 160 retour, 400 étiquettes, 800 cartes de vendeuses et 100 de commissaires, 400 certificats, 120.000 insignes, 40.000 billets de tombola (plus de 40.000 expédiés plus tard)" sont nécessaires au bon fonctionnement d'une Journée nationale comme celle de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales, et ce, dans le département des Alpes-Maritimes. De fait, la Journée entraîne un certain nombre de dépenses, obligatoires pour la réussite de celle-ci. Tous frais (répertoire, ficelle, fleurs, déplacements en automobile, repas dans le cadre de l'organisation de la Journée...) sont pris en compte.

L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE NATIONALE : A L'HEURE DES COMPTES

Les résultats financiers obtenus dans les Alpes-Maritimes pour les 6 Journées nationales se répartissent comme suit :

Journée nationale du Petit Drapeau Belge 1914)		77.638,20	(20-27 décembre
du Canon 75	44.551,20		(7 février 1915)
des Orphelins	37.883,05		(20 juin 1915)
des Orphelins	28.769,95		(1-11 novembre 1916)
des Tuberculeux	26.986,30		(4 février 1917)
de l'Armée d'Afrique	28.336,50		(10 juin 1917)

On note une baisse générale importante des recettes au cours de la période. Un net fléchissement s'opère, d'environ 40 %, entre les deux premières journées, qui se confirme jusqu'à concurrence de - 1/3 entre la première et la cinquième journée, mais dont le mouvement semble s'inverser lors de la dernière journée (tombola oblige ?). De fait, ceci est à mettre en relation avec la situation quotidienne : la guerre, que l'on avait prédit courte, et qui s'installe dans sa première, puis seconde, troisième et quatrième année avec son cortège de pénuries, d'où des situations personnelles plus difficiles par le manque d'argent et, par voie de conséquence, le désintéressement pour ce qui est hors de son quotidien, le repli sur soi. De plus, peut-être se questionne-t-on sur la destination réelle des fonds, "on donne et on a rien en échange" ? Quoi qu'il en soit, il semble que la politique "de la carotte" (à savoir la tombola) porte ses fruits.

ARRONDISSEMENT PAR ARRONDISSEMENT :

Nice

L'arrondissement de Nice représente + de 50 % des recettes totales (même jusqu'à 70 % lors de la dernière Journée) de toutes les Journées nationales. La ville de Nice totalise, seule, environ 1/3 en moyenne des recettes sur le total général des différentes manifestations. C'est la ville principale du département, lieu de villégiature pour des populations aisées. Ainsi, au niveau de l'arrondissement permet-elle de "récolter" de 60 à 80 % des recettes. A noter la distinction entre la ville et sa banlieue qui contribue pour une faible part aux résultats. Sont-ce des quartiers ouvriers où les populations moins riches et plus durement touchées par la conjoncture, ne peuvent pas s'aligner sur leurs "voisins" ?

Ce sont enfin principalement les communes du littoral qui apportent le plus d'argent: Menton, Nice, Villefranche. Les communes de l'arrière-pays ne font guère que 10 % environ du l'arrondissement (parfois leur part atteint 15 à 18 %).

Grasse

L'arrondissement de Grasse obtient en moyenne 1/3 des recettes des totaux généraux des Journées nationales (de 25,4 à 40 %). On trouve trois communes pilotes : Antibes, Cannes et Grasse auxquelles il convient d'ajouter lors des premières Journées, le Cannet et Vence. Grasse, commune d'arrière-pays, chef-lieu de l'arrondissement, ne rapporte pas le plus d'argent. Là, encore, ce sont les villes du bord de mer qui sont les plus actives. Hais, l'arrondissement apparaît comme étant le mieux équilibré quant à la collecte, organisée sur son territoire.

Cannes et Grasse se disputent, tout au long des Journées, la primauté dans leur arrondissement, étant situées l'une et l'autre dans une fourchette de 20 à 30 %. Il est toutefois

à remarquer que Grasse prend un envol tardif et attend la troisième Journée pour dépasser le groupe des communes à + de 2000 francs.

Puget-Théniers

L'arrondissement de Puget-Théniers participe pour 2 à 5 % des recettes générales. C'est un arrondissement d'arrière-pays, relativement peu peuplé, qui maintient sa part. Il n'y a pas vraiment de commune qui soit au-dessus des autres. Si sa participation augmente entre les deux premières Journées, elle décroît largement au fur et à mesure que les autres se déroulent.

Est-ce parce que les hommes sont au front qu'il manque ainsi une partie des revenus, ou pour un sentiment de désintérêt ?

Quel a été le thème le plus "porteur" ? Incontestablement, chaque Journée a vu rallier à sa cause le plus grand nombre possible de "bonnes volontés" dans la mesure de leurs moyens, si la Journée nationale du Petit Drapeau Belge rapporte le plus, c'est parce qu'elle est placée parmi les premières Journées, les autres étant plus liées aux événements.

PERSPECTIVES

Les Journées nationales se veulent la preuve d'un élan de "solidarité" nationale. Elles ont permis de réunir des sommes considérables. Tant et si bien qu'il a fallu créer, à la suite de la première Journée nationale des Orphelins, une association nationale pour les Orphelins de la guerre, chargée de gérer les biens acquis grâce à la répartition des dons.

Les Journées sont donc pour l'immédiat une réponse d'urgence pour combler les manques d'argent, de matériel et d'aide ; elles ont permis l'installation d'infrastructures, mais surtout, sont parmi les premières manifestations du regroupement des populations pour un problème national et inaugurent des idées futures pour collecter de l'argent, hors de l'aide des pouvoirs publics, qui perdureront après la guerre.

RecettesJournée du Petit Drapeau belgeArrondissement de Nice

Breil	640,80	0,825	I, I2
Contes	947,95	I,22	I,657
L'Escarène	579,30	0,746	I,0I
Levens	997,85	I,28	I,74
Menton	5524,65	7,II5	9,657
Nice	36733,75	47,3I	64,2I
Nice (banlieue)	667,90	0,86	I, I67
Roquebillière	472,95	0,609	0,826
St-Martin V.	II5,50	0, I48	0,20
Sospel	6I5,65	0,79	I,07
Villefr./Monaco	99II,35	I2,766	I7,325
TOTAL	57207,65	73,68 %	I00 %

Arrondissement de Grasse

Antibes	2754,85	3,548	I5, I6
Le Bar	I229,60	I,58	6,76
Cagnes	I273,90	I,64	7,0I
Cannes	6II4,40	7,875	33,647
Le Cannet	2360,80	3,04	I2,99
Coursegoules	534,20	0,688	2,939
Grasse	I247,40	I,606	6,86
St-Auban	36I,50	0,465	I,989
St-Vallier	980,80	I,26	5,39
Vence	I3I4,30	I,69	7,23
TOTAL	I8I7I,75	23,40 %	I00 %

Arrondissement de Puget-Theniers

Guillaume	536,30	0,69	23,74
Puget-Theniers	2757,20	0,354	I2, I8
Roquesteron	439,95	0,566	I9,47
St-Etienne	250,30	0,322	II,08
St-Sauveur	470,00	0,605	20,80
Villars	287,05	0,369	I2,70

RecettesJournée du Canon 75Arrondissement de Nice

Breil	564,00	I,265	I,967
Contes	773,80	I,736	2,699
L'Escarène	503,80	I,I3	I,757
Levens	776,05	I,74	2,706
Menton	2779,70	6,239	9,69
Nice	16473,85	36,97	57,46
Nice (banlieue)	472,95	I,06	I,649
Roquebillière	277,95	0,623	0,969
St-Martin V.	173,60	0,389	0,605
Sospel	678,00	I,52	2,36
Villefranche	5195,30	II,66	I8,I2
TOTAL	28669,00	64,35 %	100 %

Arrondissement de Grasse

Antibes	1970,75	4,423	I4,29
Le Bar	878,90	I,97	6,37
Cagnes	1047,40	2,35	7,59
Cannes	4575,25	10,269	33,I8
Le Cannet	1765,80	3,96	I2,80
Coursegoules	414,40	0,93	3,005
Grasse	1214,00	2,724	8,805
St-Auban	395,30	0,88	2,867
St-Vallier	669,25	I,502	4,85
Vence	856,25	I,92	6,21
TOTAL	13787,30	30,94 %	100 %

Arrondissement de Puget-Theniers

Guillaume	330,25	0,74	I5,76
Puget-Theniers	361,40	0,81	I7,25
Roquesteron	472,35	I,06	22,547
St-Etienne	232,35	0,52	II,09
St-Sauveur	355,70	0,79	I6,979
Villars	342,85	0,769	I6,36
TOTAL	2094,90	4,70 %	100 %
TOTAL GENERAL	44551,10	100 %	

Recettes

Journée des Orphelins I

Arrondissement de Nice

Breil	309,00	0,815	1,42
Contes	568,35	1,50	2,619
L'Escarène	464,45	1,278	2,23
Levens	668,65	1,765	3,08
Menton	2114,05	5,58	9,74
Nice	13488,55	35,605	62,16
Nice (banlieue)	238,20	0,628	1,09
Roquebillière	333,90	0,88	1,538
St-Martin V.	240,45	0,63	1,108
Sospel	587,00	1,549	2,70
Villefranche	2665,35	7,035	12,28
TOTAL	21697,95	57,27 %	100 %

Arrondissement de Grasse

Antibes	2073,45	5,47	14,59
Le Bar	544,75	1,437	3,835
Cagnes	820,65	2,166	5,778
Cannes	4274,95	11,28	30,09
Le Cannet	1350,75	3,56	9,51
Coursegoules	326,95	0,86	2,30
Grasse	3375,55	8,91	23,76
St-Auban	348,70	0,92	2,45
St-Vallier	642,90	1,69	4,526
Vence	444,15	1,17	3,127
TOTAL	14202,80	37,49 %	100 %

Arrondissement de Puget-Theniers

Guillaume	414,30	1,09	20,89
Puget-Theniers	387,00	1,02	19,52
Roquesteron	376,60	0,99	18,99
St-Etienne	238,50	0,629	12,03
St-Sauveur	354,15	0,93	17,86
Villars	211,75	0,558	10,68
TOTAL	1982,30	5,23 %	100 %
TOTAL GENERAL	37883,05	100 %	

RecettesJournée des Orphelins 2Arrondissement de Nice

Breil	252,00	0,875	1,605
Contes	242,70	0,84	1,546
L'Escarène	144,50	0,502	0,92
Levens	307,90	1,07	1,96
Menton	1969,70	6,846	12,55
Nice	9541,75	33,165	60,80
Nice (banlieue)	165,35	0,57	1,05
Roquebillière	85,20	0,29	0,54
St-Martin V.	67,75	0,235	0,43
Sospel	291,00	1,011	1,85
Villefranche	2625,40	9,125	16,729
TOTAL	15693,25	54,547 %	100 %

Arrondissement de Grasse

Antibes	1711,60	5,949	14,63
Le Bar	328,35	1,14	2,807
Cagnes	591,75	2,056	5,059
Cannes	3605,60	12,535	30,836
Le Cannet	606,35	2,107	5,18
Coursegoules	935,10	3,25	7,99
Grasse	2865,00	9,958	24,49
St-Auban	221,55	0,77	1,89
St-Vallier	412,30	1,43	3,525
Vence	417,30	1,45	3,56
TOTAL	11695,90	40,65 %	100 %

Arrondissement de Puget-Theniers

Guillaume	264,70	0,92	19,17
Puget-Theniers	196,75	0,68	14,248
Roquesteron	225,25	0,78	16,313
St-Etienne	144,60	0,502	10,47
St-Sauveur	344,95	1,198	24,98
Villars	204,55	0,71	14,813
TOTAL	1380,80	4,79 %	100 %
TOTAL GENERAL	28769,95	100 %	

RecettesJournée des TuberculeuxArrondissement de Nice

Breil	400,00	1,482	2,346
Contes	84,00	0,311	0,49
L'Escarène	114,65	0,42	0,67
Levens	256,30	0,949	1,503
Nenton	1927,45	7,14	11,308
Nice	10904,25	40,406	63,97
Nice (banlieue)	120,00	0,44	0,704
Roquebillière	71,05	0,26	0,416
St-Martin V.	56,75	0,21	0,33
Sospel	262,55	0,97	1,54
Villefranche	2846,90	10,549	16,70
TOTAL	17043,90	63,15 %	100 %

Arrondissement de Grasse

Antibes	1118,75	4,145	12,22
Le Bar	247,10	0,915	2,699
Cagnes	354,55	1,31	3,87
Cannes	2705,80	10,026	29,56
Le Cannet	899,35	3,33	9,826
Coursegoules	175,40	0,649	1,916
Grasse	2692,00	9,97	29,413
St-Auban	141,30	0,523	1,54
St-Vallier	313,55	1,16	3,425
Vence	504,60	1,869	5,513
TOTAL	9152,40	33,91 %	100 %

Arrondissement de Puget-Theniers

Guilllume	56,20	0,208	7,113
Puget-Theniers	139,50	0,516	17,658
Roquesteron	162,50	0,602	20,569
St-Etienne	117,45	0,435	14,86
St-Sauveur	166,05	0,615	21,018
Villars	148,30	0,549	16,77
TOTAL	790,00	2,92 %	100 %
TOTAL GENERAL	26986,30	106 %	

Recettes

Journée de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales

Arrondissement de Nice

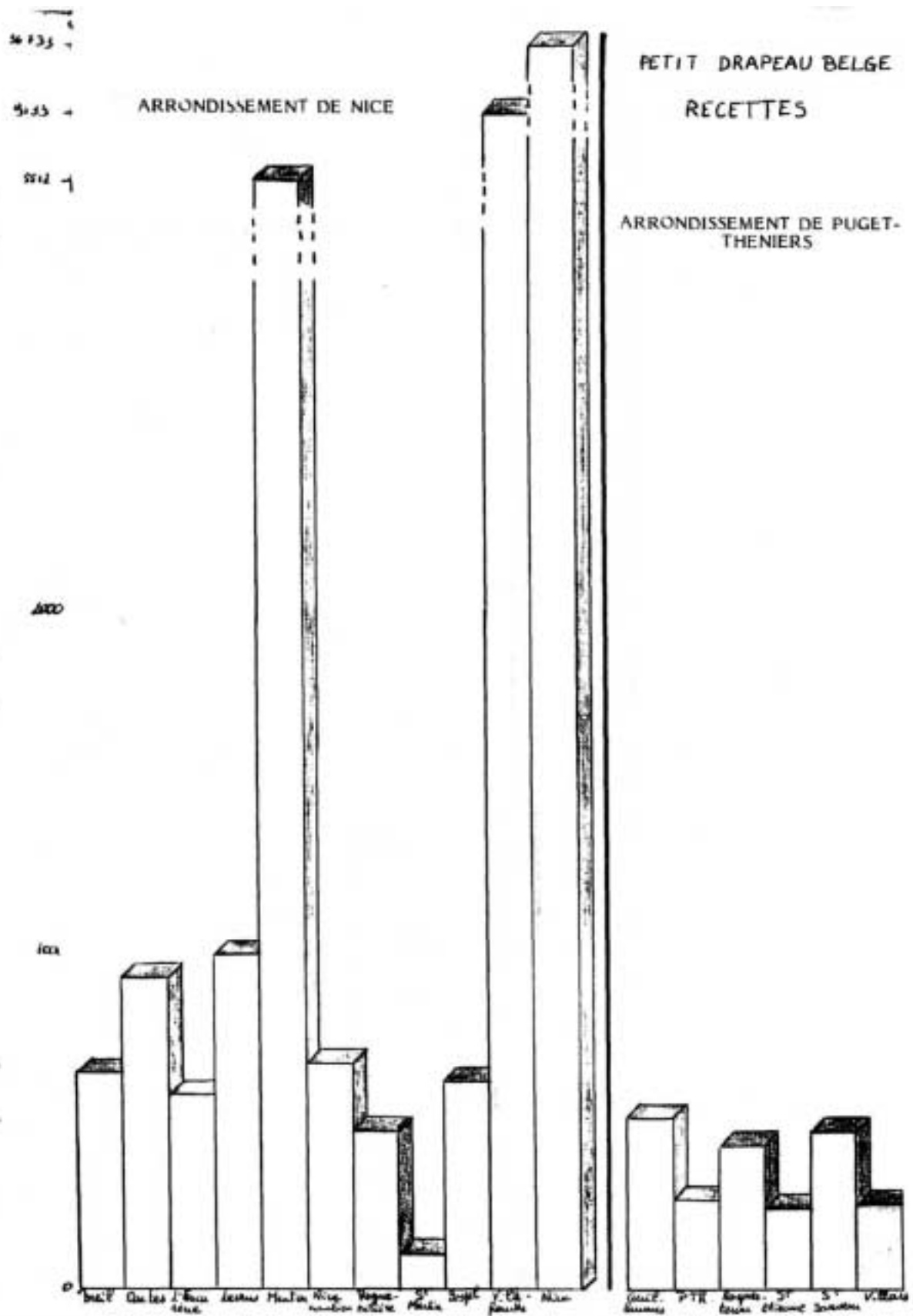
Breil	185,00	0,652	0,901
Contes	97,85	0,345	0,47
L'Escarène	82,00	0,289	0,399
Levens	282,75	0,99	1,378
Menton	1501,80	5,299	7,319
Nice	15900,70	56,113	77,502
Nice (banlieue)	185,50	0,65	0,904
Roquebillière	21,35	0,075	0,104
St-Martin V.	78,35	0,27	0,38
Sospel	265,65	0,937	1,29
Villefranche	1915,45	6,759	9,336
TOTAL	20516,40	72,40 %	100 %

Arrondissement de Grasse

Antibes	1113,55	3,929	15,459
Le Bar	165,35	0,58	2,29
Cagnes	472,15	1,66	6,55
Cannes	1799,60	6,35	24,98
Le Cannet	307,10	1,08	4,26
Coursegoules	106,80	0,37	1,48
Grasse	2614,40	9,226	36,29
St-Auban	123,70	0,436	1,717
St-Vallier	204,25	0,72	2,835
Vence	296,10	1,04	4,11
TOTAL	7203,00	25,419 %	100 %

Arrondissement de Puget-Theniers

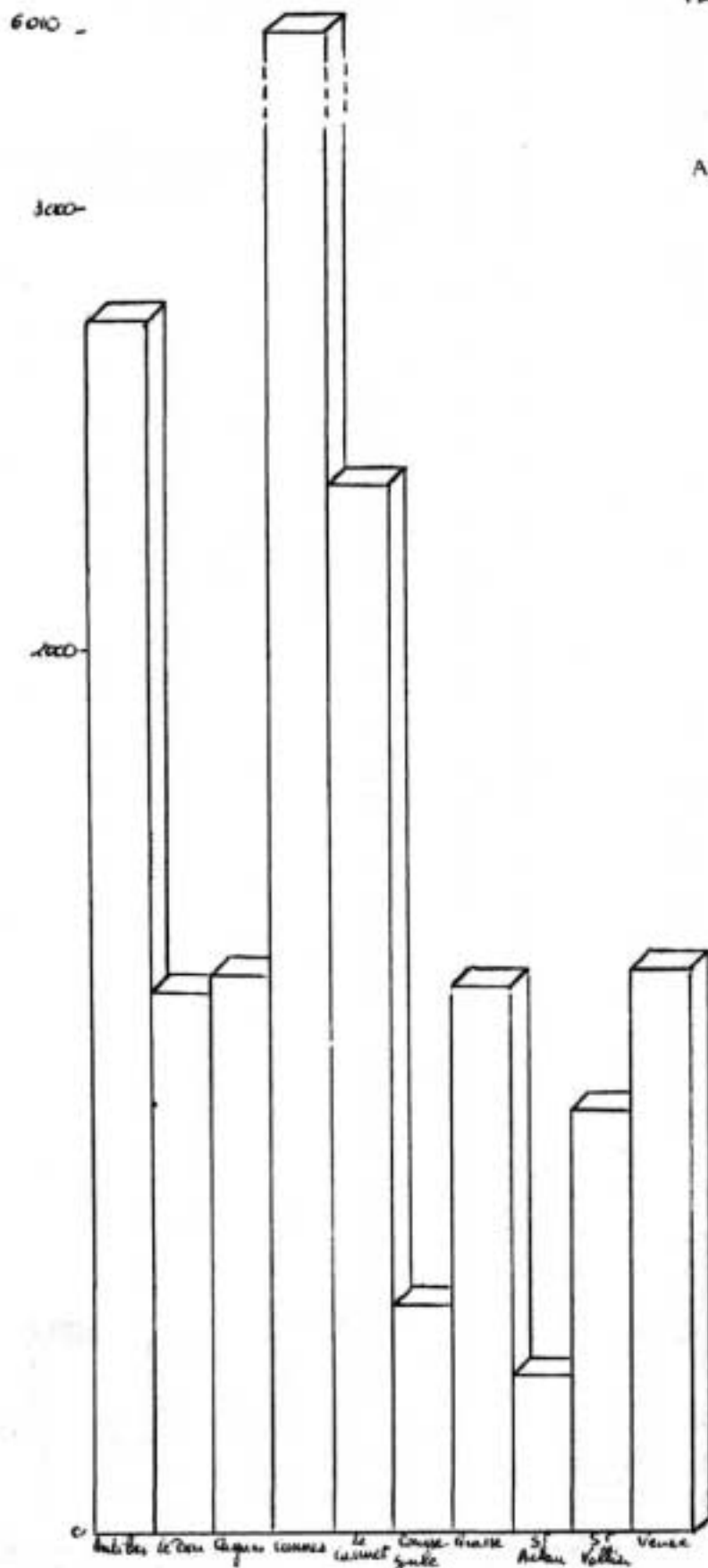
Guillaume	96,75	0,34	15,678
Puget-Theniers	83,70	0,29	13,56
Roquesteron	123,05	0,43	19,94
St-Etienne	74,05	0,26	11,99
St-Sauveur	94,95	0,335	15,38
Villars	144,60	0,51	23,43
TOTAL	617,10	2,17 %	100 %
TOTAL GENERAL	28336,50	100 %	



PETIT DRAPEAU BELGE

RECETTES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE



" RECETTES
16473 - DIMANCHE 7 FEVRIER 1915

5791 -

ARRONDISSEMENT DE NICE

3000 -

2000 -

1000 -

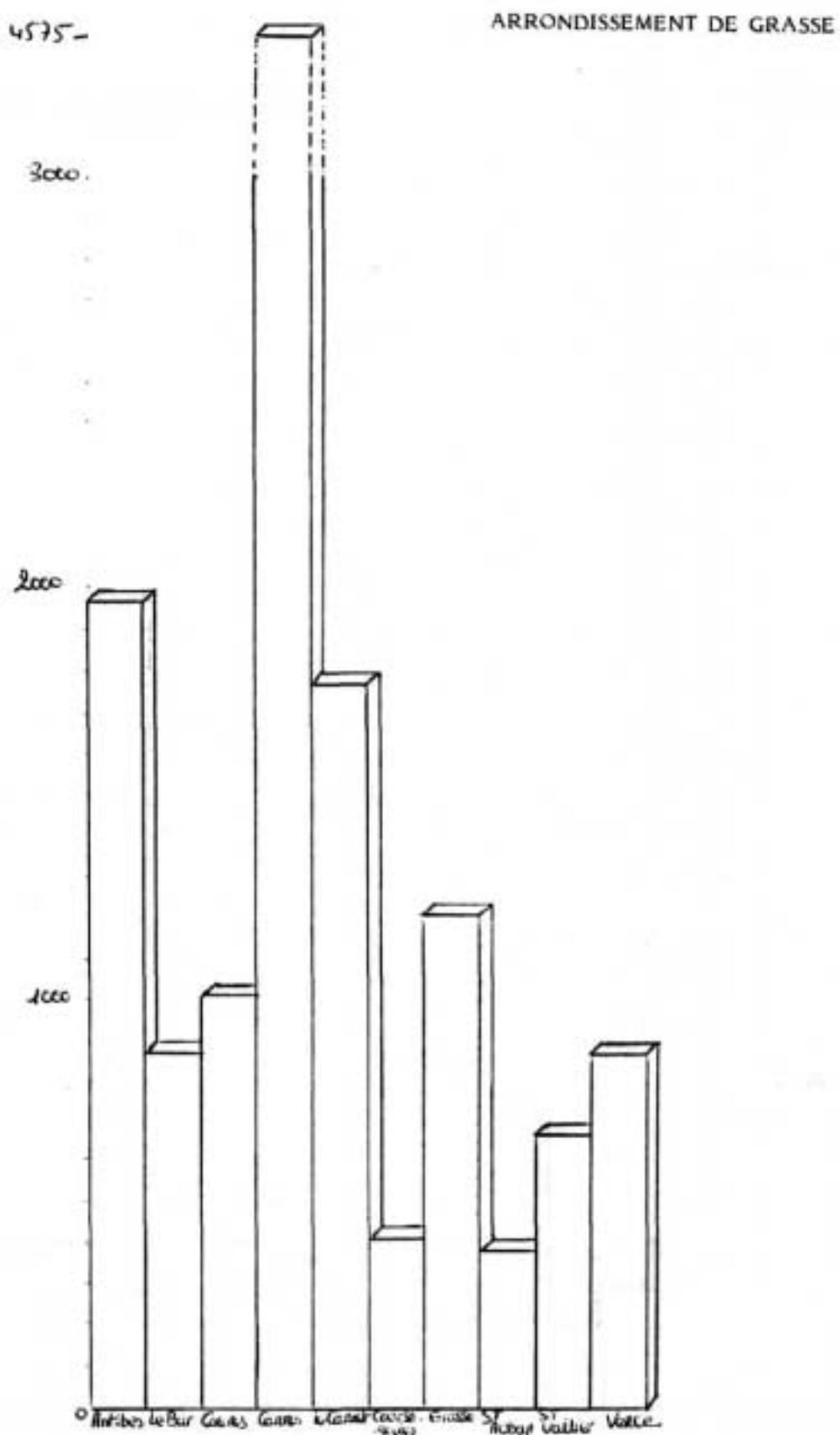
0

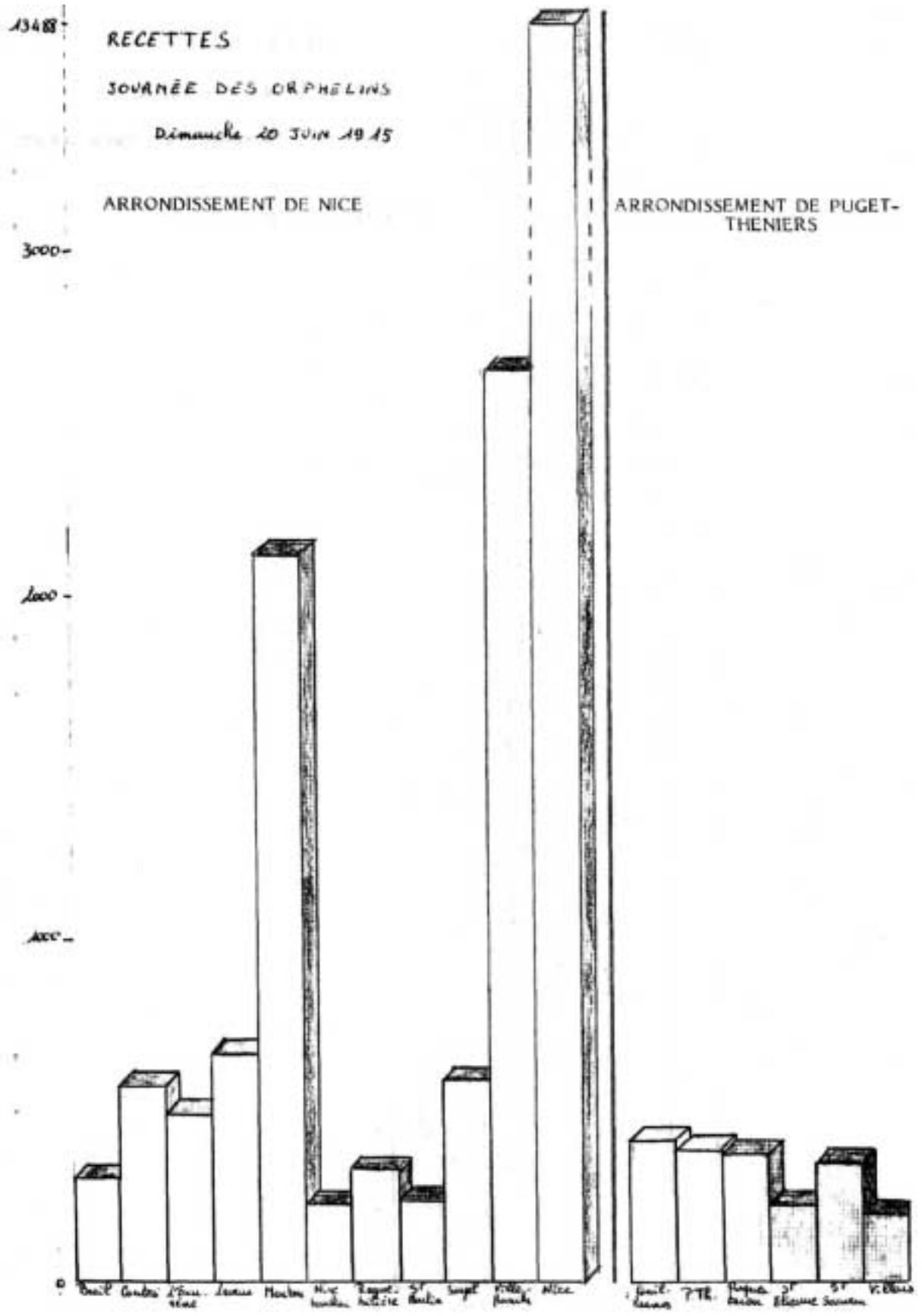
St. N. G. G. P. G. T. N. P. S. S. N. G.

ARRONDISSEMENT DE PUGET-THENIERS

G. R. P. T. P. S. S. V. G.

^ RECETTES -
DIMANCHE 7 FEVRIER 1915.





RECETTES

JOURNÉE DES ORPHELINS

Dimanche 20 JUIN 1915

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

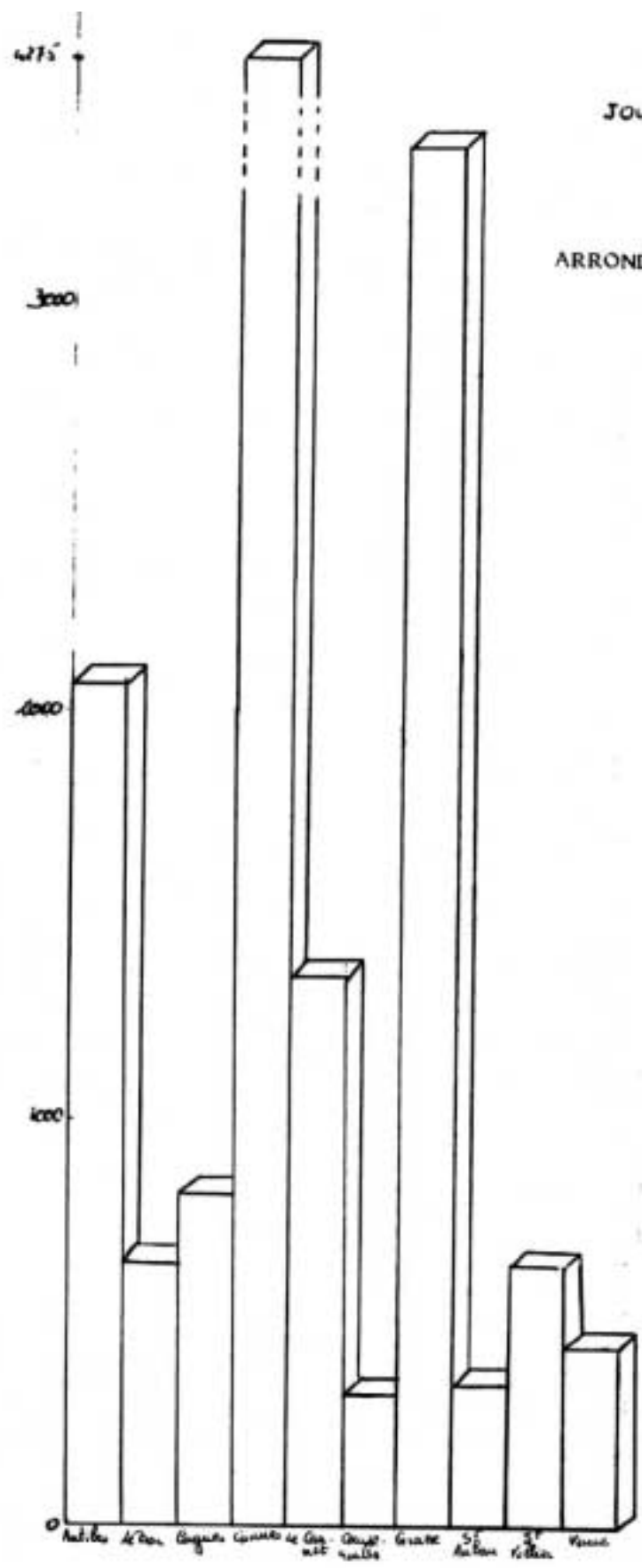


FIGURE
3561

RECETTES

JOURNÉE DES ORPHELINS

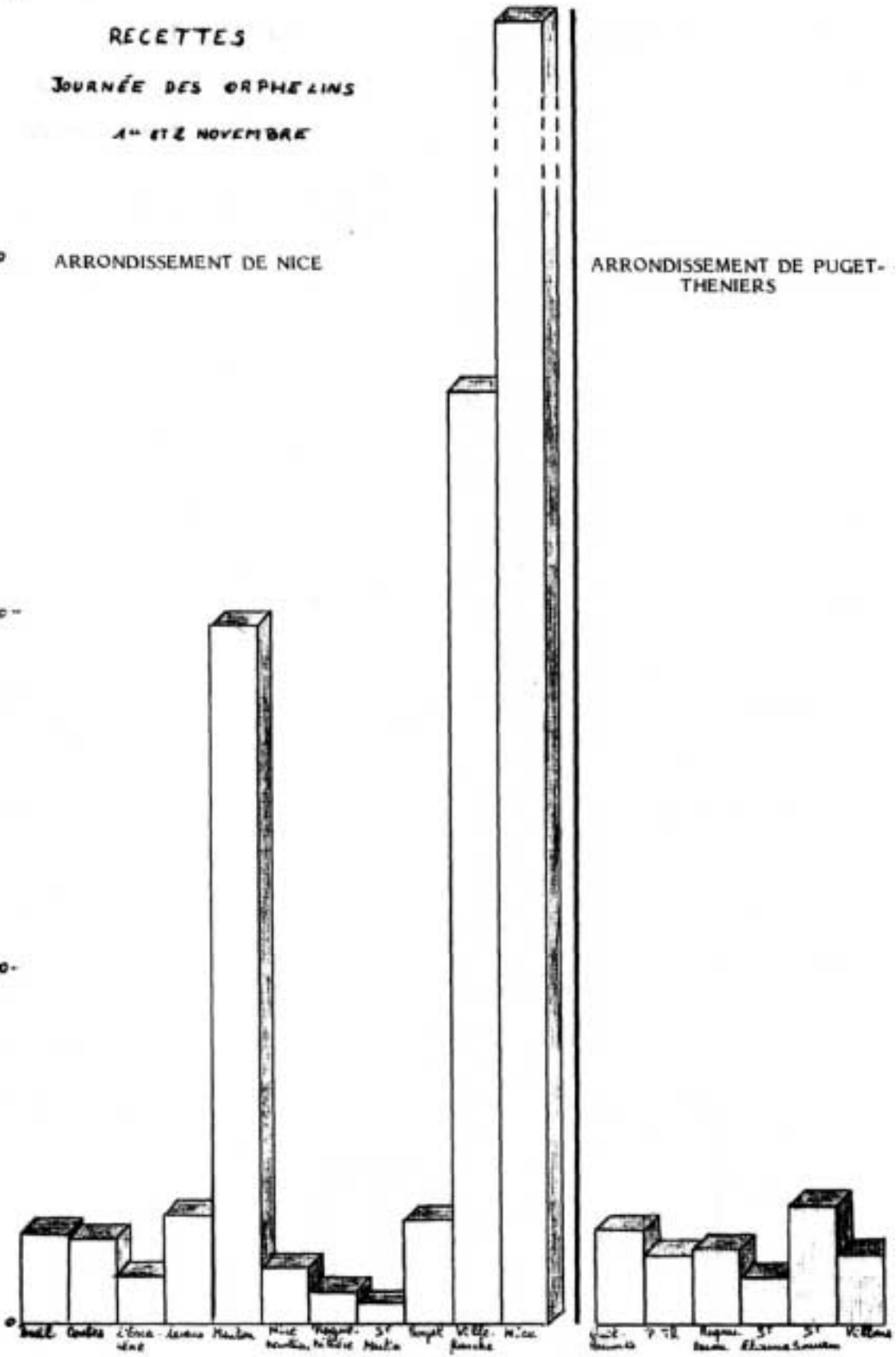
1^{er} ET 2 NOVEMBRE

ARRONDISSEMENT DE NICE

ARRONDISSEMENT DE PUGET-THENIERS

3000

4000

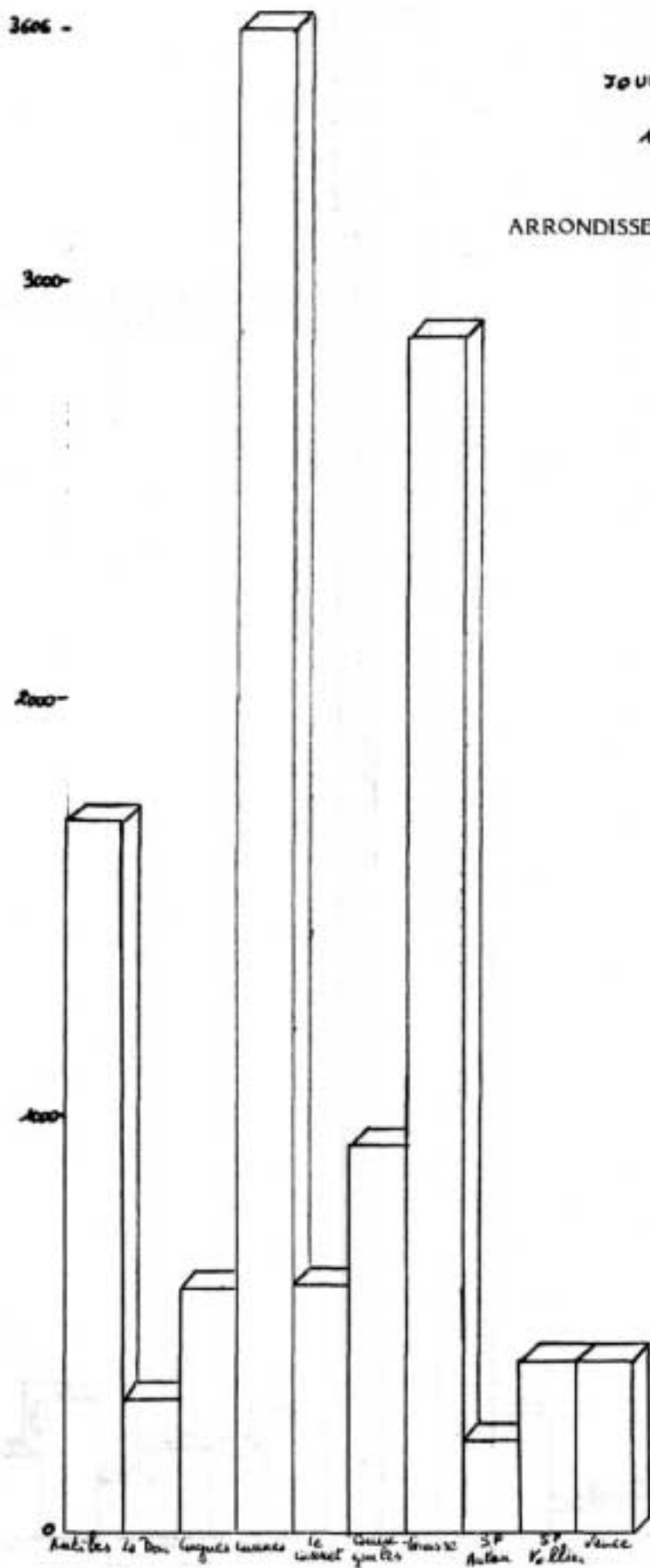


RECETTES

JOURNÉE DES ORPHELINS

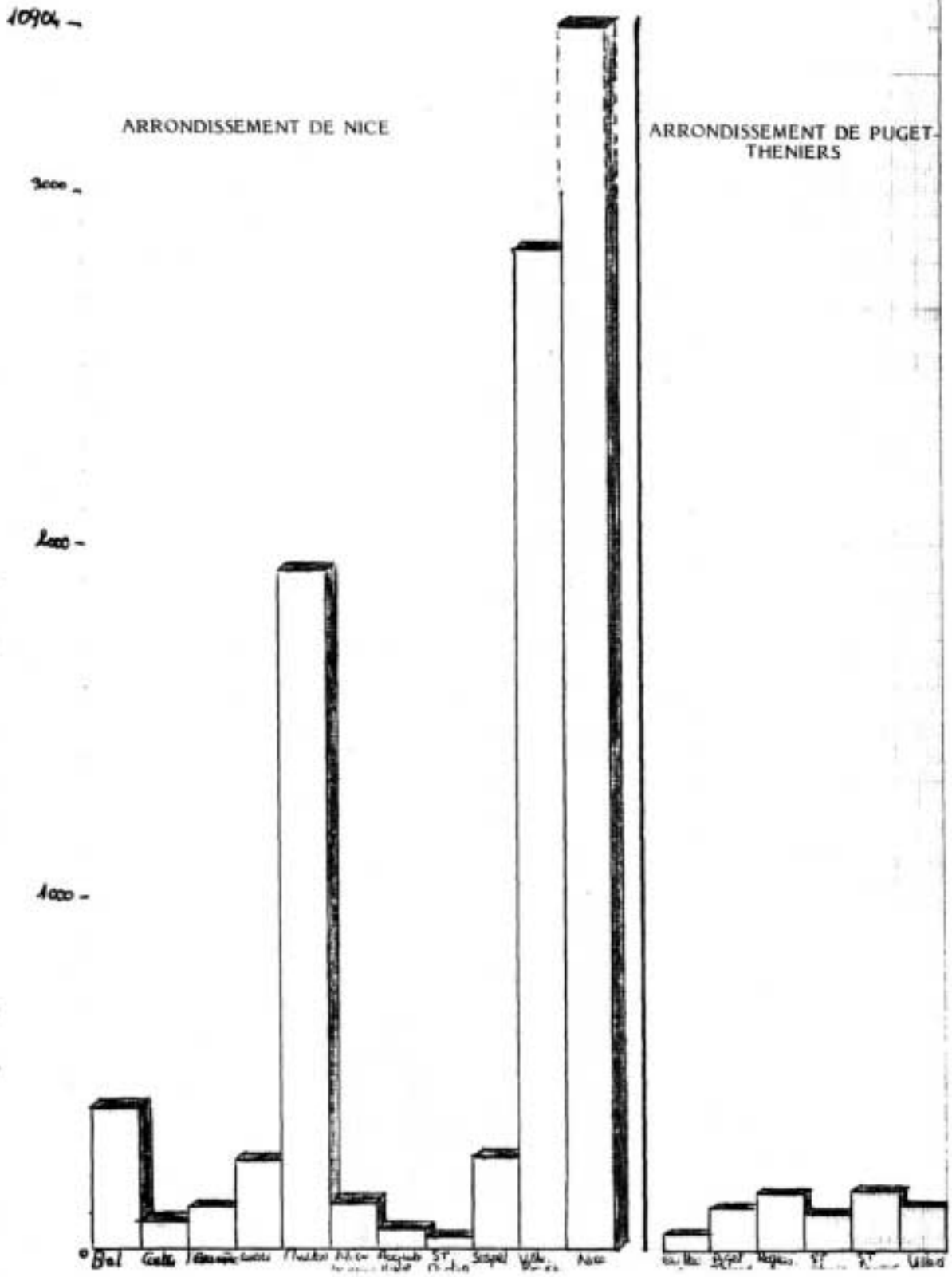
1^{er} ET 2 NOVEMBRE 1946

ARRONDISSEMENT DE GRASSE



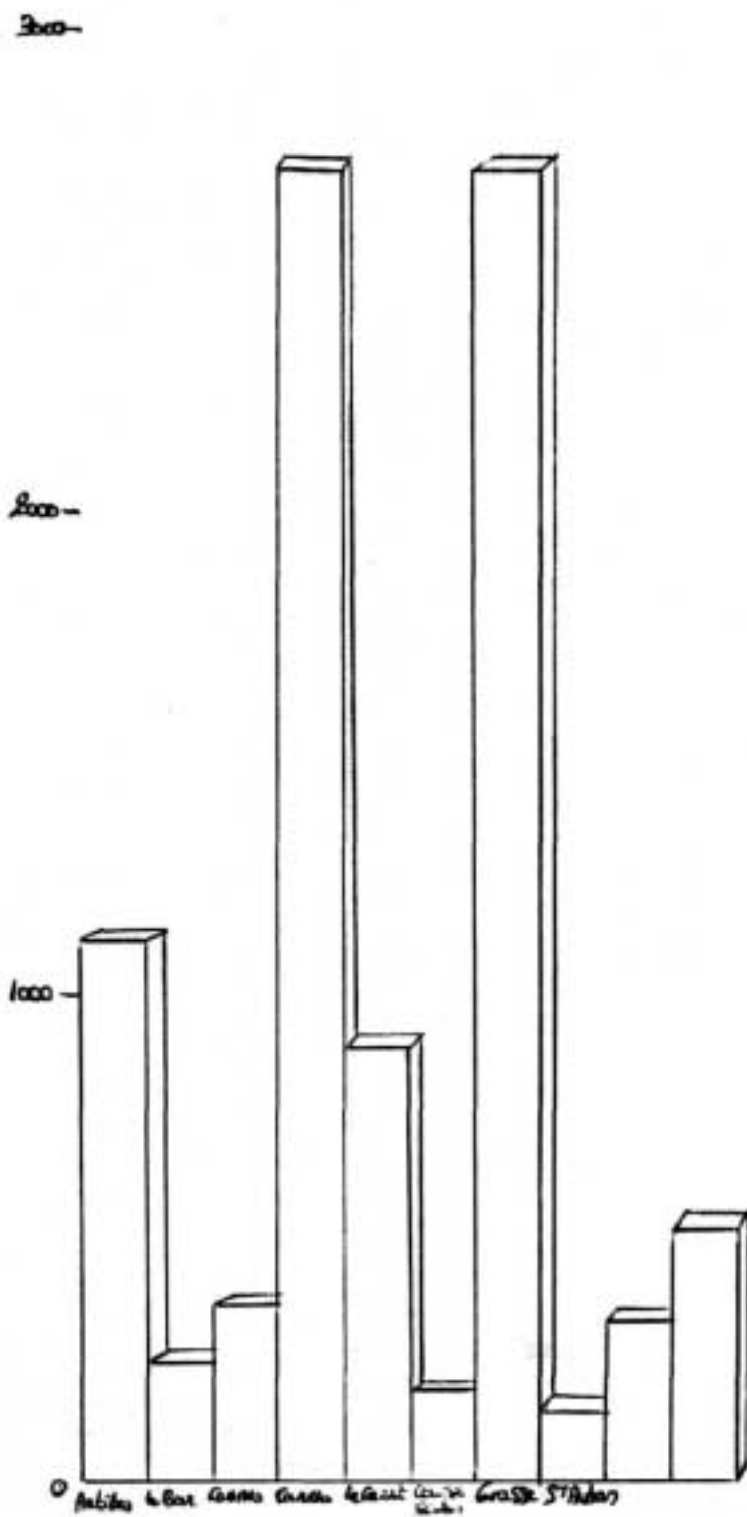
^ RECETTES
 Journée du 4 Février 1917.

10904 -



^ RECETTES
 Journée du 4 Février 1977 .

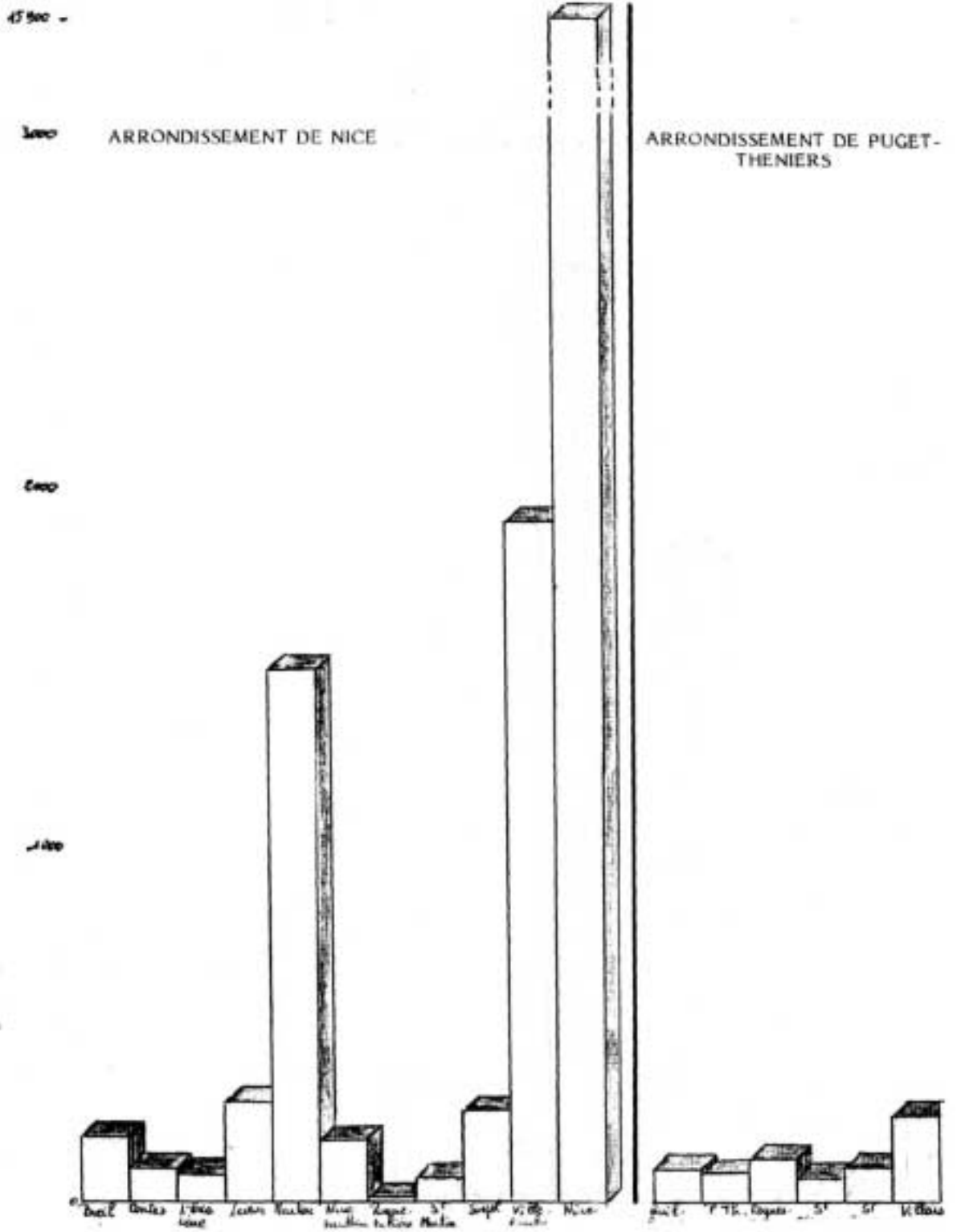
ARRONDISSEMENT DE GRASSE



RECETTES

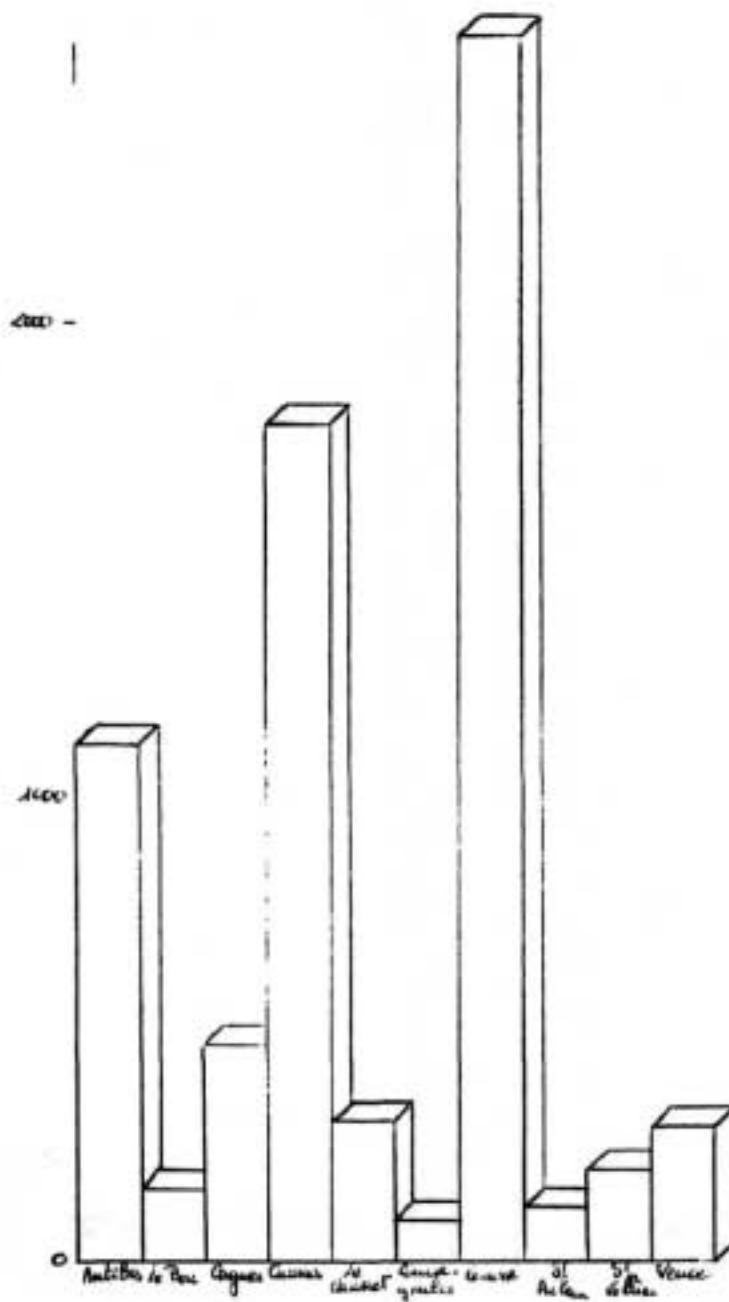
ARMÉE D'AFRIQUE ET TROUPES COLONIALES

10 JUIN 1947



RECETTES
 ARMÉES D'AFRIQUE ET TROUPES COLONIALES
 10 JUIN 1947

300 - ARRONDISSEMENT DE GRASSE



**LES PROPRIETES ETRANGERES
DANS LES ALPES MARITIMES
(enquête de 1922-1925)**

par Eric HEDOU et Laurent RASO

Etude menée, sous la direction de M. Schor, professeur d'histoire contemporaine, dans le cadre de l'unité de valeur d'archivistique et de recherche historique (Université de Nice, année 1987-1988).

INTRODUCTION : LA PRESENCE ETRANGERE DANS LE DEPARTEMENT ET LE CONTEXTE HISTORIQUE

Les lendemains de la guerre sont difficiles pour le département comme pour le reste du pays. De septembre 1919 à avril 1920 l'inflation atteint 40 %, le franc est fortement dévalorisé, les prélèvements augmentent (impôt sur le revenu, impôts locaux). Les grèves et les tensions sociales s'aiguisent dans un climat tendu.

A partir de 1923 l'espoir renaît. La situation démographique apparaît contrastée. L'exode rural se poursuit dans l'arrière pays. Les communes des zones limitrophes et du littoral voient leur population augmenter. Grasse est la seule ville d'importance du haut pays à voir sa population croître.

Cette croissance démographique est due à une forte immigration ; de 1906 à 1911 le solde migratoire des Alpes-Maritimes est égal à + 19900 et de 1921 à 1926 il est de + 77900 !

En 1921, 27,8 % de la population des Alpes-Maritimes est étrangère, en 1926, 34,2 %. Parmi les immigrés se glissent 73,6 % d'Italiens en 1911 et 68,3 % en 1931. Les liens familiaux, les difficultés économiques, la tradition favorisent l'immigration italienne. Les Anglo-saxons, Américains et Britanniques sont 11,2 % en 1931 contre 7,6 % en 1911. Les Suisses, Belges, Hollandais, Luxembourgeois passent de 5,6 % à 6,3 % en 1931. La colonie russe augmente de 1921 à 1926. Seuls les Allemands voient leur effectif se restreindre, conséquence des campagnes germanophobes d'après guerre.

Malgré la crise les étrangers demeurent nombreux. On peut déterminer des traits généraux. La main-d'oeuvre italienne est importante dans les industries de transformation, le commerce, la domesticité, le secteur agricole et forestier, la manutention.

Les autres ont des activités bien déterminées. Anglais et Suisses se retrouvent dans les professions libérales, le commerce, le spectacle, la banque. Autant d'éléments qu'il était nécessaire de rappeler afin de mieux appréhender l'étude des propriétés rurales et urbaines acquises par des étrangers entre 1922 et 1925.

I - LES DONNEES BRUTES

Comment pouvait-on justifier une enquête si fastidieuse ? En 1919 un projet de loi visant à interdire aux étrangers la possession foncière est enterré.

1 - LA JUSTIFICATION DE L'ENQUETE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Toutefois, ce problème hante la classe politique. Pour Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur d'un gouvernement de gauche en 1924, la situation des changes est favorable aux étrangers et le patrimoine foncier échappe aux Français. Un tel danger relatif à l'économie et à la sécurité nationale réclame donc une enquête.

1 - Au niveau national

Le 26 septembre 1924, dans le cadre d'une mesure nationale, Chautemps fait parvenir au préfet des Alpes-Maritimes, A. Benedetti, une circulaire dans laquelle il demande sous deux mois un état détaillé par commune et nationalité, des propriétés privées possédées par

des étrangers dans les Alpes-Maritimes, leur nature, leur valeur locative, leur date d'achat et la superficie des propriétés rurales.

En mars 1922 déjà, le ministre de l'Intérieur Maunoury, membre du gouvernement Poincaré, avait ordonné une enquête concernant les propriétés rurales achetées par des étrangers. Les réactions parmi les élus avaient été vives.

2 - Au niveau départemental et municipal

Le 30 décembre 1922 lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal niçois dirigé par P. Gautier, M. Caillet, conseiller municipal, présente en ces termes les effets néfastes de la loi à débattre prochainement au Sénat. Le gouvernement délivrerait désormais l'autorisation d'achat. Si tel était le cas, la valeur de la propriété foncière chuterait inévitablement. Depuis 1860 il y a un changement de propriétaire tous les 15 ans environ. La valeur est dans certains cas centuplée. Parallèlement, la Riviera italienne accorde des avantages aux acquéreurs éventuels. Les articles 1 et 2 du Code civil permettent à l'étranger d'acheter une terre. Economiquement cette loi serait un désastre, politiquement elle entraînerait des représailles contre les Français à l'étranger.

Le Conseil adopte alors la proposition suivante : c'est une mesure applicable contre les étrangers dont le pays d'origine a lutté contre la France.

3 - Analyse extérieure : l'Italie

Un pli confidentiel du commissariat spécial de Menton laisse entendre qu'une telle mesure déplairait fort au gouvernement italien. L'application de cette loi en France signifie la mise à l'écart de 500.000 Italiens par la sélection des immigrés et des liens étroits entre l'Etat italien et des propriétaires étrangers. "Aussi l'Italie s'occupe activement d'une question que les sphères gouvernementales italiennes considèrent comme particulièrement grave au point de vue des intérêts nationaux".

B - RESULTATS BRUTS DE L'ENQUETE

1 - Les problèmes rencontrés

Avec l'aide des maires, de l'administration des Finances, des Contributions directes, du service de l'Enregistrement et des Hypothèques, des commissaires de police, malgré quelques lacunes, le préfet des Alpes-Maritimes fera parvenir les résultats de son enquête au ministère de l'Intérieur le 18 février 1925.

Sur les trois arrondissements, seul le sous-préfet de Puget-Théniers enverra une réponse négative. Au 29 octobre 1924, aucun étranger n'avait acheté d'immeubles ou de terres dans l'arrondissement.

2 - Les critiques

Les résultats sont de qualité et de quantité variables selon les cantons. Les cantons urbains sont généralement très complets. Il est toutefois impossible d'établir une sociologie des propriétaires étrangers. Nous ne possédons qu'un exemple, celui de la Roquette-sur-Siagne dans l'arrondissement de Grasse, où 95 % des propriétaires sont italiens et 70 %

d'entre eux ont un rapport direct avec les métiers de l'élevage ou de l'agriculture (cultivateur, berger, laitier, jardinier, porcher, maquignon).

Souvent l'absence de précision quant à la date de l'achat laisse supposer que les étrangers étudiés sont tous propriétaires depuis 1919, ou qu'ils sont considérés globalement sans distinction de date.

Même si certains résultats sont fragmentaires, la masse de documents recueillis permet une analyse détaillée.

II - ANALYSE DES DONNEES

Les étrangers détiennent 0,6 % des terres et 1,6 % des maisons dans les Alpes-Maritimes, soit respectivement 2359 ha et 1523 maisons, plus précisément dans deux arrondissements, Grasse et Nice.

A - VENTILATION PAR NATIONALITE

1967 personnes sont ventilées en 21 nationalités représentant 0,45 % de la population des Alpes-Maritimes (435.200 h. en 1929) et 1,32 % de la population étrangère.

1 - Les Italiens

Une majorité des propriétaires urbains (68,2 h) et ruraux (78,5 %) sont italiens. Leur nombre n'est cependant pas proportionnel à leur richesse. En effet dans le milieu rural ils ne possèdent que 30 % des terres aux mains des étrangers. Avec une moyenne de 2,07 ha. ils se situent loin derrière la superficie moyenne d'une propriété rurale acquise par un étranger (5,32 ha.).

Les propriétaires italiens achètent généralement des appartements, des maisons souvent modestes, parfois des maisons de rapport. A Nice, ils représentant 68,2 % des propriétaires étrangers, possèdent 63,5 % des immeubles dont la valeur locative ne représente que 31 % de la valeur globale.

Ainsi, la valeur locative d'une maison détenue par un étranger à Nice est en moyenne de 16.457 francs. La moyenne italienne est de 8192 francs soit deux fois moins !

Précisons que Nice concentre 57,8 % du parc immobilier étranger de l'arrondissement et 37,2 % du département. Toutes nationalités confondues à Nice, 12,1 % de la population propriétaire, dont 3,2 % d'Italiens, détient des immeubles dont la valeur locative dépasse la moyenne niçoise, totalisant 6.993.250 francs soit 7,45 % de la valeur locative globale des maisons possédées par des étrangers à Nice ; 54,1 % de l'arrondissement ; 48,9 % du département.

La raison de la fuite des Italiens en France ou en Tunisie ne nous importe pas ici. Un fait est indiscutable, leur présence inquiète les milieux politiques. Une lettre de la sûreté générale de Menton traduit implicitement cette inquiétude, mais aussi l'importance pour l'Italie de la présence de nationaux sur le sol français.

Les métayers italiens, dont le régime est souvent non fixé parfois tacitement reconductible tous les ans, constituent-ils un danger ? Leurs parcelles sont pourtant réduites, inférieures en moyenne aux surfaces acquises par des étrangers autres qu'italiens. Représentant 32.2% de la ils n'ont que 26.2 % des populations étrangères ayant des propriétés rurales, terres acquises par des étrangers.

Sont-ils réellement dangereux, concurrencent-ils la main-d'œuvre française ?

2 - Les autres : Anglais. Russes...

Les autres étrangers sont proportionnellement bien plus riches. Les Britanniques à eux seuls, en fait 14 personnes, ont 51,4 % des terres détenues par des étrangers. En fait les colonies russes et anglo-saxonnes détiennent une grosse part du patrimoine étranger dans les Alpes-Maritimes. Par ordre décroissant, dans le domaine urbain (Nice), Russes, Britanniques, Suisses ; dans le domaine rural, Britanniques, Russes, Suisses.

B - LES DISPARITES ENTRE LE LITTORAL ET LE HAUT-PAYS

Dans le cadre d'une répartition par arrondissement, si on considère les deux colonies les plus importantes, Italiens et Britanniques, les deux groupes sont également répartis. Toutefois, chacun conserve ses caractéristiques. L'Italien aura acheté une maison modeste ou un appartement à Nice ; dans l'arrière-pays, souvent métayer d'un lopin de terre, il n'en deviendra propriétaire, quand il le devient, qu'au bout de 10 à 20 ans. Certains achats s'échelonnent de 1894 à 1916.

1 - Exemple de l'arrondissement de Grasse

La valeur locative de ces propriétés rurales et urbaines dans l'arrondissement de Nice est supérieure à celle de l'arrière pays grassois. La tendance à une inflation et une distorsion des valeurs entre le littoral et l'arrière pays est manifeste. La valeur locative d'une maison possédée par un étranger dans l'arrondissement de Grasse est cinq fois moins élevée par rapport à une propriété urbaine.

Considérons deux exemples représentatifs : Grasse, Tourettes-sur-Loup, Beaulieu-sur-Mer.

- Grasse, sous-préfecture, est la seule ville d'importance dans l'arrière pays. La valeur locative d'une maison détenue par un étranger à Grasse est inférieure à la moyenne de l'arrondissement et ne représente que 8,5 % de la valeur locative moyenne d'une propriété à Nice.

L'éventail des populations est caractéristique. Les Italiens propriétaires représentent 82,7 % des possédants étrangers à Grasse et à Nice 68.2% ; les Britanniques 3,6 % contre 5,1 %. Mais il faut tenir compte d'un élément rural faible dans le canton niçois. Numériquement, les Italiens sont les plus nombreux, mais talonnés par les Russes qui les surclassent quant à la superficie possédée.

- Tourettes-sur-Loup est une petite localité du haut-pays grassois typique.

Les propriétaires sont tous italiens. Les propriétés urbaines ont une valeur locative très modeste. Les métayers ne sont guère moins nombreux que les propriétaires qui ne possèdent que 29,2 % des terres acquises.

2 - Exemple de l'arrondissement de Nice

Beaulieu-sur-Mer représente la petite cité de villégiature du littoral. On y trouve de vieilles demeures cossues datant souvent du dernier quart du XIXe siècle. Comme l'indiquait M. Caillet, leurs valeurs ont parfois centuplé. L'éventail des nationalités est étendu, 13 sont représentées ; 89.3 % ont acheté leur propriété avant 1919. Italiens, Russes, Britanniques représentent 78,5 % des propriétaires. Malheureusement, si par leur nombre la hiérarchisation est similaire à Nice, l'absence de valeur locative empêche d'apporter un jugement objectif.

Même si on note des nuances dans le cadre d'une étude exhaustive, la tendance générale s'exprime bien à travers ces exemples. Le littoral niçois regroupe une population étrangère variée, aisée, en villégiature. Les Italiens souvent peu fortunés se contentent de petites propriétés urbaines ou rurales. Largement supérieurs en nombre, ils s'effacent quant à la superficie et richesse possédées.

CONCLUSION

La région niçoise a ressenti le contrecoup du conflit et de la révolution. Moins de grands ducs, de trains de luxe, d'appartements hôtels ; la "Belle Epoque" est bien morte. Les élus en sont conscients. M. Caillet, conseiller municipal, lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, lance un réquisitoire contre cette loi qui risque de détourner les acheteurs éventuels de la région. Ne l'oublions pas, au lendemain de la guerre, le département des Alpes-Maritimes est pauvre et son développement est en grande partie assuré par le tourisme. La présence de riches propriétaires, c'est l'assurance d'une industrie du commerce, du jeu, du bâtiment florissante.

Finalement, il s'agit d'une enquête qui révèle une situation difficile à critiquer. Cet instantané montre une réalité du département confronté aux nécessités de survivre.

Après 1919 les étrangers ont profité de la faiblesse du franc, pouvait-on les blâmer ? Réciproquement, frontalière avec l'Italie, exil doré pour certains, la Côte d'Azur suscitait des craintes quant à la perte de son identité.

PROPRIETES RURALES ET URBAINES ACQUISES PAR DES ETRANGERS
(enquête 1922-1925)

PROPRIETES RURALES

SUPERFICIE DES ALPES-MARITIMES	SUPERFICIE POSSEDEE	VALEUR LOCATIVE
374.949 hectares	2359 ha 20 a 44 ca	1.928.699 F
Arrondissement de Nice	1056 ha 59 a 92 ca	888.215 F
Arrondissement de Grasse	1302 ha 61 a 12 ca	1.040.484 F

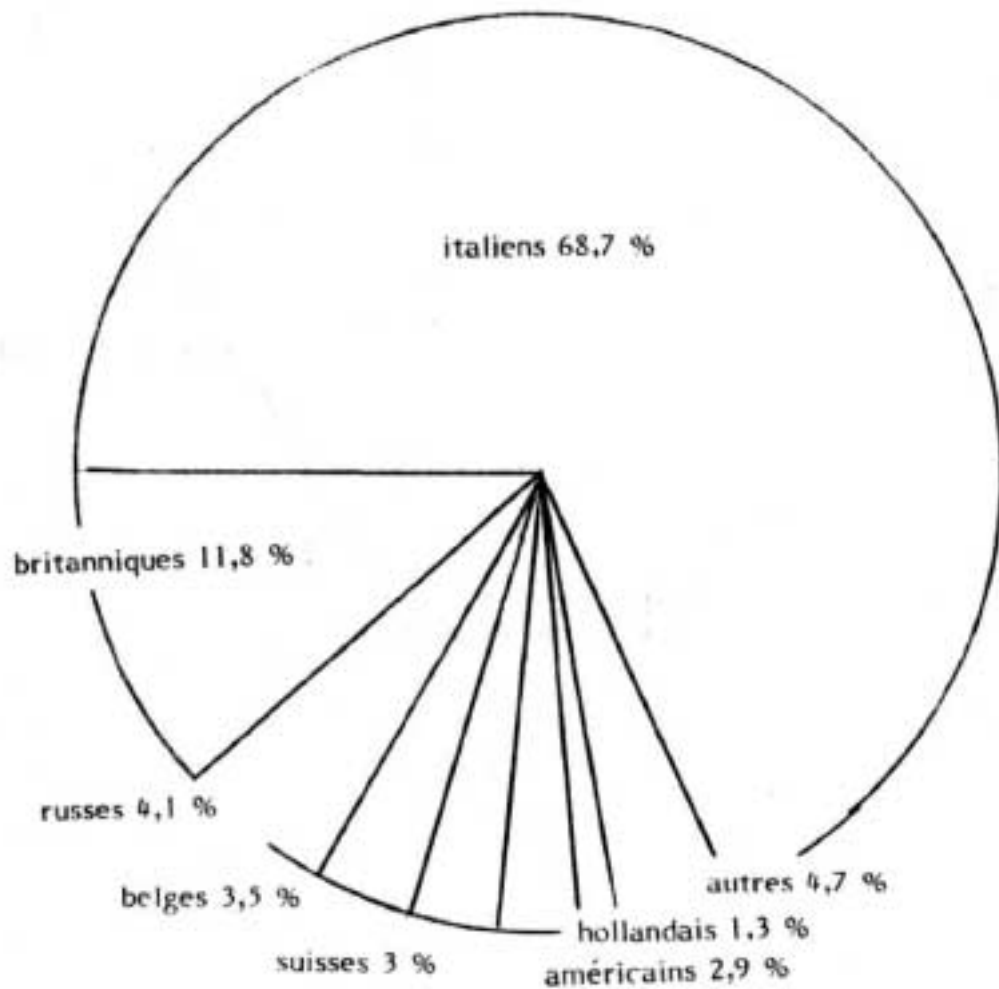
PROPRIETES URBAINES

MAISONS DANS LES ALPES-MARITIMES	MAISONS POSSEDEES	VALEUR LOCATIVE
97127	1523	14.296.895 F
Arrondissement de Nice	985	12.933.738 F
Arrondissement de Grasse	538	1.323.117 F

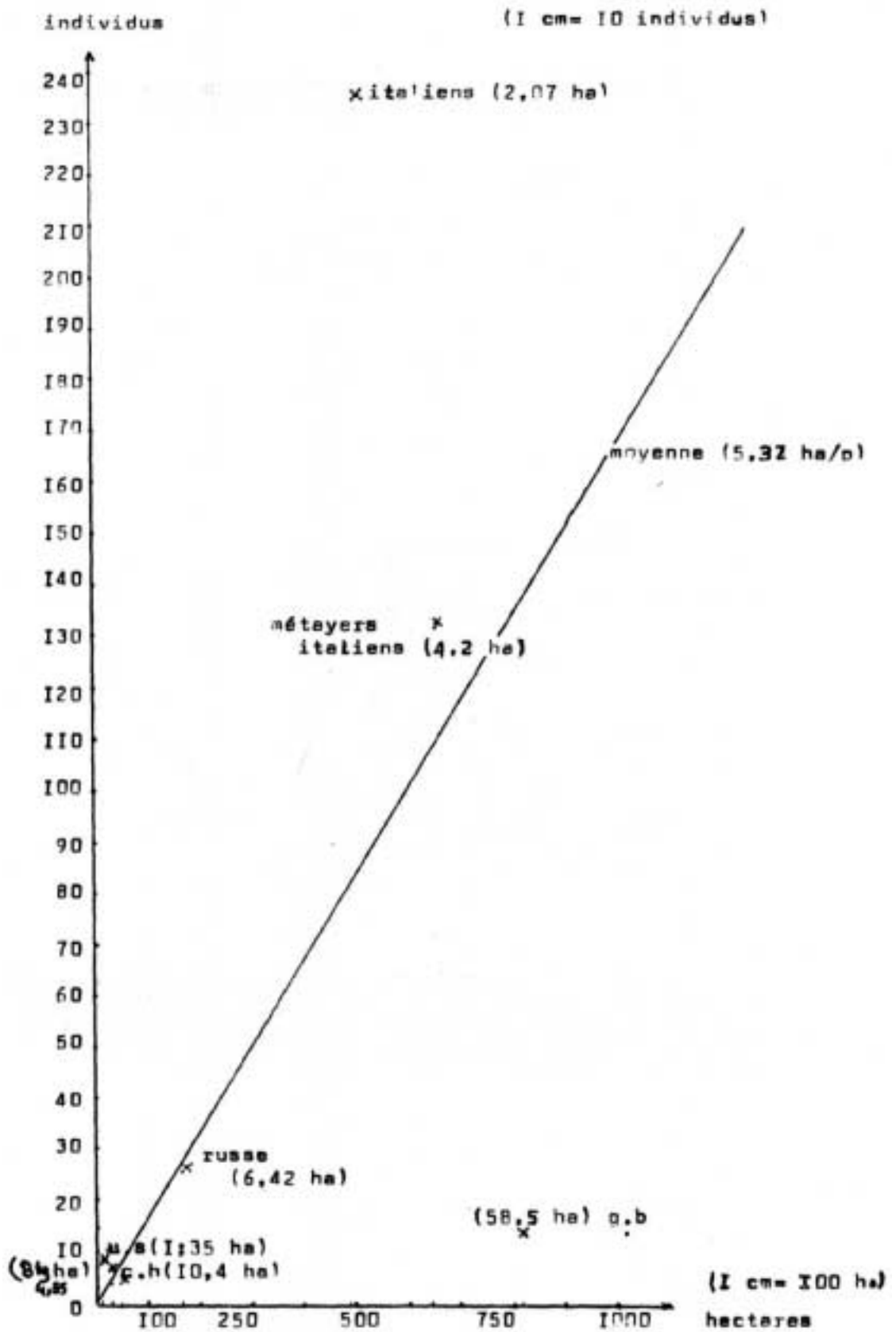
VALEUR LOCATIVE

Valeur locative moyenne de
L'hectare dans les Alpes-Maritimes : 817.5 F
Arrondissement de Nice : 841,1 F
Arrondissement de Grasse : 799,0 F
Valeur locative moyenne d'une
Maison dans les Alpes-Maritimes : 9.787 F
Arrondissement de Nice : 13.130 F
Arrondissement de Grasse : 2.459 F

VENTILATION PAR RATIONALITE DES ETRANGERS DANS LES ALPES-MARITIMES (enquête 1922-1925)



Autres : espagnols (16), arméniens (10), serbes (8), monégasques (6), polonais, portugais (6), argentins (5), roumains (4) égyptiens (3), canadiens, brésiliens, australiens, danois, persans (2), autrichien, allemand, suédois, chinois, hindou, grec, norvégien, uruguayen, sud-africain, tchèque.



REPARTITION DU MATIOMALITE BT SUPERFICIE DES PROPRIETES RURALES ACQUISES PAR DES ETRANGERS (1922)

REPARTITION PAR NATIONALITE ET SUPERFICIE DES PROPRIETES
RURALES ACQUISES PAR DES ETRANGERS DANS LES ALPES-MARITIMES
(1922)

PROPRIETAIRES

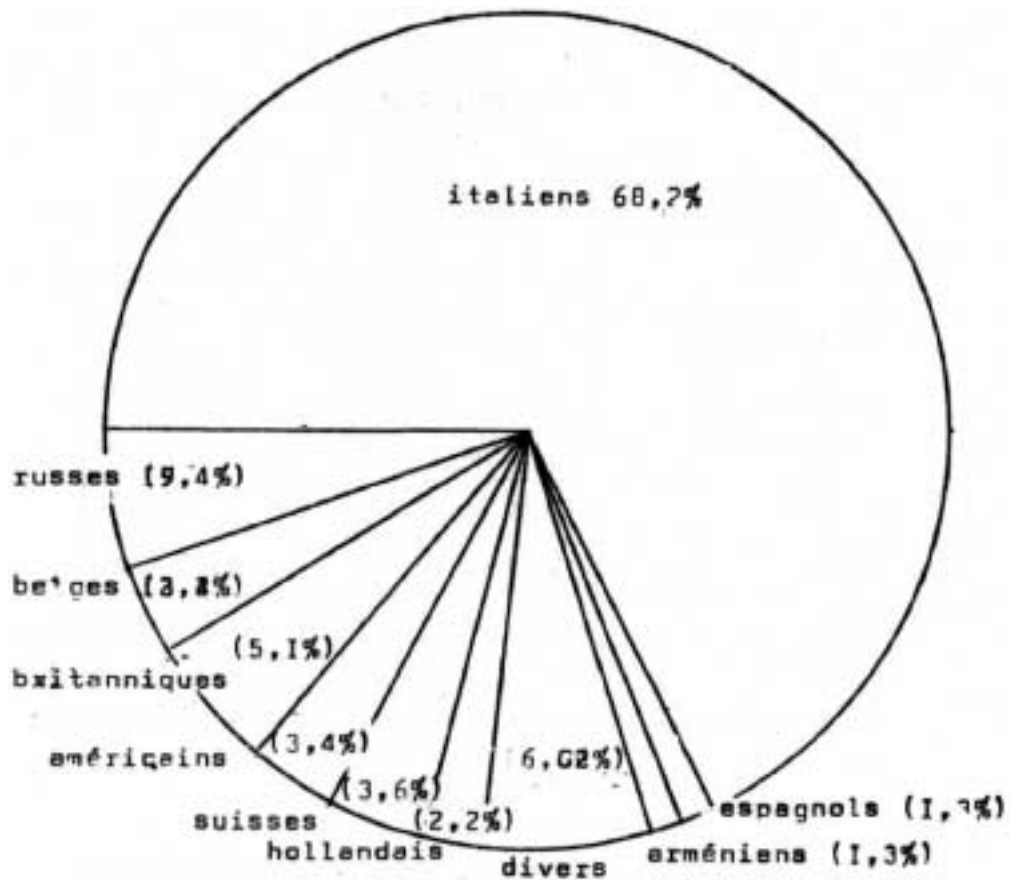
NATIONALITE	SUPERFICIE	NOMBRE
Italienne	408,57 ha (30,67 %)	235 (78,5 %)
Britannique	819,39 ha (51,40 %)	14 (4,68 %)
Russe	166,92 ha (10,40 %)	26 (8,6 %)
Américaine	10,70 ha (0,6 %)	8 (2,6 %)
Suisse	52,10 ha (3,2 %)	5 (1,6 %)
Belge	30,50 ha (1,9 %)	7 (2,3 %)
Autre	24,70 ha (1,5 %)	4 (1,3 %)
Total	1592,88 ha	299

METAYERS

NATIONALITE	SUPERFICIE	NOMBRE
Italienne	555,62 ha (98,4%)	132 (97 %)
Autre	8,7 ha (1,5%)	4 (3 %)
Total	564,32 ha	136

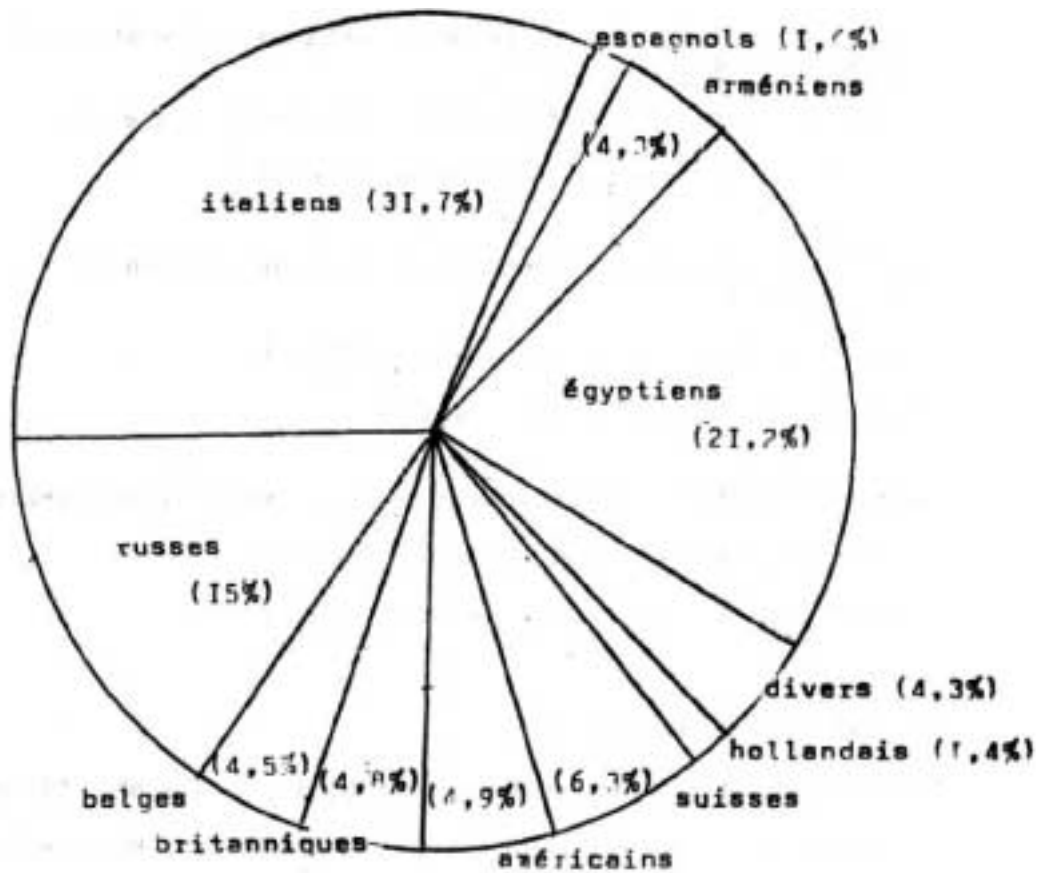
Totaux : 2159,20 ha 435 individus
 Propriétaires : 73,7 % 68,8 %
 Métayers : 26,3 % 32,2 %

VENTILATION PAR NATIONALITE DES PROPRIETAIRES ETRANGERS A NICE
 (résultat d'enquête le 10/12/1924)



Divers : 1 brésilien, 4 polonais, 3 roumains, 3 égyptiens, 5 turcs, 4 serbes, 4 grecs, 4 portugais, 1 danois, 3 luxembourgeois, 1 norvégien, 2 persans.

REPARTITION DE LA VALEUR LOCATIVE DES IMMEUBLES PAR LA RATIONALITE DE LEURS PROPRIETAIRES (NICE)



NATIONALITE	VALEUR LOCATIVE	NOMBRE D'IMMEUBLES	MOYENNE VALEUR LOC.
Italienne	2967765 (31,7%)	362 (63,5%)	8192 F
Britannique	457400 (4,8%)	29 (5,08%)	15772 F
Russe	1408000 (15 %)	37 (6,4 %)	38054 F
Américaine	458400 (4,9%)	16 (2,8 %)	28650 F
Suisse	591890 (6,3%)	23 (4 %)	25734 F
Belge	424800 (4,5%)	19 (3,3 %)	22357 F
Autre	3072340 (32,8%)	84 (14,7%)	
Total	9380595 (100%)	570 (100 %)	

Valeur locative d'une maison à Nice (moyenne) : 16457 F

EXEMPLES

- GRASSE : chef-lieu d'arrondissement, 19700 hab., 9 cantons, 61 communes, 149610 hab. (1929).

Valeur locative moyenne d'une maison (étranger) : 1418,8 F Valeur locative moyenne d'un hectare : 1025,3 F

- TOURRETTES-SUR-LOUP : arrondissement de Grasse, canton du Bar-sur-Loup.

Valeur locative moyenne d'une maison : 79,5 F Valeur locative d'un hectare : 1024 F

- BEAULIEU-SUR-MER : arrondissement de Nice, canton de Villefranche.

Valeur locative moyenne d'une maison : 10930 F

Valeur locative moyenne d'un hectare : 2000 F

Informations complémentaires

- NICE : chef-lieu du département, 184440 hab., 14 cantons, 50 communes.

Salaire moyen journalier d'un ouvrier dans les Alpes-Maritimes :

32,8 F (octobre 1925).

PROPRIETES RURALES ET URBAINES ACQUISES PAR DES ETRANGERS (enquête 1922-1925)
 TABLEAU EXHAUSTIF

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E S D E D E S	N O M B R E S D E S	SUPERFICIE TOTALE			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	N O M B R E S D E D E S	N O M B R E S D E D E S	N O M B R E S D E D E S	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES			
			Ha	Are	Ca						B R I T A N N I C H	F R A N C A I S	E T R A N G E R S	INT.	DE	+ DE	
ARRONDISSEMENT DE NICE																	
Breil	3		41	84	07	531	41480	5	4		11						
Fontan	3			5	00	2200	2200				3						
Saorge								4									
Contes	12		57	80	80	8100	6000	16	18		28	1	16	8	4		
Bendejun	1		41	03	43	1750	41030				1						
Berre-les-Alpes			8	45	89		8450	2	2		5						
Cantaron	7		9	92	89	81	9928	4	4		9		4	1	3		
Châteauneuf-de-Contes	3		288	38	79	1300	288380				3			1	2		
Coaraze	1		2	99	00		3000				1			1			
Drap	9		74	04	42	2224	74040	1	6		10	3	9	1	3		
			6	53	17												
L'Escarène	1		79	87	36	1000	720				3						
Lacéran	8		46	00	00	1300	1300	7	3		8			2	1	5	
Peille	3						400	2	5		7	1	5	3	2		

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E D E D E S E N F A N T S	N O M B R E D E D E S E N F A N T S	SUPERFICIE TOTALE			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	N O M B R E D E R E C E N S E M E N T A P R E S E N 1 9 1 9	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES				
			Ha	Are	Ca				B R I T A N N I C	I T A L I E N S	R U S S E S	INF. A 1 Ha	DE 3 Ha	+ DE 3 Ha		
Peillon	2					2700	400									
Touët de l'Escarène	3															
Menton	140		1	72	09	1808010	1720		50	33	5					
Castellar			10	39	50		1000			2	10		3	1		
Roquebrune-Cap-Martin	29					31320			7	17	1					
Gorbio	7		4	03	29	6900	4030			9	1			1		
Sainte-Agnès																
Levens																
Aspremont	2		12	63	99	5800	12630			1	2			1		
Castagniers																
Colomars																
Duranus																
La Roquette-sur-Var																
Saint-Blaise				12	88		150								1	
Saint-Martin-du-Var	8		1	55	00	83000	1600				12				12	

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	M O M A B R E D E	M O M B R E S O N D E	M P E R S O N N E S	SUPERFICIE TOTALE			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	M O M B R E S RECEMENT APRES 1919	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES			
				Ha	Are	Ca				B R I T A N N I C	F R A N C A I S	E T R A N G E R S	INF. A 1 Ha	DE A 1 Ha	+ DE A 3 Ha	
ARRONDISSEMENT DE NICE																
Castillon							60									
Moulinet	4				72	29	50720									
Utelle	1						400000						1			
Lantosque					31	77	317						1			
Villefranche																
Beaulieu	55				1	50	601203	2000	1	6	15	24	5	1		
Beausoleil	27						172650			21		27				
Cap d'Ail	29				4	85	49180	4850			8	12	2	31		
Eze	9				6	68	98500	7000			3					
Saint-Jean-Cap-Ferrat	24						258000				16	1				
La Turbie	13				1	55	12100	1000			1	8				
TOTAL ARRONDISSEMENT DE NICE	985				1056	59	32	12933738	888215	77	681	671	56	114	23	19
ARRONDISSEMENT DE GRASSE																
Antibes	72				102	06	61	50000	102060		21	23	111	7	4	2
Biot	16				54	01	87	5900	54000				19	1	2	1
Vallauris	79									162	2	158	1			

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E S D E	N O M B R E S D E	SUPERFICIE TOTALE			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	N O M B R E S D E	M E T A P O L I T A I N S A P R E S 1919	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES		
			Ha	Are	Ca					B R I T A N N I C	T A L I E N N E	R U S S E	INF. A 1 Ha	DE A 1 A 3 Ha	+ DE 3 Ha
ARRONDISSEMENT DE NICE															
Le Bar-sur-Loup	2		3	82	01	225	3820		7		11		9	6	2
Caussols															
Châteauneuf-de-Grasse	11		34	49	32	16183	34490		5		19		10	6	3
Courmes															
Gourdon	1		72	00	00	870	7200								
Opio	5						22800		6		6				
Roquefort	2		6	95	21	316	6950		2		1				1
Le Rouret	6		7	13	36	1049	7130		6		8		3	3	
Tourrettes-sur-Loup	11		19	47	50	875	19470		10		19		13	4	1
Valbonne	1		3	13	58	112	3130		1						1
Cagnes-sur-Mer	18	26	7	58	88	8002	7580			10	4	3	10		1
La Colle-sur-Loup	16		53	59	58	7867	53590		28		48		41	7	2
Saint-Laurent du Var	19		32	38	00	55700	32380		15		7	7	16	5	
Saint-Paul			16	81	00		16810		7		9		1	4	2
Villeneuve-Loubet	16	17	37	79	10	12300	33790		17		11		7	3	4

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M M A I S O N S D E S D E S	N P E R S O N N E S	SUPERFICIE TOTALE			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	N O M M E R A I S E M E N T E Y A P R E S E 1919	N O M B R E D E S	NATIONALITE					REPARTITION DES PROPRIETES		
			Ha	Are	Ca					B R I T I S H	F R A N C A I S	E T R A N G E R S	I N D I E N S	A U T R E S	I N F . A 1 Ha	D E 1 A 3 Ha	+ D E 3 Ha
Cannes	76	84	116	12	85	976700	116120	80	36	5	2	41	10	12			
Le Cannet		33	118	25	62	19825	2721	23	7	15	1						
Mandelieu	26	26	171	28	10	40530	172000	23	5	12	1	12	7	7			
Mouans-Sartoux																	
Mougins	16	16	96	80	14	57500	96900	13	1	6	5	2	10	6			
La Roquette-sur-Siagne	6		52	91	29		5604	22	2	40		26	7	6			
Coursegoules																	
Bezaudun																	
Bouyon																	
Cipières																	
Conségudes																	
Les Ferres																	
Gréolières			11	20	44		12000	1									3
Roquestéron-Grasse																	

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E S D E S D E S	N O M B R E S D E S	SUPERFICIE TOTALES			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	N O M B R E S D E S	N O M B R E S D E S	R E C E N S E M E N T A P R E S 1 9 1 9	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES		
			Ha	Are	Ca						B R I T A N N I K	F I A L I E N N E	R U S S E	I M F. A 1 Ha	DE 1 A 3 Ha	+ DE 3 Ha
Grasse	56	139	13	33	28	79231	13330	14	92	3	72					
Auribeau			6	40	00		6400		1		1					
Pégomas	12		20	82	39	8000	20820		15		15			6	3	3
Valderoure				19	00		190				1					1
Saint-Vallier	2		18	97	00	1520	18970		2		3					3
Cabris	4	5	5	08	02		6000		1		4			3	2	
Escagnolles																
Peymeinade	2		2	58	00	200	2580				2					
Saint-Cézaire	5		18	07	88	385	18070	2			6			1	2	3
Spéracèdes																
Le Tignet			1	00	00		100	1			1					
Vence	52	79	109	44	84	20763	110000		77	14	57			72	7	
Carros		7	19	57	35		20000		5	1	4			6		1
Le Broc			8	78	00		8780				2					

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E S D E D E S	N O M B R E S D E S	SUPERFICIE TOTALE			N O M B R E S D E S	N O M B R E S D E S	N O M B R E S D E S	N O M B R E S D E S	N O M B R E S D E S	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES		
			Ha	Are	Ca						B R I T A N N E	I T A L I E N N E	R U S S E	INF. A 1 Ha	DE 1 A 3 Ha	+ DE 3 Ha
ARRONDISSEMENT DE NICE																
Gattières																
La Gaude																
Saint-Jeannet	7		5	90	00		725	5900	7	7		11		8	3	
TOTAL ARRONDISSEMENT DE GRASSE	538		1302	61	12		1323157	1040484	55	649		682		286	95	56
TOTAUX	1523		2359	20	44		14256895	1928699	132	1330		1353		1387	154	98

ETUDE DU JOURNAL COTE D'AZUR-BELGIQUE

**par Laurence BARALE
Lydia ROBIN**

**Etude menée, sous la direction de M. Schor, professeur d'histoire
contemporaine, dans le cadre de l'Unité de valeur d'initiation à
l'archivistique et à la recherche historique
(Université de Nice, année 1987-1988)**

INTRODUCTION

Côte d'Azur-Belgique est un journal bimensuel. Il paraît depuis 1931. Sans doute est-il mensuel à ses débuts car en 1935 seuls une soixante de numéros sont sortis. Primitivement réservé à la colonie belge de la Côte d'Azur, il tente un élargissement de sa clientèle et de son audience. C'est pourquoi il devient Sud Est France. Le parallélisme entre les deux titres témoigne d'ailleurs de cet élargissement et des ambitions nouvelles du journal. La modernisation des caractères typographiques est un autre indice. Côte d'Azur Belgique se vend aussi bien sur la Côte d'Azur qu'à Paris ou en Belgique.

Il s'agit d'un journal conservateur, d'une droite nationaliste soucieuse de préserver les institutions républicaines mais qui critique leur fonctionnement. Il s'adapte au public qu'il vise ; en théorie une bourgeoisie assez aisée, mais en pratique une moyenne, voire une petite bourgeoisie. Parce qu'il s'adresse à des gens simples sa lecture doit être agréable, distractive. Mais il n'oublie pas les choses sérieuses de l'information et de la politique, auxquelles il mêle la vie culturelle.

I - UN JOURNAL A TROIS NIVEAUX

A - L'attachement régional le titre en est le reflet.

1) LE JOURNAL ET LES ELECTIONS LEGISLATIVES

L'année 1935 est en pleine effervescence électorale. Le journal donne les nouvelles locales des circonscriptions électorales de la région {qui se présente ? Dans quel parti ? Les diverses réactions des hommes politiques), des commentaires sur les hommes (l'huissier Cauvin est qualifié d'opportuniste, Cerenul est un excellent français et un bon patriote).

2) UN JOURNAL AU SERVICE DU TOURISME LOCAL

Il y a de nombreuses publicités au service de l'hôtellerie et de la restauration. On donne les programmes des festivités (cela reflète une activité assez dynamique à ce sujet). On vante les mérites du sport dans l'arrière-pays (ski à Peira Cava).

3) LES NOUVELLES LOCALES

Le journal adopte un ton relativement potineur. Il dénonce les scandales locaux (le scandale du casino de Juan-les-Pins ou bien l'anarchie causée par le marché Gambetta).

B - L'attachement à la Belgique

Les nouvelles de Belgique sont sporadiques. Elles concernent les funérailles de la reine Astrid de Belgique (dans la dernière page réservée à l'actualité photographiée), la convention belgo-russe, l'exposition de Bruxelles de 1935 ou l'expérience Van Zeeland. On garde des relations avec la Belgique mais on ne donne que des nouvelles de très grande importance. Le tourisme en Belgique est largement mentionné.

C – L'attachement national

Il se traduit par l'évolution du titre du journal : on abandonne Côte d'Azur-Belgique pour Sud Est France. Cela manifeste bien le désir d'élargir l'audience. Les nouvelles qui paraissent dans les quatre premières pages traitent essentiellement de la politique intérieure. C'est la première préoccupation du journal : elle passe avant la politique extérieure ou la politique régionale.

II - LES VOIX DIVERSES DE XJA DROITE

L'information politique dispose de la place d'honneur : elle occupe les trois premières pages et fait l'objet d'un éditorial de Pierre Belly, directeur du service politique et membre de la famille fondatrice. Jamais Côte d'Azur-Belgique ne cautionne totalement un parti, un mouvement ou un gouvernement. Il ne s'affirme pas comme un organe au service d'un groupe. Cette indépendance n'empêche pas le journal de se faire le porte-parole de la droite, ou plutôt de deux droites : la droite classique et son inclination conservatrice, l'extrême droite et la dénonciation des incohérences de la Ille République.

A - La voix de la droite classique

1) LE RESPECT DE CE QUI EST ETABLI

Tout comme les principes de la droite classique la portent à se soumettre aux lois de la nature et à condamner les bouleversements artificiels, le journal manifeste son goût pour ce qui est établi, pour la tradition. Il célèbre les vertus françaises et ces qu'elles sont parvenues à faire du pays. Dans le numéro 68, le journal reproduit dans un encart spécial, à la une, un discours du maréchal Pétain qui fait l'éloge des paysans. A cette occasion il dégage les vertus françaises dont le monde rural est le garant et auxquelles tous les Français devraient revenir, à savoir : le courage, la modestie, la patience, l'ardeur au travail, le sens de la tradition. Cet "hommage aux paysans de la France" traduit à la fois l'attachement de la droite et du journal au monde rural, et à la nature dont il est le partenaire, et le souhait de voir les Français conserver les valeurs et les principes qui ont animé et guidé leurs ancêtres.

Ils ne souhaitent pas voir le pays bouleversé par l'intrusion d'un autre mode de vie, ou l'intervention de personnes étrangères dans la conduite du pays. Jacques Hirsh, qui a la charge de la rubrique "Au fil de l'eau", livre à ses lecteurs sa perplexité devant les innovations de ses contemporains et son regret de voir disparaître les éléments presque symboliques qui ont marqué la vie des Français jusqu'alors, comme le tambour qui rythmait la vie des écoliers remplacé par une sonnerie électrique. Il s'interroge de la même manière sur les étudiants qui se mêlent de politique et les bars, tels le Caveau de la République, qui deviennent des théâtres. Et de conclure : "tout fout le camp" (numéro 65).

Ce goût pour la tradition, cette nostalgie du passé sont caractéristiques de la droite provinciale et rurale qui reste en dehors de la vie politique et qui juge sévèrement ses acteurs. De cette inclination pour la continuité découle naturellement une morale de l'ordre.

2) LA DEFENSE DE L'ORDRE

a) Une certaine sympathie pour l'Italie de Mussolini

Le journal manifeste un grand intérêt pour tout ce qui se passe chez les voisins transalpins. L'Italie constitue presque l'unique thème des photographies qui illustrent l'actualité étrangère et permettent aux lecteurs de découvrir l'armée italienne à l'œuvre en Ethiopie et son action civilisatrice (construction de routes, apport de techniques occidentales...). Elles mettent aussi en relief la bravoure et la cohésion des soldats italiens qui ont su défendre les intérêts de leur pays. Il faut dire qu'à côté de la propagande commanditée par l'Italie elle-même, qui se développe dans la presse de l'époque, la droite française reconnaît spontanément en Mussolini l'homme capable de restaurer l'ordre en domptant les groupes chahuteurs. Côte d'Azur-Belgique rappelle la vieille amitié franco-italienne, l'alliance des deux pays pendant la guerre. Le journal refuse de voir un agresseur dans le Duce mais célèbre "le fascisme, facteur de modération, d'unité nationale" : "l'intérêt français n'est-il pas de soutenir les justes revendications de l'Italie ?" (numéro 64).

b) Le maintien de l'ordre social

Le journal lance un appel au rassemblement populaire, adressé aux "agriculteurs, commerçants, artisans, ouvriers" (numéro 65) afin qu'ils ne succombent pas au chant des sirènes, qui annonce la révolution dans le pays. Les partis de gauche sont dénoncés comme des agitateurs qui mettent la nation en danger. Le journal est conscient que le mécontentement social peut entraîner un élan révolutionnaire : c'est pourquoi il s'efforce de déconsidérer la gauche française, et plus particulièrement le parti communiste.

3) L'ANTICOMMUNISME

Côte d'Azur-Belgique fustige les partis de gauche, SFIO et parti communiste, mais ses attaques portent plus particulièrement sur le parti communiste dont il fait l'agent d'un vaste complot destiné à livrer la France aux bolcheviks. L'URSS est dénoncée comme l'ennemi numéro 1 de la France, selon l'expression d'un article publié dans Gringoire et repris par Trio (numéro 65). Les accusations se poursuivent dans le même numéro puisque dans un article surmonté du titre virulent "Nationaux veillez !", le journal multiplie les informations inquiétantes, l'arrestation d'un "agitateur soviétique" à Strasbourg, la découverte d'un envoyé de Moscou tentant de s'implanter dans les Alpes-Maritimes. L'article conclut que "les Alpes-Maritimes (seront la) prochaine proie des communistes".

Le danger semble imminent pour le journal car il accuse le Front populaire d'être entièrement noyauté par le parti communiste : le vote Front populaire aux élections législatives de 1936 représenterait la fin de l'indépendance et la subordination de la France à Moscou. Le journal publie pour preuve un article signé par Jacques Doriot, ancien membre du parti communiste, un homme qui sait de quoi il parle, puisque, il l'avoue lui-même, il a été nourri "dans le sérail". Doriot s'engage personnellement en tant que "partisan résolu d'un rassemblement des forces actives et saines de la nation". Il place hors de ces forces le parti communiste et le Front populaire contaminé par ce même parti communiste.

Sur la même page, un article dévoile les tentatives de récupération du syndicalisme français à travers la fusion des deux CGT. Il prédit la renaissance des revendications syndicales sous l'impulsion des "troupes violentes et disciplinées de la CGTU" et la fin de la

paix sociale. "Le vilain loup communiste incapable de croquer les agneaux cégétistes rejoint le troupeau pour l'attaquer en traite". Côte d'Azur-Belgique se fait ainsi l'écho d'une analyse alarmiste des activités communistes au sein de la nation. L'unité syndicale préfigurant l'unité politique, bientôt le Front populaire ne sera plus que le représentant d'un seul parti, le parti communiste, augmenté de la SFIO désormais convertie au programme communiste. Cette crainte du complot se traduit par ailleurs par des articles qui mettent en doute la fiabilité de l'URSS comme partenaire commercial, et par des polémiques sur les dirigeants de la gauche.

Le journal mène une politique de discrédit total de la gauche française à la veille des élections législatives de 1936.

4) LE PACIFISME

Côte d'Azur-Belgique s'oppose à la guerre sous le prétexte que la France n'a d'ennemis que ceux du Front populaire. La coalition de gauche envisage la guerre comme instrument de la révolution internationale et non comme la noble défense de la patrie. Dans un article très documenté qui cite des paroles de Blum et de Cachin, le journal rappelle les engagements de la III^e République et le précédant de "l'union sacrée". Il conclut que le Front populaire, s'il ne l'encourage pas, du moins envisage la guerre au service de l'URSS grâce à l'alibi du pacte franco-soviétique. L'article s'indigne contre cette perversion du devoir national et ce faux pacifisme qui abuse les Français alors que "le Front populaire c'est la guerre".

B - Les intonations de 1^{er} extrême droite

1) LA PRIORITE A LA DEFENSE DES PETITS

Côte d'Azur-Belgique prend la défense des classes moyennes, commerçants, paysans, artisans, classes qui sont les plus sensibles aux difficultés économiques qu'a engendrées la crise et inquiètes devant l'évolution chaotique du pays, telle que la présente le journal. Ainsi, dans le numéro 65, un article de Robert Cornilleau, radical-socialiste, accuse la bourgeoisie française de mener le pays à la ruine et la juge incompétente, incapable de tirer profit des formidables atouts dont elle dispose : richesse, éducation, relations. Ce reproche qui est une attaque franche contre ceux qui forment les rangs de la droite classique a tout de même trouvé sa place dans les colonnes du journal car il s'inscrit dans ses intentions de démontrer la vaillance de la nation française et plus particulièrement des classes moyennes qui lui donnent sa véritable identité, par delà les jeux du pouvoir et des puissants.

Dans un autre article, qui stigmatise les tricheurs et plaide la cause des honnêtes commerçants qui n'usent pas de procédés illégaux, le journal prend la défense des petits face aux brasseurs d'affaires qui savent toujours tirer leur épingle du jeu. L'article titre "Pour le commerce honnête" et requiert la sévérité contre ceux qui ne respectent pas les règles du jeu. L'article est très long, manifestement écrit par un juriste : il doit toucher bon nombre de lecteurs de Côte d'Azur-Belgique.

2) LA CRITIQUE DES ABUS DE LA VIE POLITIQUE

La dénonciation des combines politiques est une activité qui tient à coeur au journal. Elle se retrouve à la fois dans l'éditorial du directeur politique, dans la rubrique "Le pour et le contre", qui a pour spécialité de fouiller les coulisses de la vie politique publique, au fil des articles. On dénonce l'opportunisme des hommes, on les juge, on relève les tentatives

d'escroquerie, l'hypocrisie, le mensonge. On n'hésite pas à les débusquer dans les autres journaux. Ainsi Carduccio, qui dénonce dans Gringoire le pacte franco-soviétique, est l'ami de Torrès, député de Menton et artisan du pacte (numéro 63). C'est la défaillance des cadres de la nation qui livrera le pays aux agents révolutionnaires. Et le journal reprend à son compte les paroles du maréchal Pétain : le pays s'éloigne de la voie de la tradition, où se trouve sa puissance, pour ce qui le perd, ses institutions politiques et son régime qui n'apportent que désordre, incertitude et inefficacité (numéro 65). Le journal entretient déjà tout le discrédit de la III^e République et de ses hommes. "L'agitation n'est que dans les fonctions parlementaires".

3) LE NATIONALISME

Ce même discours de Pétain s'achève sur l'envolée patriotique finale : "Le maréchal a recommandé à la France d'être forte. C'est comme s'il lui demandait d'être elle-même."

Cette puissance du sentiment patriotique finit par tourner au nationalisme et au rejet de tout ce qui venant de l'extérieur voudrait s'ingérer dans la conduite du pays. C'est ainsi que la SDN est vivement condamnée. Le journal craint que le pays ne soit lésé et c'est ce que traduit le titre-calembour "Le coq gaulois sera-t-il encore le dindon de la farce ?". Le journaliste a le sentiment que la France se fait rouler et abuser chaque fois que la SDN prend une décision. En l'occurrence il estime que seuls les produits français feront l'objet d'un embargo et que le pays sera le seul à engendrer le ressentiment italien alors que les deux pays sont amis de longue date. En fait cette hostilité tient à la fois de la méfiance vis-à-vis de l'internationalisme dont l'organisation est le porte-parole et de l'hostilité vis-à-vis de l'Angleterre que l'on soupçonne d'orienter les décisions de la SDN à son gré.

L'internationalisme est suspect car il oublie les individualismes nationaux et élimine la souveraineté nationale. De plus, il rappelle trop l'internationalisme révolutionnaire des communistes. La défense du national est une priorité pour le journal qui écrit à propos de la fusion des deux CGT, la CGT plutôt que la CGTU, le socialisme plutôt que le communisme. La France tient à conserver son indépendance, à défendre ses valeurs et sa tradition, à n'accepter les ordres d'aucune autre puissance.

Or dans l'esprit du journal la SDN est aux mains des ennemis de la France : l'Angleterre pro allemande, prête à sacrifier ses "alliés" pour sauvegarder ses intérêts.

Côte d'Azur-Belgique prône le désengagement de la France de cette organisation qui pousse à la guerre en mettant la France en première ligne et dénonce paradoxalement les "idéalistes belliqueux de Genève". On perçoit un profond sentiment d'injustice qui éclipse toute pensée politique à moyen terme, en même temps que se manifeste un attentisme irréfléchi. Le pays, isolé, ne peut compter que sur lui-même. A lui de dire qui sont ses véritables amis, l'Italie et non l'Angleterre.

4) LA XENOPHOBIE

Le journal, défenseur de l'ordre, s'indigne de voir les étrangers venir semer le trouble en France. Il préconise la reconduction chez eux des étrangers indésirables et des mesures fermes contre ceux-ci, car elles ne le sont jamais assez. Il propose un régime plus rigoureux dans le code civil et, en ce qui concerne la justice, le doublement des peines et la suppression des jurys populaires, sans doute trop cléments (numéro 64). De plus le journal tente de discréditer les étrangers que l'on ne pourrait qualifier d'indésirables car ils occupent des

fonctions officielles en France, mais qui la menacent néanmoins. Dans "Le pour et le contre" du numéro 66, sous prétexte d'un démenti, on apprend que M. Eberlein représentant financier de Moscou en France a une maîtresse, et donc des moeurs douteuses, mais qui plus est que cette femme est une Allemande, et donc suspecte de comploter contre le pays. En effet, le journal accrédite aussi l'idée d'une alliance entre l'Allemagne et l'URSS pour abattre la France, comme le révèle la nouvelle de l'installation du "Secours Rouge International" à Zurich, et même si par ailleurs il dénonce les manœuvres du Front populaire pour engager la France aux côtés de l'URSS dans une guerre contre l'Allemagne.

III - LES MOYENS DE CONVAINCRE

L'engagement excessif du journal en matière politique n'est pas un fait rare pour la presse de l'époque. Il sert la passion des lecteurs ou les intérêts de ceux qui le commanditent. Il se lance lui-même dans les querelles de parti. Il ne peut donc pas être le guide raisonnable dont l'opinion publique, en ces temps d'instabilité, a besoin, mais contribue à l'effervescence politique et à la polémique. Le journal s'est donc donné les moyens d'intervenir avec succès et de convaincre.

A - L'engagement du journal

1) LES HOMMES

Le journal n'est pas le porte-parole d'un parti politique, d'un mouvement, il est le journal de la famille Belly. Comme il l'est indiqué en première page sous le titre Côte d'Azur-Belgique, Hubert Belly en est le fondateur, tandis que Pierre Belly a la charge du service politique. Il dispose à ce titre d'un éditorial, qui a la place d'honneur dans le journal, en haut, à gauche. Il joue son rôle de conscience politique du journal, de défense des Français, vigilant face aux dirigeants politiques qui traitent avec trop de désinvolture leurs intérêts et leur avenir. Jacques Hirsh, directeur des services, dispose d'une rubrique qui s'apparente à un billet d'humeur, "Au fil de l'eau". Il intervient aussi parfois avec un article très personnel, comme ce récit très corrosif sur "La fin de saison estivale sur la Côte d'Azur", dans lequel il raconte ses déboires avec les plages sales, les hôtels encombrés de personnages caricaturaux (numéro 63). Le journal est donc avant tout la tribune de ses directeurs, qui interviennent dans ses colonnes et lui donnent sa coloration.

2) LA PRISE DE PAROLE PAR LE JOURNAL

Le journal est à ce point le lieu d'expression de ses directeurs et des personnes auxquelles ils accordent leurs suffrages qu'il est tout à fait courant de rencontrer un "je" ou un "nous" au fil des articles. Ceux-ci traduisent l'opinion des hommes qui les ont rédigés et s'efforcent de s'imposer comme vérité absolue auprès des lecteurs. Il y a une voix du journal, toute personnelle et donc forcément subjective. Certains articles se présentent comme de véritables harangues électorales. "Aures habent et non audient" instaure un dialogue en quelque sorte entre le journaliste et le lecteur en passant du "nous" au "vous" pour bien montrer que le journal est solidaire des Français. Côte-d'Azur-Belgique manifeste encore son adhésion à la défense de la France en invitant des hommes tels que Doriot, qui exposent leur point de vue avec l'entière caution du journal. Ou en rapportant des paroles, des discours sans faire apparaître qu'il s'agit des propos d'une personne étrangère au journal, mais en les reprenant à son propre compte.

3) UN GUIDE

Le journal ne peut donc que se vouloir guide. Il multiplie les prises de position, les engagements, les professions de foi. Son rôle est, il l'affirme, de définir "l'idéal démocratique" afin que les Français sachent distinguer le vrai du faux dans ce que disent les gouvernants. Il est le défenseur de la nation et de ses intérêts, le garant de la moralité publique, le porte-drapeau de la vérité.

B- Les formes de l'information

1) LES ARTICLES D'INFORMATION

Ceux-ci sont en rapport avec l'actualité et rapportent les faits, les événements des derniers jours : résultats d'élections, accords entre pays, faits sociaux, manifestations politiques... Néanmoins ces articles ne sont jamais uniquement le récit simple de ce qui s'est passé. La voix du journal est largement présente. En fait les articles d'information comportent toujours une part de récit et une part de commentaire du journaliste, qui s'efforce de dégager la conclusion ou la morale qu'enseignent les faits rapportés. Le lecteur apprend ainsi que le PS refuse de soutenir deux candidats baladeurs aux élections législatives de 1936. En revanche le PC leur a ouvert les bras. Aussitôt la conclusion est tirée : le PC est prêt à tous les arrangements en vue de la révolution internationale. La conclusion est ensuite dépassée afin que le journal puisse livrer la morale qui se dégage des faits : les deux candidats baladeurs n'ont pas hésité à s'avilir pour carrière, les candidats du PC ne sont pas des hommes respectables, on ne peut leur faire confiance (numéro 65). Ainsi dans chaque article d'"information" le récit objectif n'occupe que le quart du texte, le reste étant réservé aux commentaires du journal.

2) LES ARTICLES D'ANALYSE

Le journal lance souvent des articles d'analyse, qui commentent l'ensemble de l'actualité sans se rapporter à un fait plus particulièrement. En fait ce sont des articles qui développent la "propagande" du journal. Toute la page 2 du numéro 65 est ainsi consacrée à démontrer tous les aspects néfastes du vote pour le Front populaire : "Le Front populaire c'est la guerre !". En tout 70 % de la page est consacrée à l'analyse de ce qui, selon le journal, se produirait si le Front populaire parvenait au pouvoir. Rien ne permet pourtant d'affirmer que ces hypothèses sont les seules envisageables, sinon la conviction du journal. Cette inclination à démontrer, prouver, influencer est la conséquence de ce sentiment qui anime les directeurs du journal et qui leur donne le devoir de guider les Français. Les articles en arrivent presque à devenir des textes pédagogiques : répétitions, enseignement du bien et du mal, conclusions et morales.

3) LES COMMENTAIRES D'ARTICLES

Côte d'Azur-Belgique n'hésite pas à reproduire dans ses colonnes des articles tirés d'autres journaux quel que soit leur engagement, et à en faire matière à enseignement. Il cite L'Oeuvre, tribune des fonctionnaires, et conclut "L'Oeuvre dit vrai" (numéro 63), publie de longs extraits de L'Alerte, organe du PS, pour montrer que le PS lui-même condamne le PC (numéro 65). La plupart des articles de Côte d'Azur-Belgique sont émaillés de citations empruntées à d'autres journaux. Ainsi la démonstration paraît plus crédible car elle semble

faire appel à l'impartialité et à la diversité des sources, bien que le journal se contente de rapporter les passages qui servent ses vues.

C - Les modes de persuasion

1) UN ECLAIRAGE PARTICULIER

Le journal excelle dans l'art de détourner les faits pour faire apparaître les conclusions qui confirment son point de vue. Ainsi pour lui si le Front populaire se déclare prêt à prendre les armes contre l'Allemagne c'est au profit de l'URSS et non celui de la France. Aussi le journal conclut-il sur les ardeurs belliqueuses du Front populaire. L'article est habile car il s'appuie sur la réalité qu'il oriente à son goût. En effet la défense de l'URSS est nécessaire dans la mesure où elle est un obstacle à l'Allemagne qui menace la France. L'article fait donc de la simple défense nationale une manoeuvre communiste pour déclencher la révolution internationale. L'accusation est d'autant plus aisée à porter que le Front populaire est idéologiquement pacifiste. La seule explication à ses déclarations belliqueuses est la préparation de la révolution internationale. L'article s'achève sur l'affirmation que les Français n'ont pas envie de mourir pour défendre "la Russie des soviets". La morale implicite de l'article est qu'il faut désavouer le Front populaire, alors qu'apparemment c'était une autre conclusion qui était défendue (numéro 65).

2) L'APPEL AUX FRANÇAIS

Les conclusions des articles se résument en un appel ou une mise en garde

- appel pour la défense des valeurs de la démocratie
- appel à ne pas céder à l'élan révolutionnaire qu'entraîne le mécontentement
- appel au rassemblement populaire
- mise en garde contre ceux qui promettent le changement par la révolution
- mise en garde contre l'intense propagande communiste
- mise en garde contre le vote rouge, synonyme de guerre.

Les titres des articles sont souvent des exclamations qui invitent à la prudence, à la méfiance et il semble bien que ce soit à cet appel aux Français que tendent les démonstrations abusives des articles.

3) L'IMPACT PLUTOT QUE LA COHERENCE

On peut en effet parler de démonstrations abusives car le journal n'hésite pas à se contredire lui-même si la nouvelle affirmation sert son opinion. On accuse tantôt l'Allemagne de comploter avec l'URSS, tantôt l'URSS de vouloir entraîner la France dans une guerre contre l'Allemagne. Ce qui demeure par-delà ces contradictions est le dessein de montrer que la France ne doit s'allier à personne car ses intérêts ne sont pas de combattre pour un autre mais de mener une politique nationale indépendante. En même temps ces accusations troubles entretiennent une xénophobie instinctive.

4) LES ELEMENTS FORMELS

1) UN TON

Le ton général est vif, alerte, parfois dur, cynique, méprisant. On pratique abondamment l'ironie, on ne craint pas l'outrance, quitte à dépasser sa pensée, pour convaincre le lecteur. Cette virulence se manifeste surtout dans le vocabulaire. On utilise toutes sortes d'appellations pour désigner les ennemis "camarades", "communistes moscoutaires", "compères", "extrémistes", "moscovites" ou "puissances occultes" ; leurs électeurs sont "les masses" ; ils engendrent des "lutttes sourdes", "d'effroyables haines".

Le journal ne recule pas non plus devant les généralisations simplistes : "le paysan est hostile à Laval", "les anciens combattants demeurent hostiles au gouvernement" le journal ne fait pas de nuances...

2) UN STYLE

Le style est imagé : outre les expressions diverses utilisées pour désigner les communistes, le journaliste utilise des métaphores (le loup dans la bergerie pour qualifier l'alliance entre communistes et socialistes), des hyperboles. Le goût pour les figures de style est encore répandu dans la presse de l'époque où la presse écrite et la littérature jouent un grand rôle.

3) LES TITRES

Les titres sont importants car ce sont eux qui amènent le lecteur à lire ou non l'article. Dans Côte d'Azur-Belgique ils sont très longs et comportent deux parties :

- un titre qui résume l'information
- un surtitre qui dépasse l'information pour en venir aux perspectives

Ainsi le titre "La fusion des deux CGT" est surmonté de "A quelle sauce la bourgeoisie sera-t-elle mangée ?". Le parti pris est annoncé dans le titre, l'information est orientée, interprétée avant d'avoir été livrée. Le titre permet donc de résumer les articles en forçant leur conclusion. Ceux qui se contenteraient de leur lecture sauraient de quoi il est question, mais de manière abusive et simplifiée, c'est-à-dire de la meilleure manière qu'il soit pour impressionner et agir dans l'esprit des lecteurs.

IV- LES MOYENS D'UNE AUDIENCE PLUS LARGE

A. - Dualité hommes et femmes

1) POURQUOI TENIR COMPTE DES FEMMES ?

Nous sommes en 1935, il ne s'agit pas de "femmes libérées". Le journal prône les valeurs traditionnelles, il doit tenir compte de la famille et s'inscrire parmi les journaux familiaux. Même si la décision est largement attribuée à l'homme, dans les milieux modestes, la femme a son mot à dire. Elle gère l'économie de la maison. Il faut en tenir compte et un journal familial doit être lu de tous les membres de la maison : le journal doit donc être conçu pour tous les types de mentalités, d'autant plus que la presse féminine ne fait qu'une timide percée.

2) PRESENTATION DE CETTE DUALITE

Le journal compte environ une dizaine de pages, ce qui est le nombre moyen pour tous les journaux de l'époque. Sur ces dix pages, la première moitié est réservée à la politique. On trouve des rubriques fixes : "Le pour et le contre" qui chevauche deux pages (la une et la page deux, la page deux et la page trois). Des articles divers, par exemple de politique extérieure (page 1 du numéro 64, page 3 du numéro 67, page 1 du numéro 63...).

a) La partie masculine

La plupart des articles des quatre ou cinq premières pages traitent de politique. La première place est accordée à la politique intérieure, car on se préoccupe davantage de la situation intérieure : les lecteurs se sentent plus concernés d'autant plus que la vie sociale et politique du pays est agitée par la possible victoire du Front populaire aux élections de 1936. La politique extérieure occupe la deuxième place car l'actualité internationale est tout aussi agitée : le conflit italo-éthiopien est au premier plan de l'information. La politique régionale (tout ce qui touche la vie de Nice et de la Côte d'Azur) a une part honorable dans un journal qui malgré un élargissement de sa clientèle demeure avant tout régional. Côte d'Azur-Belgique, dans la partie masculine, est un journal sérieux : de la politique avant tout. La rubrique sportive (destinée davantage à un public plus jeune, elle ne touche pas seulement la catégorie des chefs de famille mais encore leur fils) est limitée à quelques allusions sporadiques (un match de rugby, de boxe ; le ski dans l'arrière-pays niçois...), ou à quelques photographies (tennis...).

b) La partie féminine

Elle est essentiellement située dans la deuxième partie du journal dont elle forme les quatre dernières pages.

- La mode : elle remplit habituellement la page quatre ("la mode" et "ce qui se porte sur la Côte d'Azur"). Le journaliste signe Janette : un prénom simple, qui donne confiance car il rappelle celui d'une amie ou d'une confidente qui prodigue de bons conseils. Cette rubrique est une longue description des toilettes et des accessoires qu'on porte aux différentes heures de la journée et en différents endroits (la maison, le casino, la promenade...)

- La vie pratique : la "médecine chez soi" prodigue des conseils d'hygiène alimentaire ou corporelle (comment soigner les enfants, recommandations diététiques...). "Le coin des gourmets" est une rubrique au ton bon enfant qui révèle les secrets et les ressources alimentaires de la France en général et de la région méridionale en particulier. "La vie pratique" est divisée en sous rubriques "Soignons nos animaux", "les vertus des plantes", "les petites recettes". Toutes ces informations s'adressent à un public resté "campagnard" bien qu'urbain. Elles privilégient le système "D", preuve qu'elles sont destinées à un public "populaire", bien qu'elles donnent aussi certains conseils (comment reconnaître si le vin est falsifié, comment empêcher les chiens de chasse de boiter...) destinés à un public plus "bourgeois"

- "La revue théâtrale et cinématographique" est sans doute à classer dans la partie féminine. On y trouve des "potins" sur la vie des stars, des résumés de film, beaucoup de

photographies et les programmes des différents cinémas de Nice. Les stars de l'époque : Maurice Chevalier est le grand séducteur français, Georges Raft le Dom Juan américain. Du côté des femmes Marlène Dietrich et Rochelle Hudson remportent tous les suffrages. La popularité de Maurice Chevalier est telle que le journal organise un concours sur Chevalier. Les prix ne sont pas aussi importants que ceux offerts aujourd'hui (une chambre à coucher en chêne pour le gagnant). Voilà déjà un moyen pour augmenter le tirage.

B - Classes populaires, moyenne ou grand" bourgeoisie ?

A l'origine le journal a été créé pour la colonie belge en villégiature sur la Côte d'Azur. Il devait donc s'agir d'un public appartenant à la grande bourgeoisie (ou du moins à la bonne bourgeoisie). Mais le changement du titre du journal -reflet de l'élargissement de l'audience- montre qu'il y a dû y avoir un changement de situation. Le journal s'efforce désormais de toucher des classes plus modestes, tout en ayant l'ambition de conserver son ancienne clientèle. Le journal ne s'adresse plus à des Belges en villégiature à Nice, mais à des Belges résidant à Nice, ou à des Niçois.

1) LE JOURNAL D'UN PUBLICAISE

a) La mode

Les articles proposés par Janette sont coûteux : on prône l'utilisation des strass, de la soie, des fourrures (le renard argenté a un grand succès). Si les robes d'intérieur et d'après-midi sont simples, les tenues de soirée ou d'extérieur nécessitent une pléthore d'accessoires coûteux : escarpins assortis à la robe, ceinture, gants en peau ou en dentelle, chapeaux). Le sport n'est pas oublié : on pratique le tennis (et les tenues restent chics).

b) Le sport

Les sports évoqués sont le ski et le tennis. Ils s'adressent à la frange aisée de la population. Le ski est réservé aux personnes suffisamment aisées pour prendre des vacances, et qui ont un métier qui leur permet (professions libérales ou chefs d'entreprise).

c) Les distractions

Le journal donne la liste des distractions offertes aux touristes : les casinos (ils sont nombreux : Juan-les-Pins, Nice, Cannes, Monte-Carlo), les courses hippiques, le carnaval et les régates. On est loin du temps où l'on s'ennuyait à Nice, où l'on flânait pour passer le temps. Le comité des fêtes a pris les choses en main : des festivités nombreuses et variées ont été organisées et institutionnalisées.

2) UN JOURNAL QUI TOUCHE AUSSI UN PUBLIC PLUS POPULAIRE

a) Les rubriques pratiques

Elles sont destinées à un public de ménagères, de femmes de la petite bourgeoisie. Elles cuisinent elles-mêmes ("le coin des gourmets"), elles doivent faire attention à ne pas trop dépenser (on leur donne de petits trucs pour utiliser au mieux ce dont elle disposent).

b) Le cinéma

Le journal n'a pas de revue d'opéra. Le cinéma en revanche est largement présent car c'est une culture populaire, dite de grand public. Dans les années trente, il a largement pris le pas sur le théâtre plus prisé au début du siècle.

c) Les publicités

Elles sont fondées essentiellement sur le tourisme : à côté des encarts vantant différents hôtels une page entière est réservée aux diverses promotions touristiques. Elles portent aussi sur les loisirs : publicité pour les postes de radio, pour les appareils photo, ou sur tout ce qui concerne la mode : salons de coiffure, tailleurs, fleuristes...

C - Un journal de lecture agréable

Côte d'Azur-Belgique est un journal très aéré. Il n'hésite pas à utiliser les gros titres pour attirer le regard, ou des formules percutantes pour faciliter la lecture et la compréhension.

1) LES PHOTOGRAPHIES

Elles sont nombreuses. Elles occupent une grande surface dans la mise en page et semblent placées de façon anarchique, non pas pour illustrer les articles mais pour faire plaisir aux yeux une fois la lecture terminée. Les thèmes qu'elles illustrent : actualité étrangère avec le conflit italo-éthiopien (Mussolini et les armées italiennes, anglaises ou éthiopiennes, le Négus...), les personnalités de la SDN, le procès Stavisky, etc. La dernière page du journal reflète les "actualités du cinéma". Il y a une série ininterrompue de photographies. La famille royale de Belgique aussi est à l'honneur, à côté des troupes italiennes en Ethiopie.

2) LES RUBRIQUES DISTRACTIVES

Elles sont situées dans la partie féminine (mode, vie pratique...). Il y a aussi les "contes" du journal (un conte en un épisode et non pas les feuilletons qui firent fureur au XIXe siècle). Ils sont fantastiques ou moralistes. Il y a très peu de lettres de lecteurs mais il y a des lettres que le journal leur adresse. Elles portent essentiellement sur les oeuvres littéraires (elles résument, commentent, comparent différentes parutions).

CONCLUSION

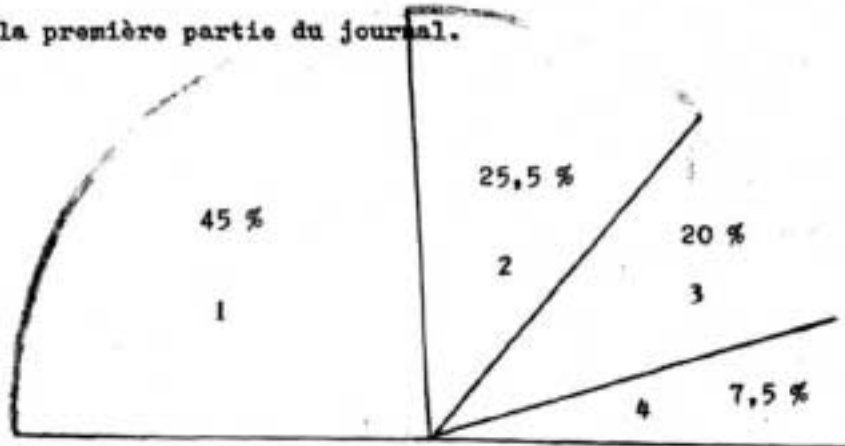
Côte d'Azur-Belgique est un journal exemplaire en ce qui concerne le ton et la virulence. Il illustre parfaitement les outrances et les libertés que s'accorde la presse de l'époque en matière de parti pris. C'est un journal d'opinion avant d'être un journal d'information. L'esprit du journal est ambitieux : il ne tient pas pour un désavantage son statut de presse provinciale et mène la lutte chaque fois qu'il croit déceler le complot communiste ou la tricherie. Il se donne tous les moyens d'intervenir avec succès en s'assurant une large audience grâce à sa diversification. Il séduit en même temps les indécis et les convaincus par son habileté à faire jaillir sa vérité des moindres faits de la vie politique. Il est présent sur tous les fronts, régional, national, international. Il affiche en même temps un caractère extrêmement dynamique et vif, propre à charmer les classes bourgeoises provinciales tenues loin des feux de l'action parisienne. Il intègre aussi tous les caractères "modernes" de la presse : photographie, typographie variée, centres d'intérêt adaptés de façon à séduire le plus grand nombre de lecteurs.

C'est donc un journal qui pénètre aisément les foyers.

Sa pensée est celle de la droite classique, teintée d'un fort nationalisme, son sentiment de la nécessité de mettre le pays en garde contre les éléments révolutionnaires est renforcé par les événements politiques, intérieurs ou extérieurs. Il est, à cette époque, convaincu que la souveraineté nationale est menacée, aussi s'est-il lancé de toutes ses forces dans la lutte.

COTE DAZUR BELGIQUE

Fréquence des différents thèmes traités par le journal (d'après le nombre des articles et non d'après leur importance, leur longueur), dans la première partie du journal.



- 1 Politique intérieure
- 2 Politique extérieure
- 3 Politique ou vie régionale
- 4 Autres rubriques et autres thèmes traités (arts, sports...)

Annexe I